



Diagnostic
territorial

**Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des
personnes en situation de handicap**

Territoire : Région Pays de la Loire

Introduction générale

Connaître précisément pour agir au plus juste. Tel est l'objet fondamental des états des lieux régionaux menés par le Comité paralympique et sportif français (CPSF). Ce dernier réunit et coordonne toutes les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports qui proposent une offre sportive pour les personnes en situation de handicap et participe à mobiliser les différents acteurs qui peuvent contribuer au développement des pratiques.

Ce savoir a vocation à être partagé pour que tous les acteurs se l'approprient. Il a été formulé grâce à leur contribution, qu'ils en soient remerciés.

Un paysage éclaté

La pratique sportive des personnes en situation de handicap a connu des évolutions majeures depuis une dizaine d'années. De nouveaux acteurs ont développé une offre adaptée à différents publics, aux côtés de fédérations sportives engagées de longue date dans le sport pour les personnes en situation de handicap. Cette transformation n'est pas isolée dans le champ du handicap. La loi de 2005 et les évolutions sociétales qui l'ont motivée ont fait de la mobilisation des institutions ouvertes à toute la population l'un des principes d'actions des divers dispositifs ou politiques publiques relatives au handicap. L'accès au sport est devenu l'un des enjeux du plein exercice de la citoyenneté par les personnes en situation de handicap elles-mêmes.

Les fédérations sportives historiques, la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport adapté, ont été les premières à organiser une offre sportive sur la quasi-totalité du territoire national. A leurs côtés, plusieurs dizaines d'autres fédérations proposent aussi des activités dédiées ou ouvertes aux personnes en situation de handicap, de manière localisée ou ponctuelle ou de façon plus structurée, souvent liées aux besoins des pratiquants. D'autres acteurs, du milieu associatif ou du champ de l'économie sociale et solidaire mettent aussi en œuvre des activités physiques adaptées. Il existe aussi une pratique non-organisée dont il est difficile, par essence, de définir les contours. La multiplication des acteurs a d'ailleurs conduit à la création et la popularisation d'un néologisme – parasport – qui regroupe toutes les pratiques sportives des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

En parallèle, les acteurs publics, Etat ou collectivités territoriales, ont élaboré des politiques publiques dédiées au développement du sport pour personnes en situation de handicap. Elles ont été plus nombreuses après l'adoption de la loi de 2005. Accompagnement à l'emploi, subventions de fonctionnement des structures dédiées, aides à l'équipement... ont été autant d'enjeux qui ont fait l'objet de politiques publiques, en particulier à travers l'ex Centre national de développement du sport (CNDS). Ce dernier, en orientant les financements déconcentrés qu'il déployait – la part territoriale -, est devenu un acteur fondamental du développement des parasports. La disparition du CNDS, au profit de l'Agence nationale du sport, est venu réinterroger les modes de financements.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap, gestionnaires d'établissement ou non, jouent aussi un rôle important dans les pratiques sportives pour personnes en situation de handicap. Le développement de la filière Activités physiques adaptées, au sein des formations STAPS, a permis à ces structures de disposer de personnels formés pour dispenser une pratique au sein des établissements. Les Agences régionales de santé (ARS) les encouragent d'ailleurs souvent à multiplier la pratique des activités physiques.

Le paysage des parasports est ainsi caractérisé par un éclatement structurel, consécutif tant d'un héritage historique que de la place du handicap dans la société. Il est plus complexe d'appréhender les

réalités dans un univers si varié. Il n'existe pas d'analyse globale du développement des parasports qui intègre cette diversité tout comme il est particulièrement difficile de faire coopérer autant d'acteurs si différents. Par l'intermédiaire de ses référents paralympiques territoriaux, et avec chacun des acteurs concernés, le CPSF entend répondre à cet enjeu.

Une absence de données directement exploitables

Des millions de personnes sont elles-mêmes concernées par le handicap. L'INSEE considère que 10 à 12 millions de personnes sont en situation de handicap, près de 5 millions ont entre 20 et 59 ans, soit 14% de cette tranche de population.

Parmi elles, combien pratiquent régulièrement une activité physique ? Il s'agit de la question essentielle, auquel nul ne peut répondre. Les états des lieux régionaux menés par le CPSF ne prétendent d'ailleurs pas apporter une réponse précise à cet enjeu. Faute de données fiables ou exploitables, il n'est pas possible de quantifier le nombre de pratiquants, fussent-ils licenciés d'une fédération sportive. Hormis la FFH ou la FFSA, rares sont les fédérations qui dénombrent leurs pratiquants en situation de handicap, pour de multiples raisons. En dehors du champ fédéral, la quantification des pratiquants est encore plus ardue.

Il existe des études, des sondages, des productions universitaires qui documentent la pratique sportive. Les fédérations sportives ont réalisé des enquêtes. La Française des Jeux a diligencé un sondage dédié à la question de la pratique parasportive. Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps a mené une étude sur le sport en Etablissement médico-social. Paris 2024 et ses partenaires ont missionné le laboratoire ORME qui a interrogé des clubs et pratiquants. Ces travaux ne permettent néanmoins pas d'avoir une vision globale des pratiques sportives des personnes en situation de handicap, et encore moins au plan local.

L'absence de données n'est pas propre au sport. La notion de handicap regroupe des situations très différentes les unes des autres : les personnes en situation de handicap ne sont pas homogènes. Il est difficile, par exemple, de connaître, selon les différents territoires, quelles sont les déficiences les plus représentées parmi la population en situation de handicap. Il existe des freins méthodologiques, juridiques, sémantiques, sociologiques qui expliquent ces carences.

Tout exercice d'analyse repose ainsi sur un croisement des données existantes, forcément imparfait, à l'interprétation des chiffres et la construction d'indicateurs parcellaires et incomplets. Les états des lieux régionaux y font appel tout en s'appuyant sur des entretiens qualitatifs, particulièrement indispensables au regard du manque de données.

Une sous pratique incontestable ?

Si les données ne permettent pas de caractériser objectivement la pratique sportive par les personnes en situation de handicap, il existe un consensus des acteurs pour souligner qu'elle demeure limitée. Comment en être sûr ? Certes, le nombre de licenciés dans les fédérations spécifiques rapporté à la population en situation de handicap tendrait à le démontrer. Dans ce cas, comment être certain que les autres fédérations, qui n'identifient pas ou peu leurs licenciés en situation de handicap, ne seraient pas plus accueillantes qu'envisagé ? Ou alors, le sport pour personnes en situation de handicap échapperait-il en grande partie au mouvement sportif fédéral ?

Les fédérations dites spécifiques regroupent environ 100 000 licenciés. Par un raisonnement nécessairement limitatif, en considérant que tous ces licenciés sont en situation de handicap, on obtient un ratio de 72,4 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 1000 allocataires de l'AAH+AEEH alors même que ces allocations ne couvrent pas toute la population handicapée. A ce chiffre s'ajoutent

les pratiquants licenciés en fédération ordinaire, dont la faiblesse de la structuration est soulignée par les états des lieux régionaux, et les pratiques non fédérées, nombreuses en établissement mais limitées en dehors. On peut raisonnablement considérer, au regard des 16 millions de licences sportives délivrées dans le pays, que la pratique sportive fédérée des personnes en situation de handicap est aujourd'hui encore restreinte, voire marginale.

Les états des lieux régionaux apportent des éclairages utiles, différenciés sur les territoires. C'est la force de la démarche. Son caractère régionalisé n'est pas sans faiblesse (différences de style, d'approches...) mais permet d'obtenir une photographie territorialisée et argumentée. Ils montrent combien l'implication des acteurs, qu'ils soient sportifs, collectivités, associations, établissements médico-sociaux, est très hétérogène, confortant la volonté de mettre en œuvre une approche territorialisée. À ce titre, la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance partagée du sport français constitue une opportunité importante. En effet les futurs projets sportifs territoriaux (PST) incluront obligatoirement un volet sport handicap, que les états des lieux du CPSF viendront nourrir.

Tous les acteurs convergent pour souligner que les freins détectés lors de l'analyse ou relevés par les acteurs sont quasi-dirimants. Ils sont liés à l'offre sportive, insuffisante dans de nombreux territoires ou peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus. Ils tiennent à une absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive, mais aussi à des problématiques de transport, d'accessibilité, d'information, de coût aussi. Les personnes présentant un certain type de handicap (pluri-handicap, troubles du spectre autistique...) rencontrent des freins plus importants encore. En outre, la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap fait qu'une offre sportive locale peut ne jamais rencontrer son public. Les analyses montrent aussi que les moins de 20 ans ou les femmes sont particulièrement sous représentés dans les pratiquants. Les handicaps les plus lourds semblent aussi, sans surprise, être particulièrement éloignés des pratiques sportives.

La démarche de l'état des lieux régional

Chaque référent paralympique territorial a donc engagé la démarche concertée d'analyse du territoire dans lequel il est implanté. Les difficultés inhérentes à l'exercice ont été relevées. Elles n'ont pu être contournées tout en suscitant des axes de réflexion différents. En outre, le contexte sanitaire a représenté un défi de taille, ne permettant pas d'organiser l'ensemble des entretiens qui auraient pu être utiles.

Après une phase descriptive, tant du territoire que des acteurs et populations, chaque référent, avec sa personnalité et son style, propose une analyse argumentée des faits qu'il ou elle a pu relever. Il ou elle initie des pistes de préconisations qui auront vocation à être partagées avant d'alimenter les volets sport handicap des Projets sportifs territoriaux.

En outre, les travaux qui sont présentés ensuite n'ont pas vocation à être figés. Ils n'ont pas traité tous les sujets, tous les axes, tous les enjeux. L'exercice aurait été impossible. De même, de nouvelles données, de nouvelles appréciations pourront utilement venir les compléter ou les amender. Le mouvement des parasports se transforme continuellement. En acceptant de faire évoluer les états des lieux régulièrement, les acteurs consentent ainsi à réinterroger les acquis pour eux-mêmes et contribuer à mettre en œuvre des politiques de développement efficaces et pertinentes. L'enjeu est là. Le sport handicap est individu dépendant. Lorsqu'un expert, et ils sont nombreux, s'éloigne du mouvement, ce dernier perd des savoirs, une mémoire, des réflexes et, finalement, des capacités à agir. En écrivant ces états des lieux, le CPSF entend nourrir les décisions à venir en matière de politiques publiques tout comme il entend transmettre des connaissances, certes imparfaites, à celles et ceux qui auront le plaisir de s'investir dans le développement des pratiques parasportives.

Avant-propos

Parvenir à coucher sur le papier un état des lieux régional de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, *a fortiori* dans une région aussi dynamique sur le sujet que les Pays de la Loire, n'est pas chose aisée.

Comme dans l'ensemble des régions hexagonales, cet état des lieux s'articule autour de quatre grands axes :

- L'identification, aussi précise que possible (les chiffres disponibles ne le permettant pas toujours), des **personnes en situation de handicap** sur le territoire ligérien ;
- L'identification des principaux **acteurs** du parasport dans leur diversité (sportifs, institutionnels, médico-sociaux, etc.) et les liens qui s'établissent entre eux en faveur du développement du parasport ;
- La description de l'**accessibilité** actuelle de la pratique et des dispositifs qui la permettent (ou ne la permettent pas), tant par le biais des **lieux de pratique** que du **matériel**, en passant par les **modalités d'accès** aux infrastructures ;
- L'identification et la mise en lumière de **bonnes pratiques**, initiatives locales qui contribuent au développement du parasport à leur échelle.

Cet état des lieux donne lieu dans la dernière partie à la formalisation d'une **analyse critique** et de **préconisations et pistes d'actions** pour permettre un développement plus poussé de la pratique parasportive à l'échelle de l'ensemble du territoire régional.

Ce travail ne prétend ni être exhaustif, ni figé, ni relever de l'expertise technique.

Il n'est **pas exhaustif**, car l'exhaustivité sur ce type d'entreprise est difficile à atteindre. Elle se confronte à l'éclatement d'un écosystème qui, au regard de la multitude d'acteurs qu'il concerne, demande du temps pour être appréhendé et lu dans son intégralité, si tant est que cela soit réellement possible. Cet état des lieux donne néanmoins des indicateurs éclairants sur l'état de la pratique parasportive aujourd'hui en Pays de la Loire, ainsi que des tendances observables.

Il n'est **pas figé**, car ce travail d'Etat des lieux est arrêté à un instant T. Les données récoltées, les entretiens menés l'ont tous été au regard d'un moment, d'un contexte (y compris sanitaire) particulier. Cette « photographie » a donc évidemment vocation à être régulièrement réalimentée, réinterrogée, complétée et amendée au cours des paralympiades à venir.

Il ne relève **pas de l'expertise technique**, car il n'existe aucune donnée en or, en particulier en ce qui concerne la question du handicap. De même, par son positionnement régional, cet état des lieux ne peut représenter toutes les spécificités et actions locales. De fait, à sa lecture, certains acteurs, plus experts que d'autres sur la question du parasport, auront sans doute l'impression de ne pas y apprendre beaucoup. D'autres, en revanche, pourront y voir une mine d'informations dont ils n'avaient jusque-là pas connaissance. La vertu de ce travail de formalisation se trouve probablement au carrefour de ces deux visions.

Il s'agit là d'un travail de vulgarisation sur la question du parasport, qui rend compte d'une réalité et du chemin qu'il reste encore à parcourir pour l'améliorer. Surtout, il cherche à embrasser l'ensemble des acteurs qui développent le parasport aujourd'hui, des acteurs sportifs aux acteurs médico-sociaux, en passant par les acteurs institutionnels, et à susciter chez eux le désir de travailler de concert sur cette thématique au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Aller plus loin

Les carences de cet état des lieux, d'ores et déjà identifiées, sont les suivantes :

- Difficulté à cerner les ressorts de la pratique parasportive autonome ;
- Nécessité de laisser davantage la parole aux pratiquants en situation de handicap eux-mêmes ;
- Actualiser ce travail en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique des personnes en situation de handicap, avec plus de recul sur le sujet.

Il conviendra donc de glaner des éléments complémentaires en ce sens, pour enrichir cet état des lieux dans plusieurs mois. Notons que dans le cadre de l'installation de la Conférence Régionale du Sport en Pays de la Loire, le diagnostic territorial préalable à l'établissement du Projet Sportif de Territoire devrait apporter des éléments de compréhension complémentaires sur les carences identifiées plus haut.

Synthèse

La situation du parasport en Pays de la Loire fait écho à la fois au **dynamisme** du territoire ligérien, tant en matière de développement démographique qu'économique, ainsi qu'à son **hétérogénéité** et à celle de ses territoires, qui oscillent tantôt entre littoral, métropole, grandes villes et nombreux espaces ruraux. Le développement parasportif semble se calquer sur cette pluralité spécifique à la région : dynamique, foisonnant, au cœur des enjeux politiques des institutions, mais néanmoins inégalement réparti, polarisé autour des grandes agglomérations (Nantes en tête), avec des territoires plus ruraux qui continuent de souffrir d'un manque de services et d'accessibilité.

Les réalités observées au travers de cet état des lieux sont peu ou prou les mêmes que celles observées à l'échelle nationale. Le taux de licenciés parasportifs est relativement faible (près de 7% sur la population allocataire de l'AAH et de l'AEEH) et le développement des pratiques est intimement lié aux acteurs qui composent l'écosystème parasportif et à leur décision de s'emparer du sujet en partenariat et en coordination.

Les fédérations spécifiques (Handisport et Sport Adapté) restent des acteurs incontournables sur le territoire. Ils sont d'ailleurs régulièrement sollicités pour partager leur expertise, même s'ils pourraient la faire valoir davantage. Il faudra les accompagner à faire évoluer leur offre de pratique et leur modèle dans un écosystème en mouvement. Les fédérations qui ont obtenu la délégation sur le handicap en 2016 affichent un niveau de développement irrégulier sur le sujet, certains s'en étant remarquablement emparés quand d'autres ont parfois des difficultés à savoir vers qui se tourner pour développer des actions efficaces.

Les collectivités territoriales, à toutes les échelles, constituent de forts soutiens au mouvement parasportif. Les dispositifs existants mériteraient une meilleure mise en lumière et une mise en concordance, pour que les moyens déployés puissent être alloués sur l'ensemble du territoire, sans redondance.

Le milieu médico-social place de plus en plus la question du sport au cœur de ses politiques et projets, même s'il nécessite encore d'être accompagné pour diversifier les activités sportives proposées au sein des établissements et toucher un plus grand nombre de résidents, notamment adultes.

Enfin, le territoire semble regorger d'initiatives portées par les acteurs de terrain, inspirantes, parfois exemplaires en matière de démocratisation de l'accès au sport pour tous. Fédérer ces acteurs au sein d'un réseau d'experts constitue l'un des enjeux de ces prochains mois.

Bien sûr, en Pays de la Loire comme ailleurs, les freins demeurent nombreux : illisibilité de l'écosystème et de l'offre de pratique, cloisonnement des acteurs, manque d'accompagnement individuel des publics, problématiques d'accessibilité... Mais le nombre d'acteurs engagés, leur volonté de travailler de concert, l'expertise des uns, les outils déjà réalisés, le terreau sportif de la Région (1ère région en matière de taux de licenciation), le nombre de parasportifs de Haut Niveau... sont autant d'opportunités pour porter plus loin le sujet du développement de la pratique sportive en faveur des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire.

Reste à relever collectivement le défi de la mise en synergie, inhérent à l'écosystème parasportif qui, ici comme ailleurs, apparaît nébuleux et éclaté. C'est dans cet univers aux multiples facettes que les acteurs ligériens auront un enjeu de taille : coordonner leurs efforts au service des personnes en situation de handicap. Pour qu'elles aussi, à l'image de tous, puissent avoir accès à l'activité physique et sportive de leur choix.

Table des matières

Introduction.....	9
1) Introduction régionale.....	9
2) Présentation du territoire.....	11
Méthodologie.....	15
1) Méthode de collecte des données.....	15
2) Méthode d'analyse des données.....	17
I- Les PSH sur le territoire et leur pratique.....	19
1) Données d'ordre général.....	19
2) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : Handicap Moteur	27
3) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : Handicap Sensoriel	29
4) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : Handicap Mental	31
5) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : Handicap Psychique	33
6) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : MultiHandicap	35
7) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : Troubles du spectre autistique 37	
II- Les acteurs et les dispositifs existants.....	39
1) Identification des acteurs en lien avec la pratique sportive des PSH.....	39
2) Cartographie des acteurs.....	71
III- Les infrastructures proposées sur le territoire.....	73
1) Les lieux de pratiques.....	73
2) Modalités d'accès à ces structures d'accueil.....	78
IV- Les bonnes pratiques à mettre en œuvre.....	84
1) L'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de tous les axes de la politique sportive – Conseil Départemental de Loire-Atlantique (44).....	84
2) Le cheval pour tous – association « Handi Cheval Mayenne » (Mayenne 53).....	86
3) Les Assises du Handicap – Comité Départemental de Vendée de Sport Adapté (Vendée 85).....	87
4) Rendre le running accessible aux personnes en fauteuil – association « La Marsalette Increvable » (Sarthe 72).....	88
5) Mon handicap met les voiles – Association « Des pieds et Des Mains » (Loire-Atlantique 44).....	89
6) Bien accueillir les pratiquants grâce à des Auxiliaires de Vie Associative – Comité Régional Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF).....	90
V- Analyse critique.....	91
VI- Préconisations et pistes d'actions.....	96
1) Préconisations et pistes d'actions.....	96
2) Orchestrer la mise en œuvre de ces préconisations.....	103
Annexes.....	105
1) Liste des contributions.....	105
2) Autres éléments.....	107
3) Glossaire.....	114
Bibliographie.....	115

Introduction

1) Introduction régionale

Quatre éléments préliminaires caractérisent la Région des Pays de la Loire.

Une région à la culture du sport affirmé

A plusieurs titres, la Région des Pays de la Loire possède des marqueurs qui en font une région plus que dynamique sur la thématique sportive :

1^{re} région sportive de France

(Ministère des Sports 2018 - taux de licenciés / hab)

PLUS DE 1 MILLION DE LICENCIÉS (2018)

9 994 CLUBS (2018)

93 LIGUES REPRÉSENTÉES

23 386 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

603 SPORTIFS inscrits sur les listes du Ministère des sports
268 haut niveau
335 espoirs



40 CLUBS DE HAUT NIVEAU dont 15 clubs évoluant dans une ligue professionnelle

12 CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS CLUBS DE HAUT NIVEAU (2017 - DRDJSCS)

1^{re} région française pour la course hippique

(45 hippodromes, 9 756 épreuves de compétition équestre en 2019)

2^e RÉGION pour le nombre de naissance d'équidés en 2019



LE CADRE NOIR DE SAUMUR ET L'ÉCOLE NATIONALE D'ÉQUITATION des lieux d'exception contribuant au rayonnement de l'équitation de tradition française

(c) ORES, 2020

Un dynamisme autour du sport de nature et des activités nautiques

Ses 18 000 kilomètres cumulés de cours d'eau en intérieur des terres et l'Océan Atlantique qui borde les plages Vendéennes et Ligériennes sur 368 kilomètres en font également une région très tournée sur le tourisme et les activités nautiques.



(c) ORES, 2020

Des habitudes de travail en collégialité

Héritage d'un travail singulier de la Conférence Régionale consultative du sport mise en place en Pays de la Loire depuis 2006, la Région a pris l'habitude, sur la thématique sportive notamment, de travailler en collégialité entre les différents acteurs. Un grand nombre de documents qualitatifs a par ailleurs déjà été publié et il existe une littérature importante sur les ressorts de la dynamique sportive en Pays de la Loire. Ces documents, qui méritent pour la plupart une réactualisation, ont été agrégés et ont apporté un éclairage fondamental à la rédaction de cet état des lieux de la pratique parasportive.

Des inégalités dans le développement territorial

Ces quelques éléments liminaires mettant en exergue la synergie pré-existante au plan régional ne doivent pas masquer la réalité du terrain. Deux défis perdurent.

D'abord, la mise en synergie des projets sur le volet parasportif demeure, à l'instar de la réalité observée par ailleurs sur le territoire national, compliquée à opérer dans les faits. La dimension partenariale, inhérente au développement de projets liant le sport et le handicap, est encore inégalement appréhendée sur l'ensemble du territoire régional.

Ce qui nous amène au second défi : il reste encore en Pays de la Loire de fortes disparités territoriales d'accès à la pratique sportive, et des territoires carencés précisément identifiés, notamment dans le schéma consultatif du sport qui a été publié en 2017 par la Direction Régionale et Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS, désormais devenue DRAJES, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Ces territoires prioritaires, identifiables sur une cartographie en ligne¹ sont les suivants : le nord de la Loire-Atlantique (communauté de communes Châteaubriant – Derval) ; le nord-ouest du Maine-et-Loire, autour de la commune de Segré en Anjou ; le nord-est de la Mayenne (communauté de communes du Mont des Avaloirs) ; l'ouest de la Sarthe (Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen) ; le sud de la Vendée (communauté de communes Vendée Sèvre Autise).

Dans le champ parasportif en particulier, il faudra y veiller collectivement dans les années à venir, afin que le développement puisse s'opérer de la façon la plus homogène possible, sans laisser de territoire sur le bord de la route.

¹ <https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/carteterritoiresprioritaires.pdf>

2) Présentation du territoire

a) Carte du territoire



© lesniewski – stock.adobe.com

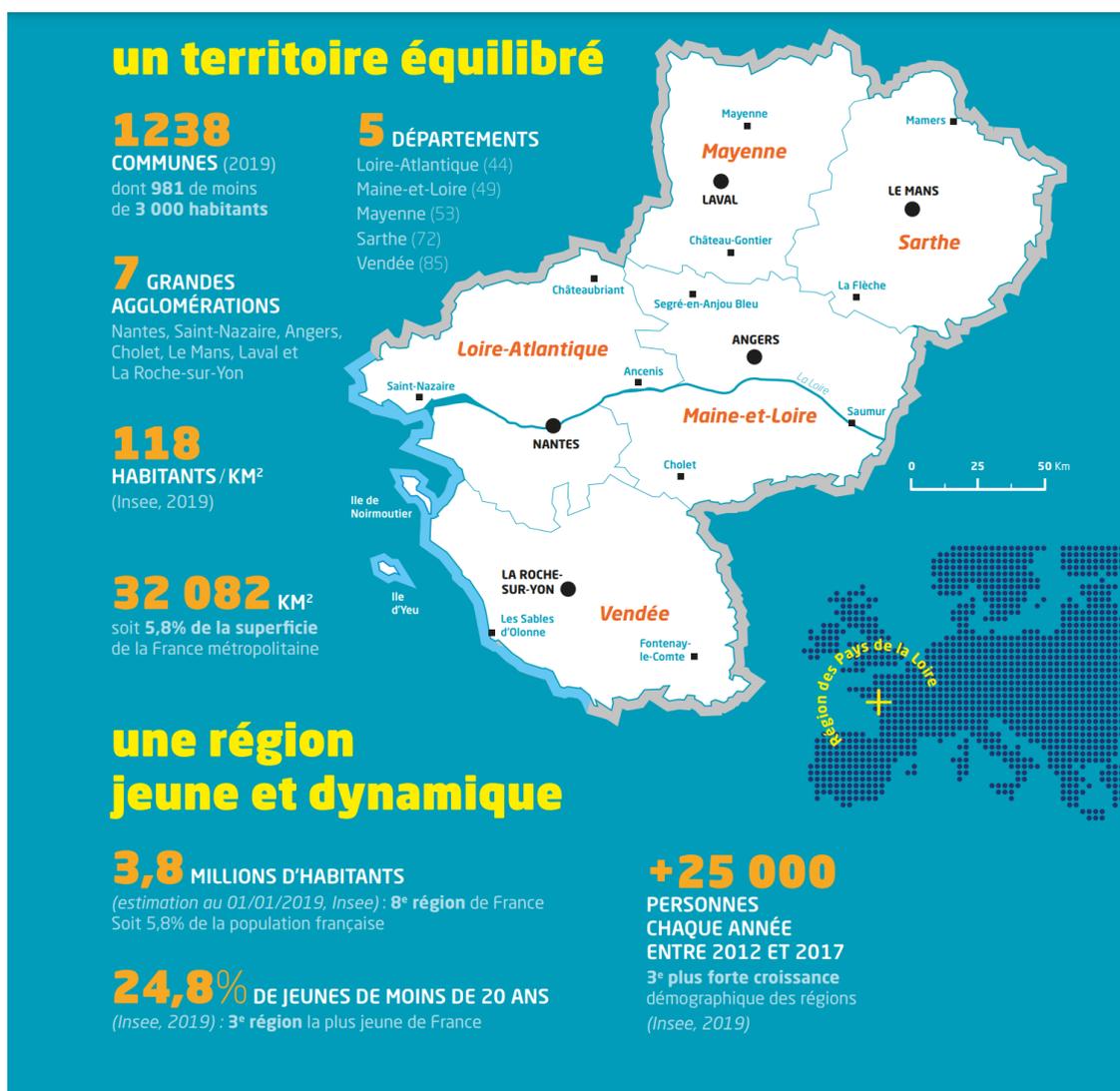
b) Caractéristiques démographiques, économiques et géographiques

La région Pays de la Loire n'a pas été directement impactée par la loi du 16 Janvier 2015 relative à la délimitation des régions, le périmètre du territoire n'ayant pas été modifié suite à la fusion. D'une région moyenne, à la fois en termes de population et de taille de territoire, elle est de fait devenu plutôt petite au regard de la réorganisation territoriale.

La région Pays de la Loire est constituée des 5 départements suivants :

- Loire-Atlantique (44)
- Maine-et-Loire (49)
- Mayenne (53)
- Sarthe (72)
- Vendée (85)

Chiffres clés régionaux²



(c) Observatoire Régional économique et social (ORES, 2020)

Le territoire compte 46 QPV³ soit 3,5 % des QPV de la France métropolitaine. Cela représente un total de 149 835 habitants en QPV soit 4,1 % de la population régionale.⁴

Parmi les grandes caractéristiques régionales démographiques, économiques et géographiques à retenir, on notera les points suivants⁵ :

² Source : Observatoire Régional économique et social (ORES, 2020)

³ Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

⁴ Source : Ministère de la Cohésion des Territoires (https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP_r%C3%A9gions/fichiers/ATLAS-PAYS-LOIRE-V3.pdf)

⁵ Sources : (1) Secrétariat Général pour les Affaires Régionales des Pays de la Loire (SGAR) – Etude de juillet 2018 et (2) Insee

- **Géographie**

Les Pays de la Loire sont une région océanique, au relief relativement doux. Située au débouché du bassin de la Loire, la région est par l'estuaire une des portes de l'Europe sur l'espace Atlantique.

Trois grands ensembles géographiques se dégagent :

- Le Val de Loire, historiquement un axe économique majeur à l'échelle nationale ;
- La plaine, de part et d'autre du fleuve, couvrant la plus grande part de la région ;
- Le littoral dont une partie des côtes basses a été gagnée sur la mer, à la physionomie très contrastée : plages et dunes sableuses, côte rocheuse...

La région possède de nombreux sites et espaces naturels. L'eau est notamment une ressource naturelle au cœur de l'identité régionale. Elle est omniprésente via le littoral (10% des côtes françaises), les zones humides nombreuses (dont 16 d'importance majeure), la Loire et ses principaux affluents (l'Erdre, la Sèvre nantaise, le bassin de la Maine, la Sarthe et la Mayenne). À cela s'ajoute la rive gauche de la Vilaine et tout un réseau de petits fleuves côtiers particulièrement dense en Vendée.

- **Une démographie en hausse**

La Région est attractive. Avec aujourd'hui près de 3,8 millions d'habitants (3 787 411 en 2019) et une densité moyenne de 118 habitants au km², la Région des Pays de la Loire se caractérise par une forte croissance démographique (+ 0,7% par an entre 2012 et 2017), supérieure à la moyenne nationale (+0,5%).

L'augmentation de population est plus localisée que par le passé. La croissance démographique se recentre autour des grandes métropoles de la région, alors que l'étalement urbain ralentit fortement. Elle est particulièrement marquée dans l'agglomération de Nantes et sur la bande littorale. A contrario, la population diminue sur un territoire plus étendu que précédemment : au nord et à l'est de la Mayenne, aux frontières de la Sarthe, à l'est du Maine-et-Loire et au sud-est de la Vendée.

La Loire-Atlantique est la locomotive de la région, Nantes Métropole en tête. En effet, ce département génère 65 % du gain de population des Pays de la Loire, alors qu'il rassemble seulement 37 % des résidents ligériens. La population de la Loire-Atlantique progresse de 1,2 % en moyenne chaque année. Cette croissance la situe au 6e rang des départements métropolitains. La croissance démographique s'est recentrée autour de Nantes, dont la métropole affiche la deuxième plus forte croissance du nombre d'habitants des métropoles françaises, derrière celle de Montpellier. A l'inverse, le département de la Vendée connaît le plus fort ralentissement démographique entre 2012 et 2017. Dans le Maine-et-Loire, la croissance démographique se maintient tandis qu'en Mayenne et en Sarthe la population se stabilise.

Par ailleurs, les projections à l'horizon 2050 font état d'une croissance forte du nombre d'habitants, notamment chez la population des seniors. L'INSEE projette 4,5 millions de Ligériens en 2050, soit 840 000 habitants supplémentaires. Cela en ferait la région dont la croissance démographique serait la plus dynamique de France métropolitaine.

- **Une population qui vieillit**

Les chiffres montrent que d'ici 2027, les 65 ans et plus atteindront près d'un quart de la population en Mayenne et en Sarthe, et 27% en Vendée. Le nombre de 65-74 ans a augmenté de près de 150 000 individus en 15 ans. Ce vieillissement de la population induit nécessairement l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie dans les années futures. Cela constitue une évolution systémique qu'il sera nécessaire de prendre en compte, notamment dans l'adaptation des pratiques sportives à destination des seniors en situation de handicap.

- **Le dynamisme économique de la région impacté par la crise en 2020**

Après une année 2019 particulièrement dynamique, la Région a été marquée durement par la crise de la COVID-19 en 2020.

Taux de chômage : il a décliné en 2019 pour retrouver son plus bas niveau depuis la crise de 2008 : 6,9 %, l'un des plus faibles de France, où la moyenne atteint 8,1 %. Parallèlement, l'emploi salarié a progressé (+1,4), davantage que dans le pays (1,1 %). La région a créé 19 800 emplois salariés en 2019 contre 10 600 l'année précédente. L'activité est soutenue par des secteurs comme l'aéronautique, la navale, le transport aérien, l'information, la communication, les services immobiliers et aux entreprises.

En 2020, le retour du chômage a été, paradoxalement, le plus marqué : une augmentation de 9,6 % en mars et de 32,6 % en avril contre, respectivement, 7,1 % et 22,6 % en France. En mars 2020, 18 % des salariés ont été placés en chômage partiel, ce qui porte les Pays de la Loire en septième position des régions métropolitaines. La perte d'activité générale est estimée entre 33 % et 36 %, comme en France.

Création d'entreprises : en 2019, 33 100 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire. Au 1er trimestre 2020, 7 800 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 2,5 % des créations par rapport au 1er trimestre 2019 (- 2,7 % en France). Suite à la mise en place du confinement, les créations d'entreprises chutent de 61 % dans la région entre février et avril 2020.

- **Des atouts touristiques indéniables**

La région possède une dynamique touristique forte⁶. La capacité d'accueil régionale est estimée à 1,4 million de lits : 336 791 lits en hébergement marchand et 1 070 940 en résidences secondaires. En 2019, les campings représentent 54 % des lits marchands. En 2019, la région a accueilli environ 80 millions de nuitées touristiques (tous hébergements et nationalités confondus) dont environ 20 millions en hôtels et campings. Ce dynamisme touristique a des retombées importantes sur les activités physiques et sportives liées à ce secteur (sports de nature, voile, canoë, pratique du vélo, équitation...).

⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme (ORT) des Pays de la Loire

Méthodologie

1) Méthode de collecte des données

Afin d'élaborer cet état des lieux, il a été fait le choix de déployer une approche mixte, tant qualitative que quantitative. Nous avons mené la démarche d'investigation au travers de deux outils majeurs empruntés à l'enquête sociologique : la recherche documentaire et l'entretien qualitatif. Dans une moindre mesure et de façon plus ponctuelle, nous nous sommes également basés sur des démarches d'observation directe sur le terrain (quand cela était possible au vu de l'épidémie de Coronavirus qui a perturbé les déplacements sur la période), notamment pour identifier des bonnes pratiques sur le territoire des Pays de la Loire ou les relations de travail à l'œuvre entre les acteurs du territoire.

Il a été fait le choix de ne pas recourir à la démarche d'enquête à visée quantitative par diffusion de questionnaires à grande échelle, notamment car les délais de recueil auraient été trop longs pour obtenir des études dont les résultats nous apparaissaient comme tangibles. Seuls quelques questionnaires ont été diffusés dans un cercle restreint d'acteurs médico-sociaux, gestionnaires d'établissements, dans le but d'identifier parmi les ESMS des bonnes pratiques en matière de parasport. L'objectif était d'accompagner un écosystème à connaître la réalité des pratiques au sein de ses propres établissements et d'identifier des points d'appui intéressants sur le terrain.

Voici donc la démarche adoptée, et les données recueillies :

a) Observation directe

- ✓ Initiatives et bonnes pratiques des différents acteurs (sportifs, institutionnels, médico-sociaux) mises en œuvre sur le territoire
- ✓ Relations de travail entre les acteurs du territoire en matière de parasport

b) Recherche documentaire

La question de l'absence de données statistiques sur les personnes en situation de handicap en France demeure un sujet largement dénoncé par différents rapports. Les principales données utilisées pour l'élaboration de cet état des lieux proviennent de l'analyse et du croisement d'informations issues de différentes bases de données déjà existantes. Il s'agissait de capitaliser sur les travaux existants sur le territoire afin de les intégrer à notre diagnostic. Ainsi, des documents comme « le schéma du développement du Sport en Pays de la Loire » (2017), le livret de préconisations aux acteurs qui l'a suivi, ou encore les diagnostics santé 2019 de l'ARS se sont révélés forts utiles.

Certains travaux nationaux comme « L'atlas des fédérations sportives » et le « Baromètre national des pratiques sportives 2020 » de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), l'« enquête sur la pratique des activités physiques et sportive dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées » (Ministère des Sports, 2018) ou encore l'enquête établissant un état des lieux des freins et leviers à la pratique sportive des personnes en situation de handicap » (ORME et Paris 2024, 2019) ont également été exploités.

Données recueillies et exploitées dans le cadre de cet état des lieux :

- ✓ Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et répartition par département et par « territoire santé ARS » [Source CAF et ARS/ORS 2019]
- ✓ Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et répartition par département et par « territoire santé ARS » [Source CAF et ARS/ORS, 2019]
- ✓ Nombre et répartition (par département, par déficience et par type de scolarisation) des élèves en situation de handicap accompagnés dans l'Académie de Nantes [Source Education Nationale]

- ✓ Nombre et répartition (par département et par typologie d'établissement) des établissements sociaux et médico-sociaux destinés aux PSH [Source ARS/ORS 2019]
- ✓ Capacités installées par catégorie d'ESMS en région Pays de la Loire [Source ARS]
- ✓ Nombre et répartition (par département et par type de déficience) des personnes en situation de handicap accompagnées dans des ESMS [source ARS]
- ✓ Nombre de licenciés (dont nombre de jeunes et de femmes) en situation de handicap au sein des comités régionaux des Fédérations Spécifiques [Source Handisport et Sport Adapté]
- ✓ Nombre de clubs et de sections affiliés aux fédérations spécifiques [Source Handisport et Sport Adapté]
- ✓ Taux de pénétration estimé des licences FFSA dans les ESMS [Source Sport Adapté]
- ✓ Nombre d'ESMS gérés par APF France Handicap, UNAPEI, APAJH et VYV3 sur la Région
- ✓ Nombre et répartition des collectivités et Centres de Préparation labélisées « Terre de Jeux 2024 »
- ✓ Nombre et répartition par département des établissements scolaires labélisés « Génération 2024 »
- ✓ Nombre de structures « para-accueillantes » référencées dans le Handiguide des Sports (en 2021 et dans sa dernière version, en 2016)
- ✓ Nombre et localisation des structures accueillant une population en situation de handicap moteur référencées sur la plateforme « Mon Club près de chez moi »
- ✓ Nombre total d'équipements sportifs sur la Région et taux d'équipements pour 10 000 habitants par département
- ✓ Répartition des équipements sportifs par famille d'équipement
- ✓ Nombre total d'équipements déclarés accessibles aux personnes en situation de handicap par département et répartition géographique + en fonction de la zone concernée par l'accessibilité
- ✓ Nombre de dossiers financés par l'enveloppe « accessibilité » de l'Agence Nationale du Sport
- ✓ Nombre et type de matériels financés par l'Appel à Projets « Matériel Sport et Handicap » de la Région
- ✓ Nombre d'équipements sportifs accessibles en transport en commun et nombre de places de parking réservées aux PSH

Quantifier le nombre de personnes en situation de handicap est un exercice qui en soi paraît difficile, tant les chiffres peuvent varier d'une source à l'autre. A titre d'exemple, voici les chiffres des bénéficiaires de l'AAH et de l'AAEH (arrêtés à fin 2019), en fonction de 3 sources différentes : la CAF, l'ARS/ORS des Pays de la Loire⁷ et le panorama statistique « jeunesse, sports, cohésion sociale », réalisé chaque année par la DREES en partenariat avec l'INJEP qui, quant à lui, n'intègre pas les données concernant les enfants et les adolescents.

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Total
AAH (source CAF, 2019)	22073	11149	4335	8413	9920	55890
AAEH (source CAF, 2019)	4068	2426	1859	2093	2704	13150
AAH (ARS/ORS 2019)	20772	11067	3933	8119	9748	53639
AAEH 0-19 ans (ARS/ORS 2019)	3480	2474	1935	2017	2995	12901
AAH (Panorama INJEP DREES 2019)	22909	11724	4579	8841	10417	58470
AAEH (Panorama INJEP DREES 2019)	NC	NC	NC	NC	NC	NC

⁷ Chiffres issus du PISSTER - Panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux – ARS/ORS des Pays de la Loire, octobre 2019

Les chiffres ci-dessus montrent donc des écarts en fonction de la source utilisée, mais ils restent néanmoins cohérents en termes d'ordre de grandeur. Afin de se baser sur une seule source en ce qui concerne le nombre d'allocataires, il a été fait le choix de se concentrer sur les chiffres mis en exergue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), organisme qui verse les allocations aux bénéficiaires. Cela donne une cohérence à l'ensemble du document, et permet des comparaisons avec les autres régions où le même indicateur a été retenu. Par ailleurs, dans le reste de l'Etat des lieux, il a été fait le choix d'exploiter les données provenant de l'ARS (répartition des populations par type de handicap en ESMS, nombre et répartition des ESMS notamment).

c) Entretiens qualitatifs avec les acteurs

L'ensemble des données précédemment citées et des bonnes pratiques observées ont été complétées par celles obtenues lors des entretiens qualitatifs menés avec les différents acteurs du territoire. Ces entretiens, d'une durée d'1h30 à 2h, avaient vocation à comprendre les actions mises en place par les différents acteurs territoriaux sur la thématique du parasport, et à faire émerger des problématiques et des pistes de solutions communes. Ces entretiens, dont la majorité a été menée en visioconférence du fait de la crise sanitaire, ont été conduits entre octobre 2020 et début juin 2021. Ils l'ont été suivant une trame commune d'entretien⁸ et dans une démarche non directive, avec des questions ouvertes pour laisser à l'interlocuteur la possibilité de répondre de manière élargie et qualitative.

Sur une liste comprenant initialement 119 acteurs, 90 ont été rencontrés⁹. Dans la quasi-totalité des cas, des documents complémentaires ont été transmis suite aux entretiens. Certains acteurs ont été sollicités à nouveau pour des compléments d'informations.

d) Diffusion (restreinte) de questionnaires

Comme évoqué plus haut, un seul questionnaire-type a été diffusé¹⁰ à destination des établissements et services médico-sociaux gérés par 3 grandes associations gestionnaires : APF France Handicap, l'APAJH et l'UNAPEI, ainsi qu'aux établissements gérés par VyV3, branche du groupe mutualiste Vyv. Loin de viser une analyse quantitative, la diffusion de ces questionnaires visait essentiellement à identifier parmi ces grands acteurs de l'action médico-sociale des points d'accroche, des bonnes pratiques au sein de leurs établissements, pour des têtes de réseau qui bien souvent méconnaissent les pratiques sportives à l'intérieur même de leur réseau d'établissements. Il s'agissait donc d'une première approche essentiellement qualitative, qui devra sans aucun doute être prolongée d'une approche quantitative à plus large échelle, sans doute en lien avec les organismes qui fédèrent les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, afin de conduire des études concertées.

2) Méthode d'analyse des données

Répartition du public par type de handicap : précautions de lecture

Le choix a été fait dans la première partie de cet état des lieux d'approfondir l'identification du public en mettant en avant les répartitions par grands types de handicaps : moteur, sensoriel, psychique, mental, polyhandicap, autisme.

⁸ Voir Annexe 2.a

⁹ Chiffre arrêté à la date du 7 juin 2021. Voir liste des contributions en annexe 1.

¹⁰ Voir modèle en annexe 2.b

Deux points de vigilance à la lecture de ce qui suit :

1/ Cette répartition par type de handicap est forcément **artificielle et limitative**, car elle ne permet pas d'embrasser la totalité des types de déficiences. Un tableau en annexe vous permettra de visualiser l'ensemble des types de handicap répertoriés par l'ARS et par l'Education Nationale, qui inclut des catégories complémentaires (déficiences métaboliques et cérébrolésés par exemple), ce qui donne une idée plus globale du nombre de personnes concernées.

2/ Les données de répartition sont donc les suivantes :

- **Nombre et répartition par département et par déficience des personnes en situation de handicap accompagnées dans des ESMS (source ARS)**
- **Nombre et répartition par département et par déficience des élèves en situation de handicap accompagnées (Source : Education Nationale)**

Les données présentées ne nous permettent pas d'embrasser les personnes en situation de handicap accompagnées à titre individuel (et non accompagnées par le milieu spécialisé ou répertoriées dans le cadre scolaire), ce qui, là encore, limite le raisonnement et donne à voir une « fourchette basse » du nombre de personnes accompagnées.

Nous aurions pu exploiter les données des MDPH/MDA (Maison Départementale des Personnes Handicapées / Maison Départementale de l'Autonomie) qui peuvent quantifier le nombre de personnes accompagnées également à titre individuel, mais elles n'ont pas toutes été en mesure de nous fournir ces données. En effet, les MDPH/MDA sont en cours de déploiement d'un système d'information commun qui permet (notamment) de coder ces éléments. Néanmoins, il n'a pas été déployé à la même temporalité dans l'ensemble des départements, ce qui explique pourquoi certains possèdent des données et pas d'autres. Par cohérence et équité vis-à-vis des acteurs interrogés, il a donc été fait le choix de ne pas traiter ces données, trop parcellaires et pas représentatives à l'échelle de la Région.

De plus, toutes les personnes qui connaissent un handicap ne font pas nécessairement les démarches administratives pour bénéficier de leurs droits et, quand ces démarches sont mises en œuvre, elles peuvent ne pas être reconnues par les MPDH, alors même que les personnes estiment connaître des limitations d'activités dans leur environnement.

Analyse des entretiens qualitatifs

Les entretiens qualitatifs ont été traités de la manière suivante :

- Recueil des freins et leviers à mobiliser pour faciliter la pratique
- Recueil des besoins des acteurs en matière d'accompagnement et de travail en concertation
- Evaluation de l'état de maturité vis-à-vis du parasport et évaluation des leviers éventuels à mobiliser pour développer la pratique plus avant

Les éléments récoltés lors des entretiens ont été rapportés dans des fiches synthèses d'entretien. Malgré les nombreuses rencontres, l'échantillon final reste faible et oblige à relativiser la fiabilité de certains constats. L'absence de données sur certains sujets ne permet pas de définir des vérités absolues mais d'entrevoir des tendances qui dessinent le paysage parasportif à l'instant T.

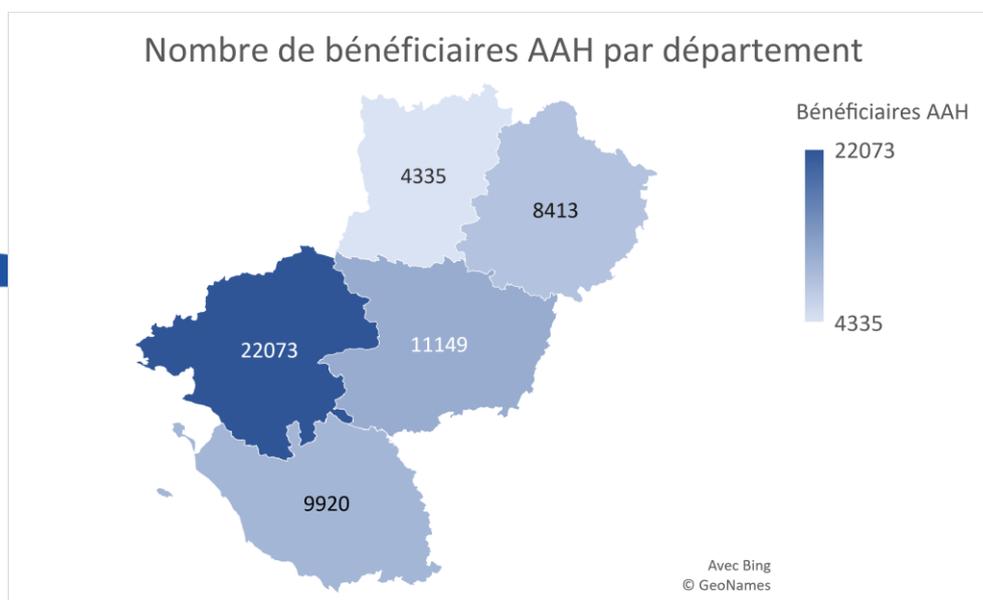
I- Les PSH sur le territoire et leur pratique

1) Données d'ordre général

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap de la manière suivante : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

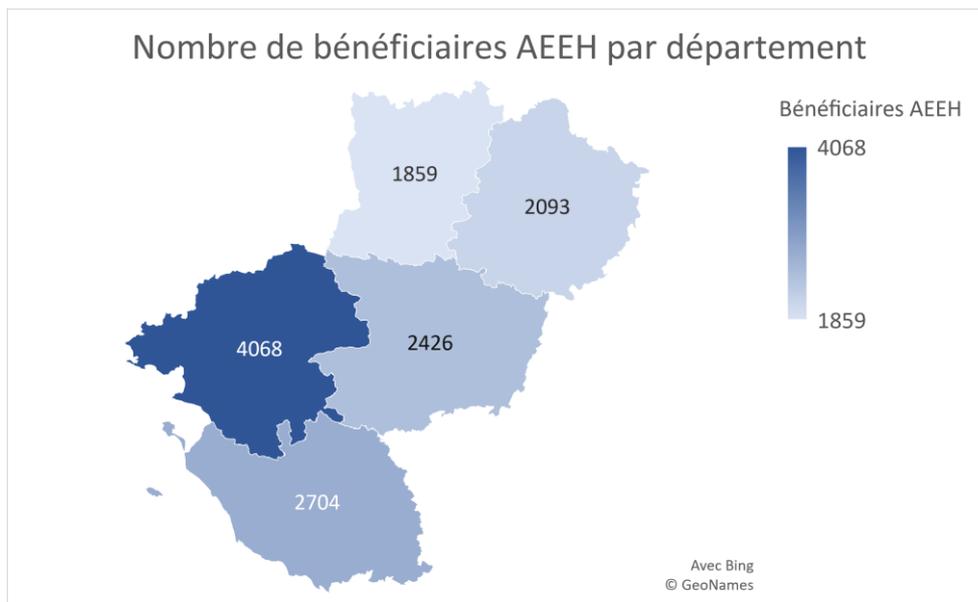
La population en situation de handicap en Pays de la Loire : nombre et répartition

Pour estimer le nombre de personnes en situation de handicap dans la Région, nous nous sommes basés sur deux indicateurs : le nombre de bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés, voir glossaire), le nombre de bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). Ces données sont issues de la CAF et sont arrêtées au 31.12.2019. La récolte de ces données nous amènent à cartographier la présence des publics en situation de handicap en fonction des différents départements ainsi :

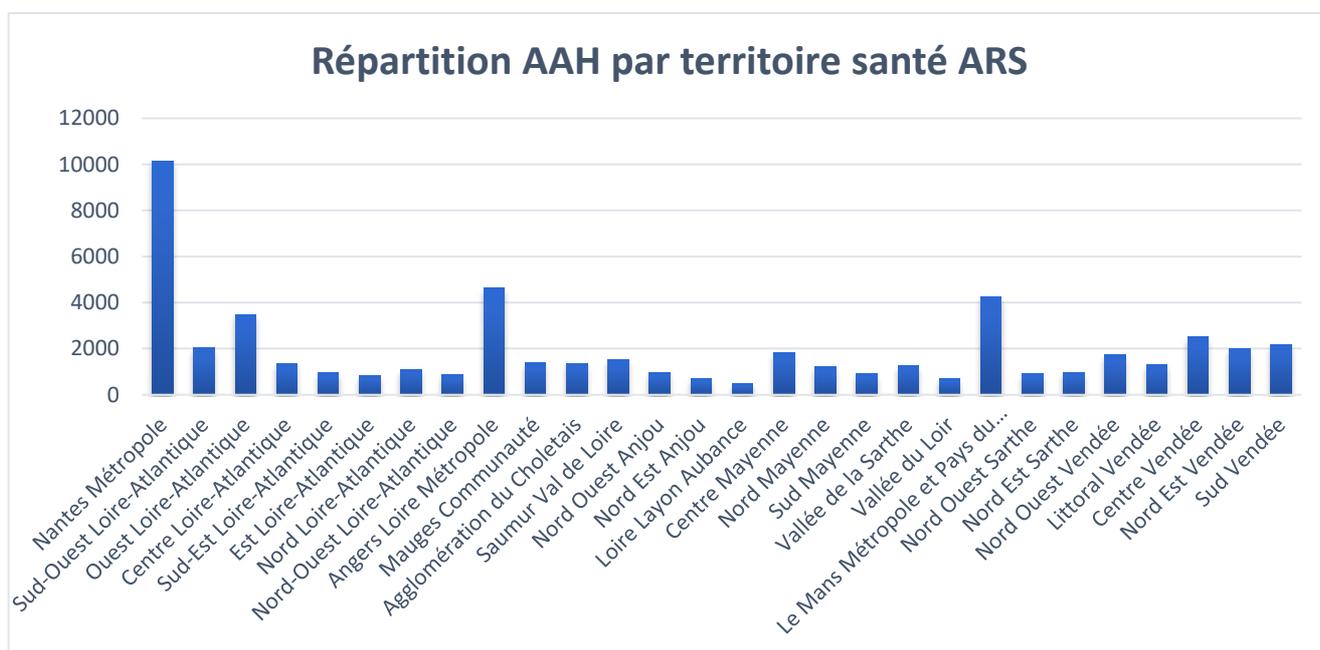


Sans surprise, la répartition des adultes en situation de handicap sur le territoire ligérien correspond à la répartition démographique des populations, la Loire-Atlantique (44) apparaissant comme un département qui concentre un grand nombre de personnes en situation de handicap.

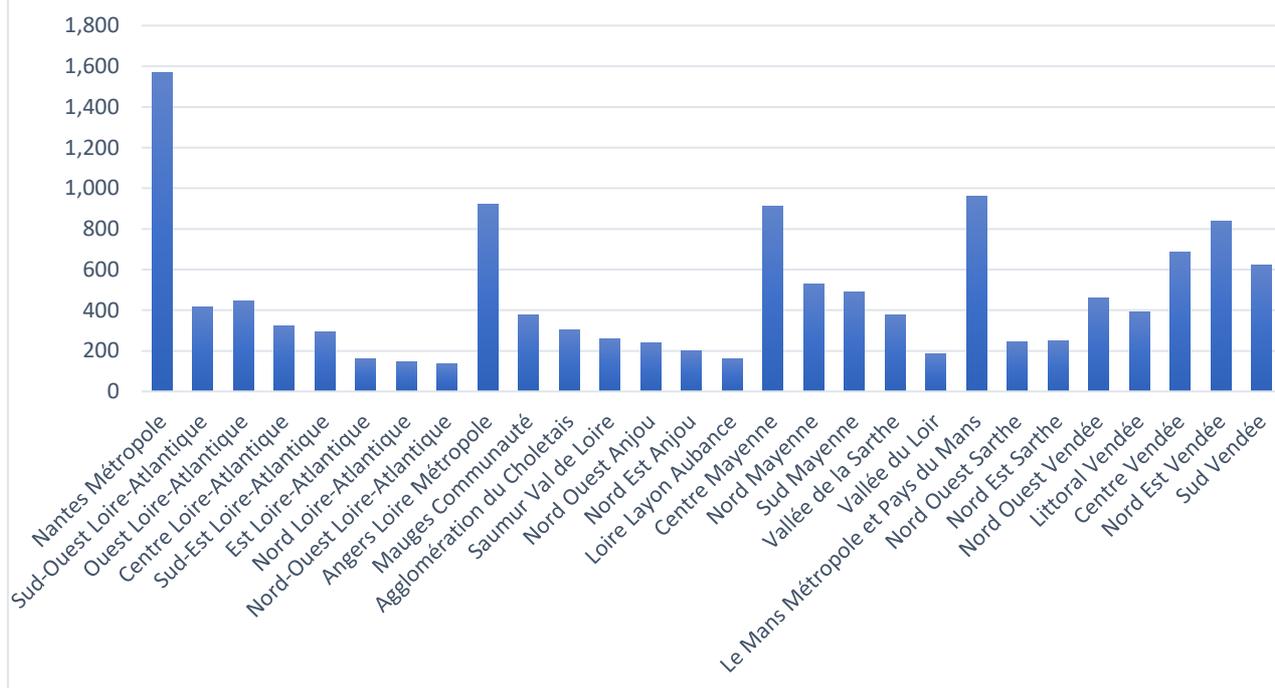
En ce qui concerne les enfants, les résultats sont quasiment similaires. On notera néanmoins que la Vendée (85) se situe à la seconde place, la population d'enfants en situation de handicap étant plus élevée dans ce département au regard de sa démographie.



Au-delà de la répartition par département, il semble intéressant d'effectuer le même travail de répartition à des échelles différentes. L'échelle des « territoires de santé » définis par l'ARS apparaît un échelon intéressant car il regroupe des bassins de vie dans lesquels s'expriment des espaces de concertation entre les acteurs du champ de la santé au sens large. En raisonnant à cette échelle, on obtient ainsi les répartitions suivantes :



Répartition AEEH par territoire santé ARS



On observe sans surprise une concentration plus importante des personnes en situation de handicap bénéficiaires des deux types d'allocations sur les grandes villes de la Région : Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole et Pays du Mans, Ouest Loire-Atlantique (autour de la commune de Saint Nazaire) notamment. La répartition des enfants fait émerger d'autres territoires qui concentrent une population plus importante en la matière : l'intercommunalité Loire Layon Aubance (située en Maine et Loire), le Centre Mayenne (avec la présence de l'agglomération de Laval), le Nord Est Vendée et le Centre Vendée (avec la commune de La Roche sur Yon).

Les enfants en situation de handicap scolarisés dans l'Académie de Nantes¹¹

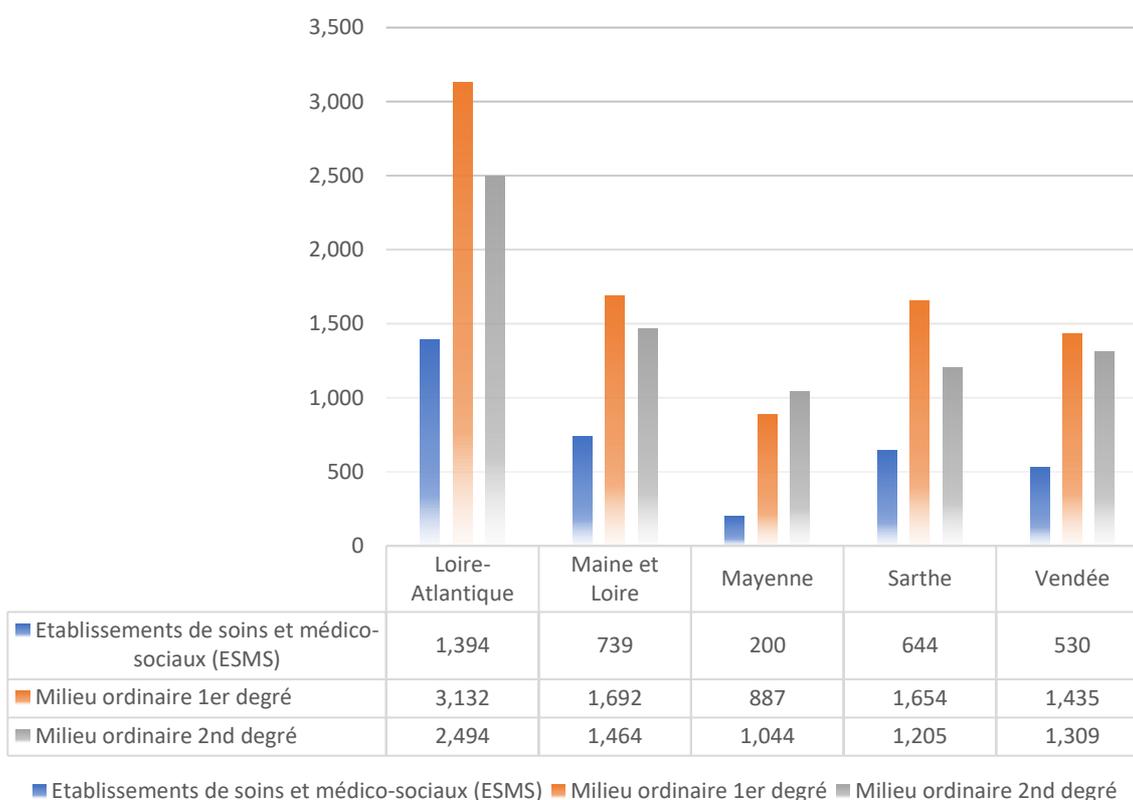
Il est intéressant de faire un zoom sur le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans l'Académie de Nantes, seule Académie du territoire ligérien, et d'en afficher les répartitions, à la fois par type de scolarisation (milieu ordinaire ou spécialisé) et par type de troubles observés.

Ainsi, en 2019/2020, l'Académie de Nantes compte 19 823 élèves en situation de handicap, soit environ 1000 de plus que l'année précédente (18 995). Au total, 82,3 % d'entre eux sont scolarisés en milieu ordinaire et 17,7 % en établissements de soins et médico-sociaux. Le milieu ordinaire a scolarisé 867 élèves supplémentaires en un an. Au contraire, le milieu spécialisé affiche une baisse de ses effectifs de 39 élèves en un an. Des éléments qui sont par ailleurs corroborés par les études nationales qui tendent à montrer que depuis la loi de 2005, la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap augmente drastiquement (une étude a notamment montré qu'elle avait augmenté de 80 % en neuf ans, entre 2006 et 2015¹²).

¹¹ Source : [ac-nantes.fr](https://www.ac-nantes.fr) / https://www.ac-nantes.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-977652.kjsp?RH=AP_PREstat

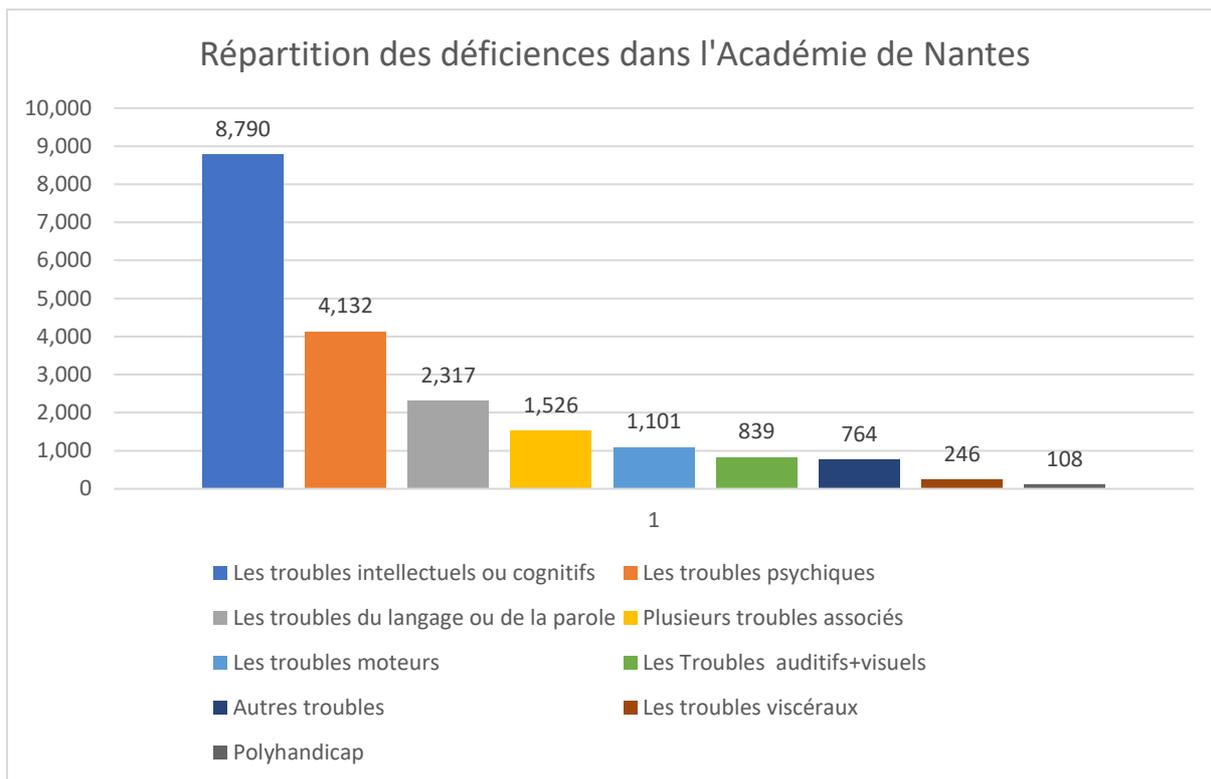
¹² Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] de l'Éducation Nationale

RÉPARTITION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP PAR TYPE DE SCOLARISATION



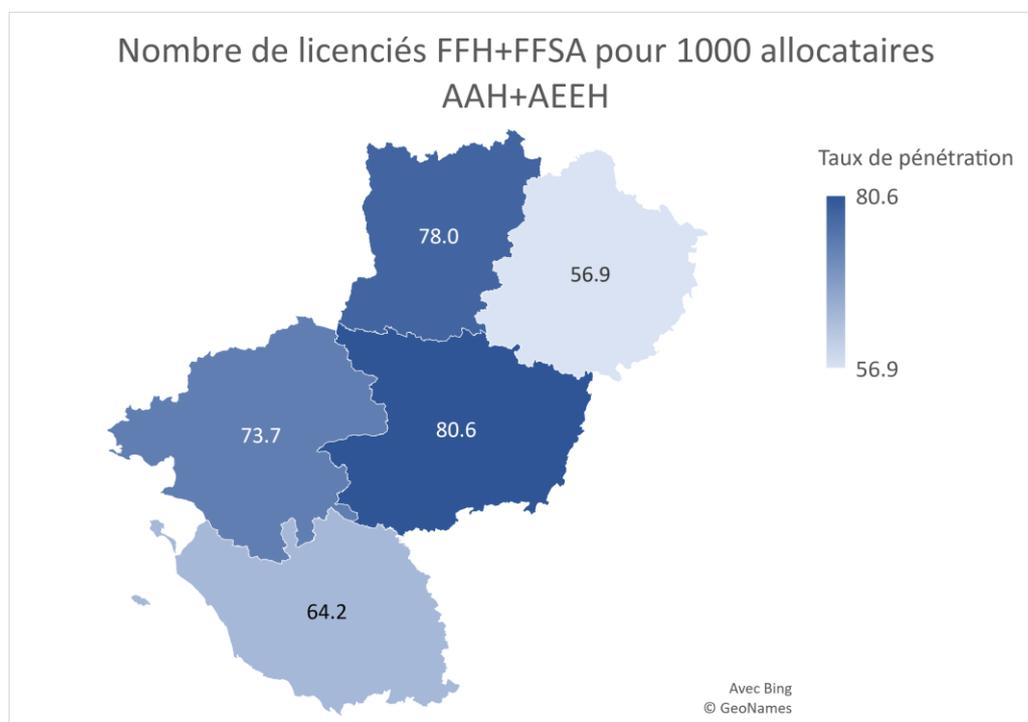
De manière générale, selon les études nationales à ce sujet, notons que les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs se retrouvent, tout degré d'enseignement confondu, plus souvent en ULIS qu'en classe ordinaire et qu'ils forment près de 50% des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Cela tend à montrer qu'ils ont plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Le graphique ci-dessous résume la répartition des élèves par type de déficience au sein de l'Académie. Les détails par département vous seront présentés plus bas.



Quantifier la pratique sportive des personnes en situation de handicap ?

Il est impossible de quantifier de façon exhaustive la pratique sportive des personnes en situation de handicap sur le territoire. Afin de se donner une idée du pourcentage de pratiquants parmi la population d'allocataires (AAH et AEEH), il a donc été fait le choix de cartographier le nombre de licenciés dans les fédérations spécifiques (handisport et sport adapté) pour 1000 allocataires (AAH + AEEH) sur la Région.



Source : Ligue Régionale du Sport Adapté, Comité Régional Handisport, CAF

Cette carte met en exergue les disparités territoriales, avec un taux de pénétration relativement plus important en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique qu'en Vendée et en Sarthe, où la pénétration est plus faible.

Au total, sur la Région, si l'on se base sur les chiffres de la CAF concernant les populations d'allocataires en situation de handicap (adultes et enfants), ainsi que sur les données déclarées par les deux organismes de fédérations spécifiques, on obtient donc un ratio de pratiquants estimés parmi la population en situation de handicap de l'ordre de **62,4 pour mille**. Ce chiffre ne prend pas en compte les licences « cadres » (dirigeants, bénévoles, juges, arbitres) qui bien souvent, intègrent des personnes valides.

En ajoutant quelques données complémentaires, mais parcellaires, issues des 16 ligues et comités régionaux délégataires (voir liste en annexe 2.c), on peut estimer que la population en situation de handicap qui pratique un sport fédéré est légèrement supérieure aux chiffres seulement évoqués par FFH et FFSA. On obtient ainsi un ratio de pratiquants avec une hausse plus que légère, et donc peu représentative, de l'ordre de **65,4 pour mille**.

A titre de comparaison, les études montrent qu'en France, en 2019, environ 16,4 millions de licences sportives ont été distribuées¹³. On estime que la part des licenciés parmi la population dite « valide » (nombre de licences total moins nombre de licences spécifiques rapporté à la population sans le nombre de personnes estimées en situation de handicap) atteint **296 pour 1000 habitants** au niveau national, et **267 pour 1000** en Pays de la Loire. Cet indicateur laisse observer la marge de progrès (plus ou moins 20 points) dans le développement des pratiques parasportives sur le territoire.

Ces indicateurs restent à relativiser. D'abord, rappelons qu'ils ont été construits sur la population allocataire (AAH et AEEH) et qu'ils ne sont de fait pas représentatif de la pratique pour l'intégralité des personnes en situation de handicap. Ensuite, même si les chiffres en Pays de la Loire peuvent apparaître globalement élevés au regard d'autres régions hexagonales, les indicateurs (et notamment la comparaison avec le taux de pratique chez les valides) démontrent tout de même les marges de progrès restant à réaliser en matière de développement de la pratique sportive.

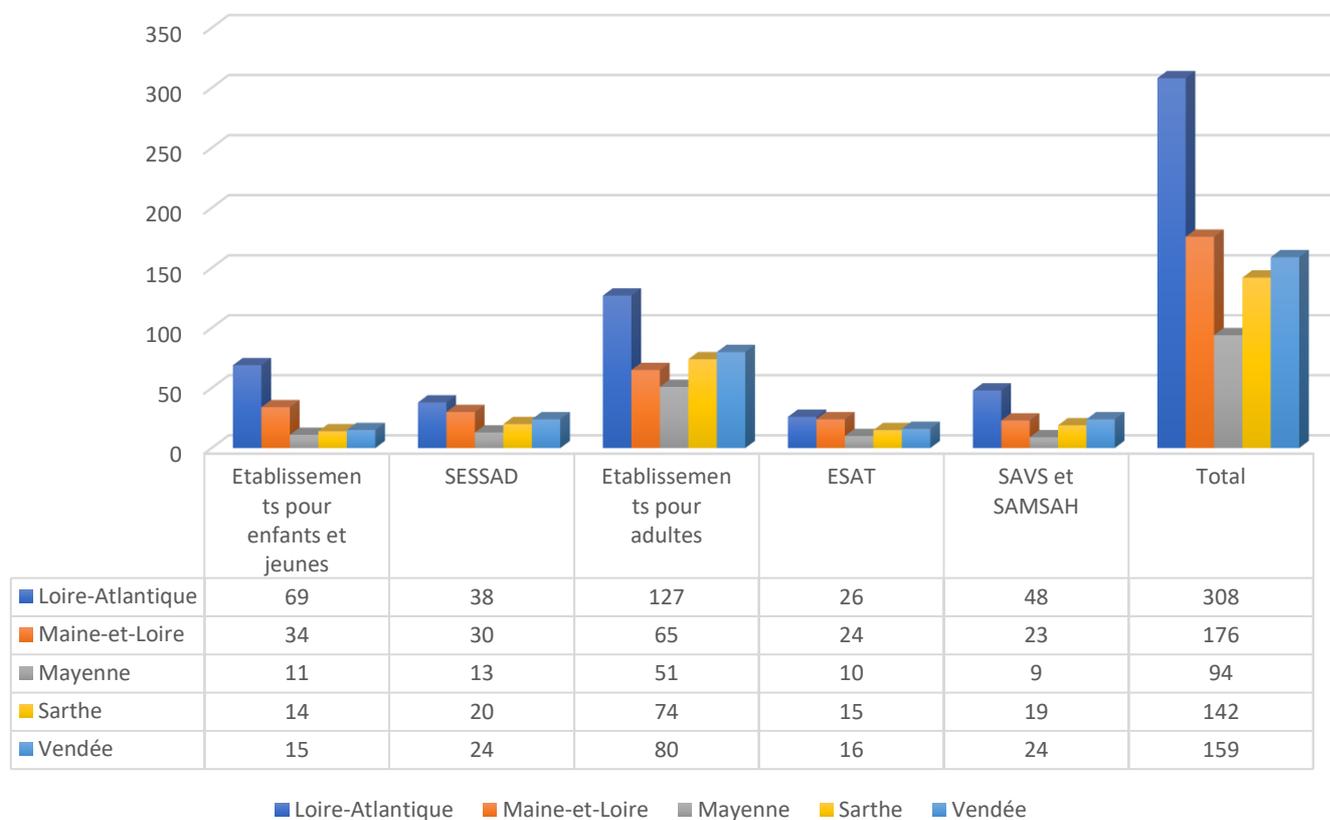
Les établissements et services sociaux et médico-sociaux : nombre et répartition

Les indicateurs socio-sanitaires 2019 du PISSTER, basées sur les données fournies par le FINESS¹⁴ font état de 879 établissements et services sociaux et médico-sociaux destinés aux personnes en situation de handicap dans la région, répartis comme suit :

¹³ <https://injep.fr/chiffres-a-la-une/evolution-annuelle-du-nombre-de-licences-et-atp/>

¹⁴ Fichier national des établissements sanitaires et sociaux - <http://finess.sante.gouv.fr>

Nombre et répartition des établissements sociaux et médico-sociaux destinés aux PSH



La densité des ESMS sur le territoire semble suivre les mêmes tendances de répartition que les populations, à savoir une forte présence en Loire-Atlantique, puis une présence quasi-similaire en Maine et Loire, Vendée et Sarthe, la Mayenne affichant un nombre d'ESMS plus en dessous des autres départements.

S'ajoutent à ces données la répartition des centres de médecine physique et de réadaptation. Ces structures, qui permettent la prise en charge de personnes atteintes d'un handicap ou d'une incapacité physique – suite à une maladie ou à un accident –, sont au nombre de 12 sur le territoire ligérien (voir partie « Acteurs »)¹⁵.

Activité physique et pratique sportive en ESMS

A ce stade il paraît impossible d'avoir une vision statistique exhaustive du nombre d'établissements médico-sociaux qui pratiquent une activité sportive. A l'heure où cet état des lieux est clôturé, des questionnaires¹⁶ ont été diffusés au sein de certains réseaux de structures gestionnaires d'établissements (APF France Handicap, APAJH, UNAPEI, VYV3 Pays de la Loire...) afin d'obtenir une vue plus fine de la réalité des pratiques sportives en établissements dans les Pays de la Loire. Les résultats de ces questionnaires nous permettent de nous appuyer qualitativement sur ces retours de terrain pour

¹⁵ Source : ANSMR - <https://anmsr.fr/>

¹⁶ Voir Annexe 2.b

en tirer des enseignements et des préconisations. Les réponses constituent aussi l'occasion pour les têtes de réseau médico-sociales elles-mêmes d'identifier des bonnes pratiques en matière de parasport qui sont passées sous les radars. Les éléments qualitatifs qui ressortent de la diffusion de ses questionnaires vous sont présentés dans la partie « *II. Acteurs et dispositifs* ».

En amont, deux études sont venues documenter la question de la pratique sportive en établissement social ou médico-social. D'abord, une étude nationale de 2018, intitulée « Enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées » et diligentée par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps¹⁷.

Cette étude a montré que :

- Une majorité d'ESMS (83 % des répondants) mettait en œuvre des Activités Physiques et Sportives en leur sein ;
- Cette pratique sportive était effective dans une proportion plus réduite chez les adultes et les publics les plus lourdement handicapés ;
- En majorité (73% des répondants), les APS étaient prises en compte dans les projets d'établissement ;
- La question des APS semble être un sujet peu évoqué en conseil de la vie sociale, et que leur mise en œuvre résulte donc d'une démarche qui gagnerait à être mieux formalisée autour du projet de vie des personnes accompagnées ;
- La majorité des ESMS qui ne mettent pas en œuvre les APS considèrent qu'elles relèvent du milieu ordinaire (établissements scolaires et/ou clubs, essentiellement) ;
- La très grande majorité des répondants a recours au personnel de l'établissement pour la mise en œuvre des APS, ce qui amène la question du partenariat avec le mouvement sportif et/ou la professionnalisation de l'encadrement sportif à l'intérieur des établissements comme un point de progrès majeur dans le développement des APS en ESMS ;
- Les activités proposées dépendent des infrastructures proposées dans l'environnement d'implantation de l'établissement ;
- Les APS sont majoritairement financées par le budget des ESMS.

Ensuite, une étude de 2015 intitulée « Enquête régionale sur les Activités Physiques et Sportives dans les Etablissements Médico-Sociaux des Pays de la Loire »¹⁸ et commanditée par l'ARS et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique est venue aussi questionner la pratique sportive en établissements sur le territoire ligérien. Sur 610 établissements interrogés, il ressort notamment que :

- 14,4% des ESMS interrogés ne mettent pas en place d'activité sportive ;
- La plupart des activités mises en place nécessitent peu de compétences techniques et pédagogiques (sont récurrentes la randonnée pédestre, le vélo, la natation) ;
- La pratique sportive est régulière en priorité dans les établissements pour jeunes (pratique chaque semaine). La régularité baisse drastiquement (et donc l'impact de l'activité physique et physiologique sur les publics) dans les établissements pour adultes (tous les 15 jours, voire tous les mois). L'étude montre qu'il n'y a pas de régularité en ESAT ;

¹⁷ Voir résultats ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/sport-en-esms-rapport-2.pdf>

¹⁸ Résultats intégraux disponibles en ligne : https://pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/emc_presentation_vd_support_diffuse_10_01_2017.pdf

- La proportion de personnes qui pratiquent au sein des ESMS est faible (62%, soit 23 points de moins que la proportion des structures qui proposent une ou plusieurs APS) ;
- Très peu de résidents qui pratiquent après de façon régulière en club (45% de structures organisent des séances régulières dans des clubs... mais la proportion de participants est faible : au plus 10% pour 1 structure sur 5) ;
- En grande majorité, la pratique du sport répond à une logique occupationnelle dans les établissements et du personnel interne intervient dans 96% des établissements qui proposent des APS.

2) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Moteur**

a) Définition

Le handicap moteur est caractérisé par « une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine. »¹⁹

Le handicap moteur regroupe l'ensemble des atteintes touchant à la motricité du corps (le mouvement). Si la représentation collective se traduit par la représentation d'une personne en fauteuil roulant (manuel ou électrique), les personnes en situation de handicap moteur peuvent aussi se déplacer avec un déambulateur, canne, béquilles ou être mal marchantes (prothèses).

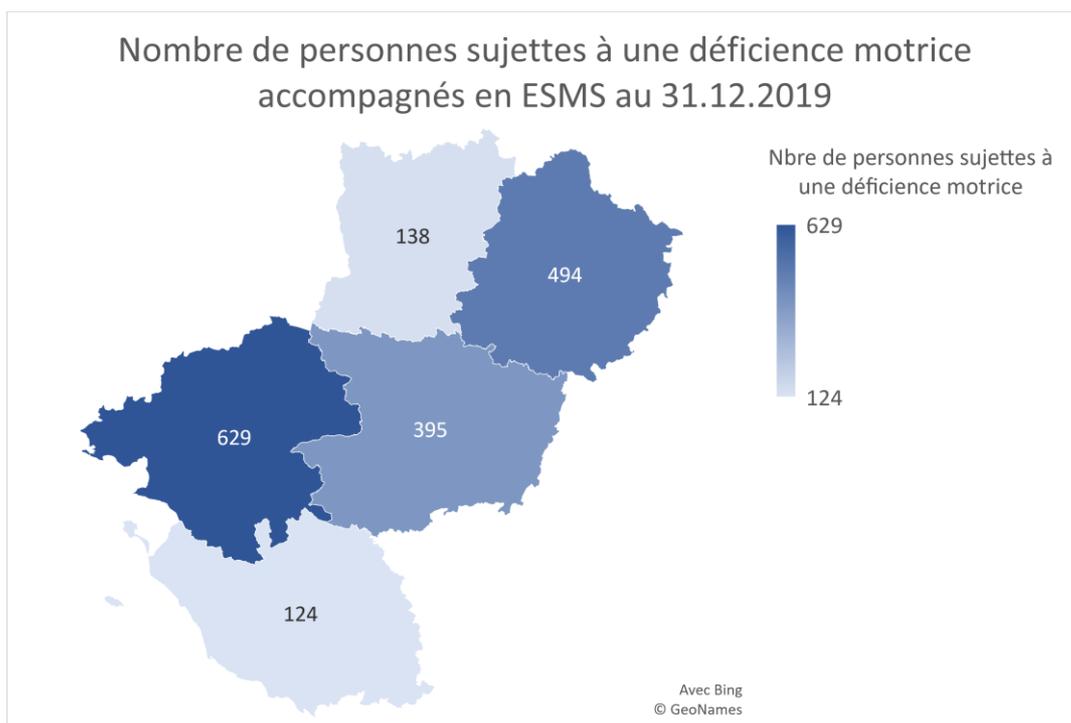
Les déficiences entraînant un handicap moteur peuvent être liées à un accident, à une cause génétique ou de naissance ou encore à une maladie.

On distingue principalement :

- La paraplégie qui est une paralysie, complète ou non, des membres inférieurs et de la partie basse du tronc, portant sur tout le territoire situé plus bas que la lésion de la moelle qui la provoque ; les personnes les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leur ceinture abdominale ;
- La tétraplégie qui est une paralysie complète ou non, des quatre membres ; les personnes les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leurs mains ;
- La paralysie cérébrale qui est l'ensemble des troubles du mouvement et/ou de la posture et de la fonction motrice ; cette atteinte de naissance qui peut avoir des conséquences sur de nombreux aspects : troubles de la motricité, de la parole, de la vision... Les personnes atteintes peuvent se déplacer debout, en fauteuil roulant manuel ou électrique suivant le degré de la déficience motrice ;
- L'amputation est la perte définitive d'une partie ou de la totalité d'un membre. Elle peut être congénitale (agénésie) ou acquise ;
- Les maladies évolutives (sclérose en plaque, myopathie) nécessitent une prise en charge particulière car ce sont des maladies progressives, dont les atteintes varient dans le temps.

¹⁹ Handicap.fr, [en ligne@, disponible sur : <https://informations.handicap.fr/a-definition-classification-handicap-cih-oms-6029.php>, consulté le 22/09/2020]

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Comme évoqué plus haut, la quantification précise et exhaustive du nombre de personnes en situation de handicap par typologie de déficience est très compliquée à réaliser. C'est particulièrement le cas ce qui concerne les personnes en situation de handicap moteur, qui ne fréquentent pas nécessairement les ESMS de façon régulière, une grande majorité étant à domicile.

Répartition des élèves en situation de handicap moteur (source Education Nationale) :

	44	49	53	72	85	Total ACADEMIE 2019	Rappel ACADEMIE 2018	Total France 2019
Elèves scolarisés en situation de troubles moteurs	379	175	112	253	182	1 101	1 117	4 406

Le nombre d'élèves en situation de handicap moteur accueillis en milieu scolaire a augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente. Ils sont plus nombreux dans les établissements de Loire-Atlantique et de Sarthe notamment. Sur les trois autres départements, les chiffres montrent des écarts relativement peu significatifs. Au total, le nombre d'élèves en situation de handicap moteur représente près de 25% des élèves présentant ces troubles scolarisés à l'échelle nationale, ce qui est conséquent.

c) La pratique

Le Comité Régional Handisport est la seule instance sportive en mesure de caractériser ses licenciés par typologie de handicap. Si l'on se réfère à leurs catégories de handicap moteur, on note un nombre de licenciés équivalent à 585 sur la Région. Bien sûr, ce chiffre n'est que parcellaire, étant donné que toutes les personnes en situation de handicap moteur qui pratiquent une discipline sportive ne le font pas forcément dans un club affilié à la FFH. Ils peuvent également pratiquer dans les fédérations

homologues, qui ne sont que très peu à quantifier les personnes en situation de handicap. Les personnes peuvent également pratiquer une activité physique et sportive au sein d'une institution sans adhérer à un club. Et enfin, comme tout un chacun, ils peuvent bien sûr s'auto-organiser pour la pratique des activités sportives.

Le Handiguide, dans le dernier export en date fin 2020, faisait état de 78 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes en situation de handicap moteur et maladies invalidantes. Ce chiffre semble néanmoins peu pertinent, dans la mesure où le Handiguide a été refait en 2019. Dans le dernier bilan en date de l'ancienne version (2016), le Handiguide faisait en revanche état de 390 structures référencées sur les Pays de la Loire comme accueillant des personnes en situation de handicap moteur/physique soit 5 fois plus que les chiffres actuels. On peut ainsi mesurer l'effort qu'il reste à (re)fournir dans l'identification des structures accueillantes sur le territoire.

3) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Sensoriel**

a) Définition

Le déficit sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle. On parle alors de surdité et de cécité.

- **Déficience auditive : la personne sourde et malentendante**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé : « La déficience auditive est l'incapacité à entendre aussi bien que quelqu'un dont l'audition est normale. Les personnes atteintes de déficience auditive peuvent avoir perdu une partie de leur capacité auditive ou être sourdes. On parle de surdité lorsque la personne n'entend pas du tout.

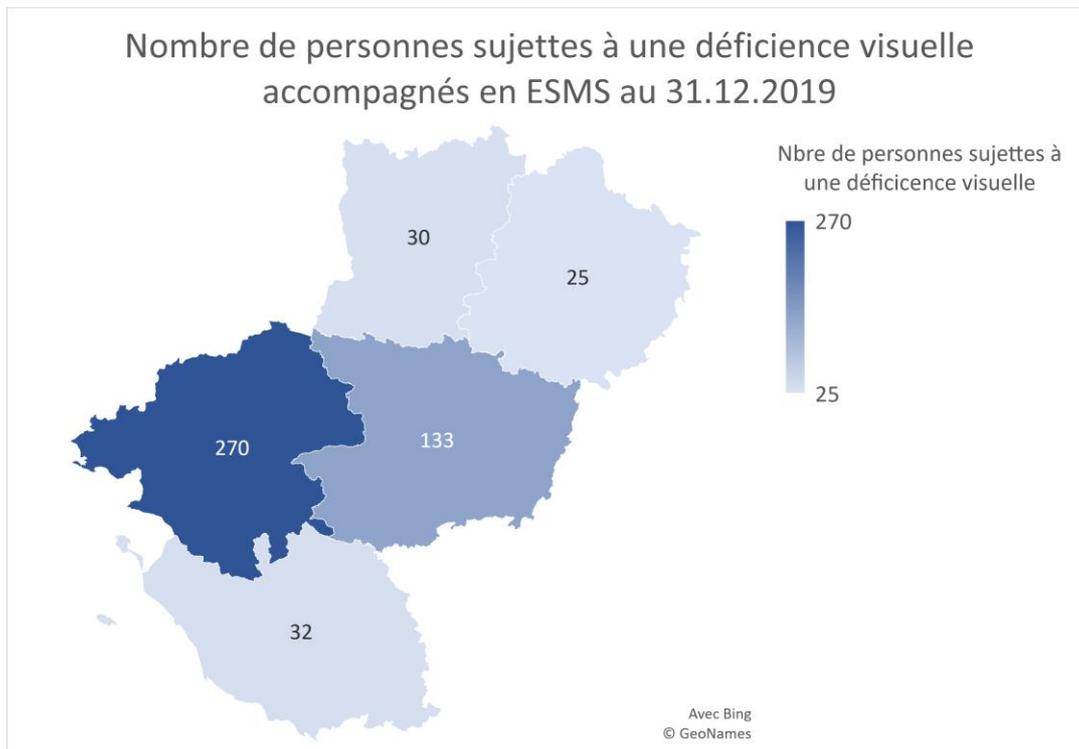
La déficience auditive peut être héréditaire, être due à la rubéole chez la mère au cours de la grossesse ou à des complications à la naissance, à certaines maladies infectieuses telles que la méningite, à l'utilisation de médicaments ototoxiques, à l'exposition à un bruit excessif ou au vieillissement.

Il serait possible de prévenir près de la moitié des cas de surdité et de déficience auditive si les causes les plus courantes étaient prises en charge au niveau des soins de santé primaires. »

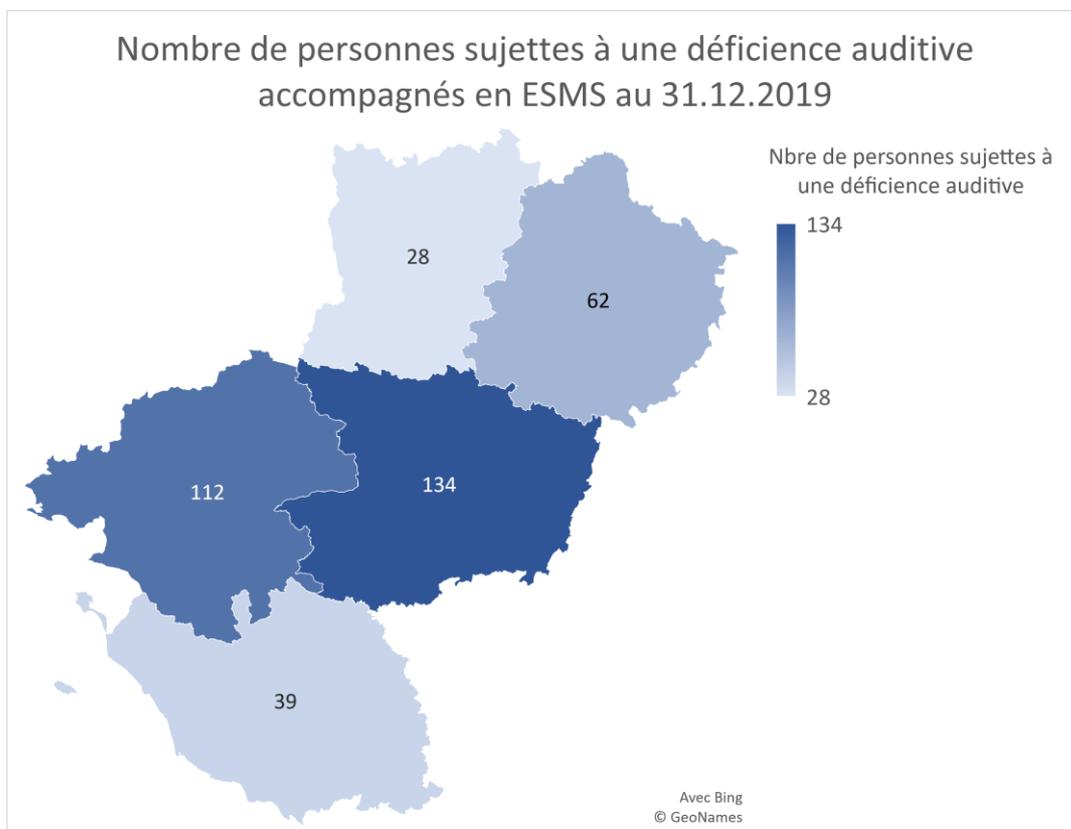
- **Déficience visuelle : la personne non ou malvoyante**

Selon la Classification International des Maladies, la déficience visuelle est définie par l'état du champ visuel (étendue de l'espace perçu par un œil immobile), ainsi que la notion d'acuité visuelle (aptitude de l'œil à apprécier les détails). Il existe de nombreuses façons de « mal voir » : vision totale mais floue, vision uniquement périphérique, vision tubulaire...

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Les données de répartition des populations en situation de handicap sensoriel font ressortir peu ou prou les mêmes dynamiques de population qu'au titre de la population générale. Néanmoins, on note une forte densité (la plus importante de la Région) de personnes en situation de handicap auditif sur le Maine et Loire en particulier.

Répartition des élèves en situation de handicap sensoriel (source Education Nationale) :

Tous types de scolarisations	44	49	53	72	85	Total ACADEMIE 2019	Rappel ACADEMIE 2018	Total France 2019
Les Troubles auditifs + visuels	312	227	76	100	124	839	831	22 978

Le nombre d'élèves en situation de handicap sensoriel a peu évolué entre 2018 et 2019 dans l'Académie de Nantes. On note un nombre plus important dans les départements de Loire Atlantique et de Maine et Loire. Au total, le nombre d'élèves en situation de handicap sensoriel représente 3,6% des élèves présentant ces troubles scolarisés à l'échelle nationale.

c) La pratique

On recense 306 personnes en situation de handicap sensoriel (auditif et visuel) licenciées au Comité Régional Handisport, soit près de 35% seulement de la population totale identifiée en établissements, selon les chiffres vus précédemment.

Le Handiguide, dans le dernier export en date fin 2020, faisait état de 70 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes en situation de handicap sensoriel. Dans le dernier bilan en date de l'ancienne version (2016), le Handiguide faisait état de 510 structures référencées sur les Pays de la Loire comme accueillant des PSH en situation de handicap sensoriel soit près de 7,3 fois plus que les chiffres actuels.

4) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire :
Handicap Mental

a) Définition

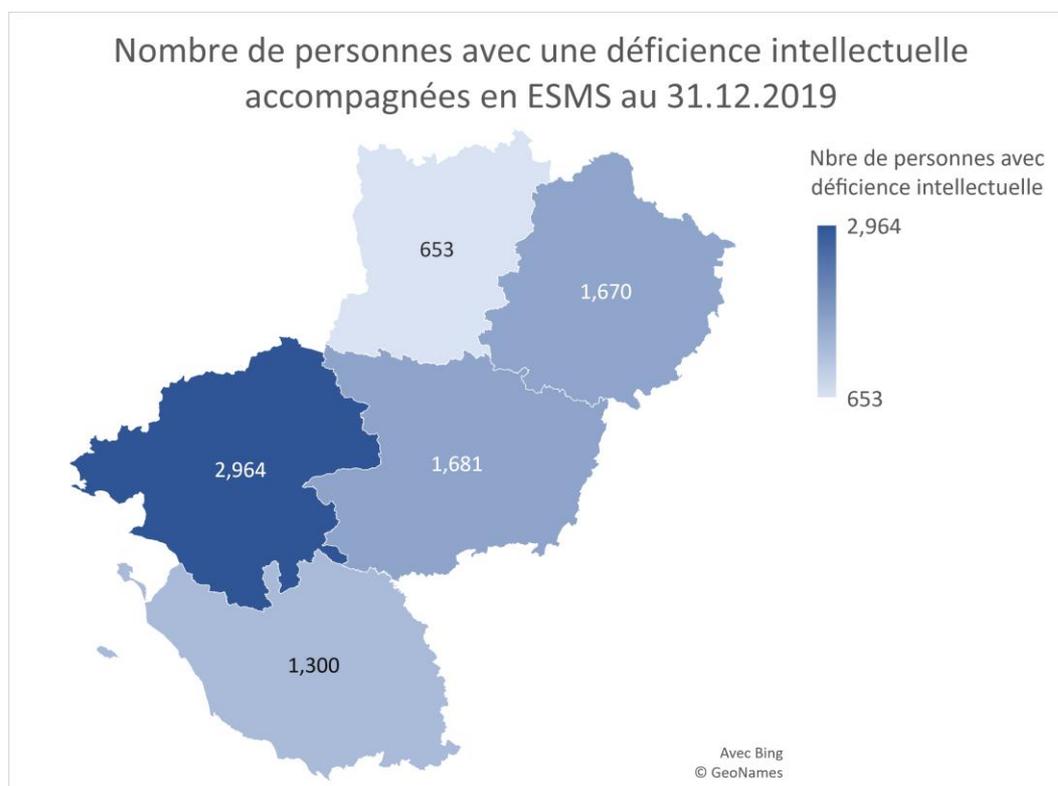
L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap mental, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Il touche 1 à 3% de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin. Les causes du handicap mental sont multiples.

La trisomie 21 est la forme la plus connue de handicap mental, et vient d'une anomalie chromosomique. Elle concerne 50 000 à 60 000 personnes en France (soit 10 à 12% des personnes en situation de handicap mentales françaises) et touche 1 000 nouveaux nés chaque année. L'UNAPEI estime à 650 000 personnes vivant en situation de handicap mental. Chaque année, 6 000 enfants naissent en étant atteint d'un handicap mental.

La personne peut avoir « des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision ». ²⁰

Une grande partie de la population des personnes en situation de handicap mental est suivie par des établissements ou services sanitaire et/ou médico-sociaux. Les adultes sont accueillis dans les établissements tels que les Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyer de Vie, ...

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Les chiffres du nombre de personnes avec une déficience intellectuelle sont plus importants que pour les autres typologies de déficience, ce qui montre que ces populations sont plus fréquemment accompagnées en établissement médico-social. Par ailleurs, les répartitions de ces personnes sur le territoire ligérien font ressortir, là encore, des répartitions territoriales inégales et plus marquées en Loire Atlantique notamment.

Répartition des élèves en situation de handicap intellectuel (source EN) dans l'Académie de Nantes :

	44	49	53	72	85	Total ACADEMIE 2019	Rappel ACADEMIE 2018	Total France 2019
Elèves scolarisés en situation de troubles intellectuels ou cognitifs	3 013	1 786	753	1 796	1 442	8 790	8 529	169 649

²⁰ ADAPEI 42, [en ligne@, disponible sur : <https://www.adapei42.fr/blog/definition-handicap-mental>, consulté le 22/09/2020]

Les chiffres ci-dessus montrent un nombre plus élevé d'enfants en situation de handicap intellectuel scolarisés dans l'Académie de Nantes. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2018 (+200). Au total, le nombre d'élèves en situation de handicap intellectuel représente 5,2% des élèves présentant ces troubles scolarisés à l'échelle nationale.

c) La pratique

Historiquement, la pratique sportive des publics en situation de handicap mental s'effectue au sein de la Fédération française du Sport Adapté. Bien que l'expertise de cet acteur sur l'accueil de ce public soit unanimement reconnu (à l'image de Handisport pour le Handicap moteur et sensoriel), et que la FFSA possède délégation du ministère des Sports pour toutes les disciplines relevant de ce type de publics (hors surf), la pratique ne s'effectue pas exclusivement dans le champ de sport adapté, et de nombreux publics sont aussi accueillis au sein des fédérations homologues. Cela rend donc difficile la quantification précise du nombre de pratiquants. Par ailleurs, les données statistiques de la FFSA ne permettent pas de distinguer les licenciés en fonction de leur type de handicap, ce qui ne rend pas possible de distinguer ceux qui relèvent du handicap mental, du handicap psychique.

Le Handiguide, dans le dernier export en date fin 2020 faisait état de 64 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes en situation de handicap mental. Pour le décompte du nombre de structures référencées dans l'ancienne version, voir ci-dessous « répartition des PSH en situation de handicap psychique », les deux catégories étant mêlées dans le référencement qui en était fait.

5) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire :

Handicap Psychique

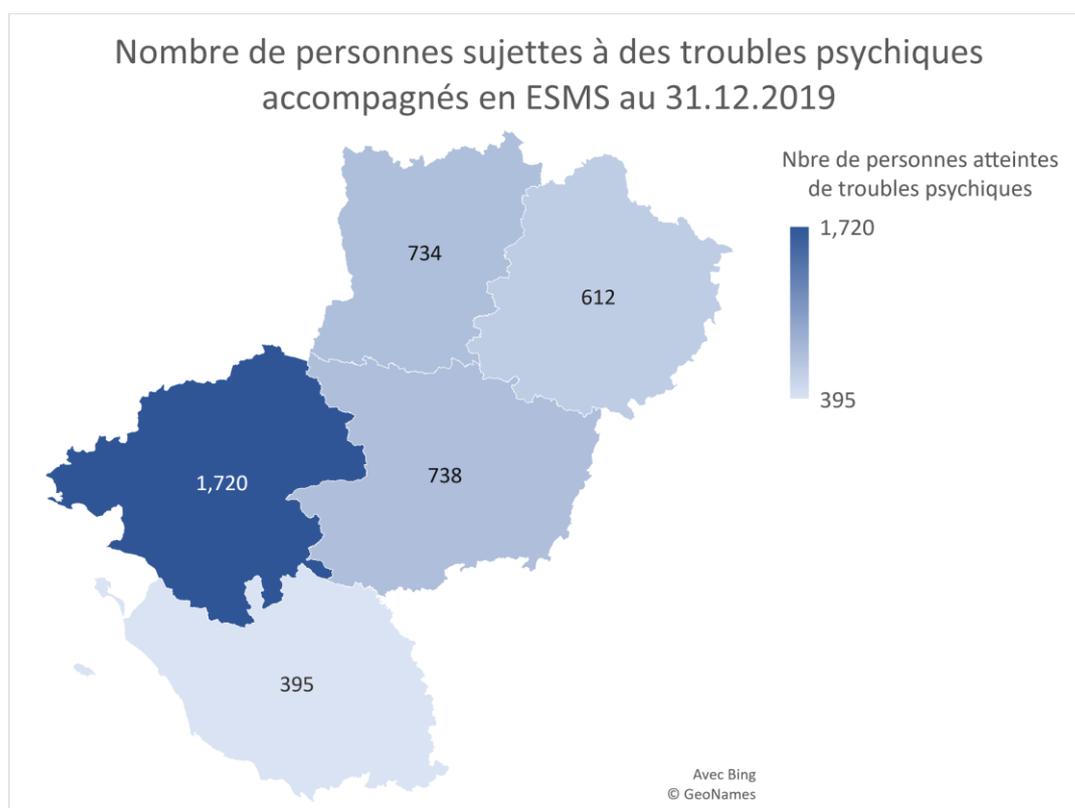
a) Définition

Le handicap psychique est la conséquence de la maladie psychique et reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques ;
- Troubles bipolaires ;
- Troubles graves de la personnalité ;
- Certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs), ...

Les personnes atteintes de troubles psychiques : personnes relevant du champ de la maladie mentale et/ou des troubles de la personnalité dont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques entraînant des perturbations dans la scolarité et l'accès à l'apprentissage. On les retrouve généralement au sein des ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

A l'image des personnes en situation de handicap intellectuel, on observe un nombre plus important de personnes en situation de handicap psychique accompagnés dans les établissements. Par ailleurs, les dynamiques territoriales font ressortir à l'identique : un nombre important de personnes en Loire Atlantique et en Maine et Loire. En revanche, à la différence des autres typologies de handicap, on note que la Mayenne possède un nombre plus important de personnes en situation de déficience psychique.

Répartition des élèves en situation de handicap psychique (source Education Nationale) :

Tous types de scolarisations	044	049	053	072	085	Total ACADEMIE 2019	Rappel ACADEMIE 2018	Total France 2019
Les troubles psychiques	1,526	776	718	435	677	4,132	4,015	76,080

Là encore, les chiffres montrent que le nombre d'élèves sujets à des troubles psychiques est en augmentation entre 2018 et 2019 (+100 environ). En termes d'écart territorial, on note que la Loire-Atlantique en scolarise quasiment 2 fois plus que le second département en termes de nombre d'enfants accueillis, le Maine et Loire. Au total, le nombre d'élèves en situation de handicap psychique représente 5,4% des élèves présentant ces troubles scolarisés à l'échelle nationale.

c) La pratique

Historiquement, la pratique sportive des publics en situation de handicap psychique s'effectue elle aussi au sein de la Fédération française du Sport Adapté. Bien que l'expertise de cet acteur sur l'accueil de ce public soit unanimement reconnu (à l'image de Handisport pour le Handicap moteur et sensoriel), et que la FFSA possède délégation du ministère des Sports pour toutes les disciplines relevant de ce type de publics (hors surf), la pratique ne s'effectue pas exclusivement dans le champ de sport adapté, et de nombreux publics sont aussi accueillis au sein des fédérations homologues. Cela rend donc difficile la quantification précise du nombre de pratiquants. Par ailleurs, les données statistiques de la FFSA ne permettent pas de distinguer les licenciés en fonction de leur type de handicap, ce qui ne rend pas possible de distinguer ceux qui relèvent du handicap mental, du handicap psychique.

Le Handiguide, dans le dernier export en date (septembre 2020) faisait état de 48 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes en situation de handicap psychique. Dans le dernier bilan en date de l'ancienne version (2016), le Handiguide faisait état de 362 structures référencées sur les Pays de la Loire comme accueillant des PSH en situation de handicap mental et psychique soit près de 3,2 fois plus que les chiffres actuels.

6) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **MultiHandicap**

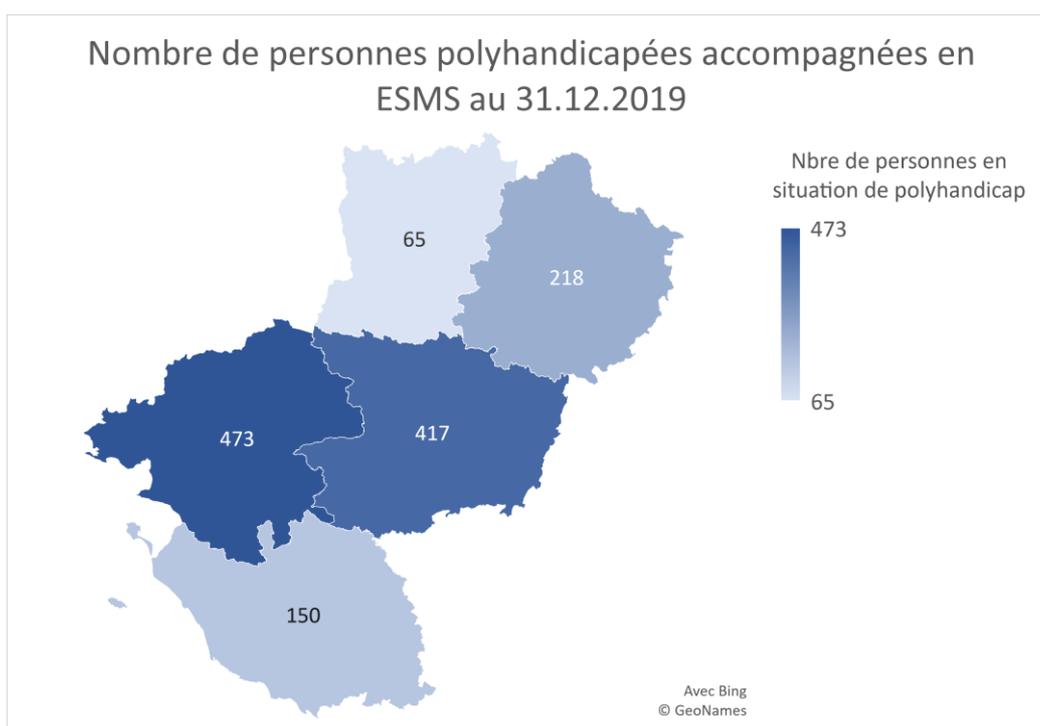
a) Définition

Le multihandicap, parfois appelé plurihandicap ou polyhandicap, peut être défini par l'association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale et posant des problèmes particuliers de prise en charge. En effet, les capacités restantes ne permettent pas toujours d'utiliser les moyens de compensations habituels (exemple : la vision autorise l'usage de la langue des signes à un sourd mais pas à un sourd aveugle).

Les personnes en situation de multihandicap génèrent souvent des situations de grande dépendance et nécessitent donc un accompagnement spécifique tout au long de la vie. Le multihandicap est un handicap lourd à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.²¹

²¹ Centre de Ressources Multihandicap, [en ligne], disponible sur : <http://www.crmh.fr/crmh/cms/7134-7458/centre-de-ressources-multihandicap-paris-definitions.dhtml#:~:text=Le%20multihandicap%2C%20parfois%20appel%C3%A9%20plurihandicap,capacit%C3%A9s%20restantes%20ne%20permettent%20pas>, consulté le 22/09/2020]

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Les données de répartition des populations en situation de polyhandicap font ressortir un accompagnement en ESMS plus marqué en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. La Mayenne, quant à elle, affiche un taux de personnes polyhandicapées en ESMS sensiblement plus faible que dans les autres départements.

Répartition des élèves en situation de polyhandicaps (source Education Nationale) :

Tous types de scolarisations	044	049	053	072	085	Total ACADEMIE 2019	Rappel ACADEMIE 2018	Total France 2019
Polyhandicap	52	8	13	25	10	108	89	1,772

Le nombre d'élèves en situation de polyhandicap, moins important que les élèves sujets à d'autres types de handicap, est là aussi en légère augmentation entre 2018 et 2019. A l'inverse de ce que l'on peut observer sur les autres types de handicap, ils sont moins nombreux à se voir scolarisés en Maine-et-Loire qu'ailleurs, même si les écarts territoriaux ne sont pas particulièrement significatifs. Au total, le nombre d'élèves en situation de multihandicap représente 5% des élèves présentant ces troubles scolarisés à l'échelle nationale.

c) La pratique

Cette population, qui présente un handicap lourd, pratique essentiellement dans le milieu protégé, que ce soit au sein des associations d'ESMS ou au sein des clubs de la FFH, voire de la FFSA.

Le Handiguide, dans le dernier export en date (septembre 2020) faisait état de 25 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes en situation de polyhandicap. Dans le dernier bilan en date de l'ancienne version (2016), le Handiguide faisait état de 125 structures référencées sur les Pays de la Loire comme accueillant des PSH en situation de polyhandicap soit 5 fois plus que les chiffres actuels.

7) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Troubles du spectre autistique**

a) Définition

La définition de l'« Autisme et autres Troubles Envahissants du Développement » (TED) peut être entendue comme suit²² :

Les TED sont un groupe de troubles caractérisés par des altérations qualitatives des interactions sociales réciproques et des modalités de communication, ainsi que par un répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif. Ces anomalies qualitatives constituent une caractéristique envahissante du fonctionnement du sujet, en toutes situations.

Les TED regroupent des situations cliniques diverses, entraînant des situations de handicap hétérogènes.

Cette diversité clinique peut être précisée sous forme de 8 catégories (troubles envahissants du développement) ou sous forme dimensionnelle (troubles du spectre autistique) :

- Autisme infantile
- Autisme atypique
- Syndrome de Rett
- Autre trouble désintégratif de l'enfance
- Hyperactivité associée à un retard mental et à des mouvements stéréotypés
- Syndrome d'Asperger
- Autres troubles envahissants du développement
- Trouble envahissant du développement, sans précision

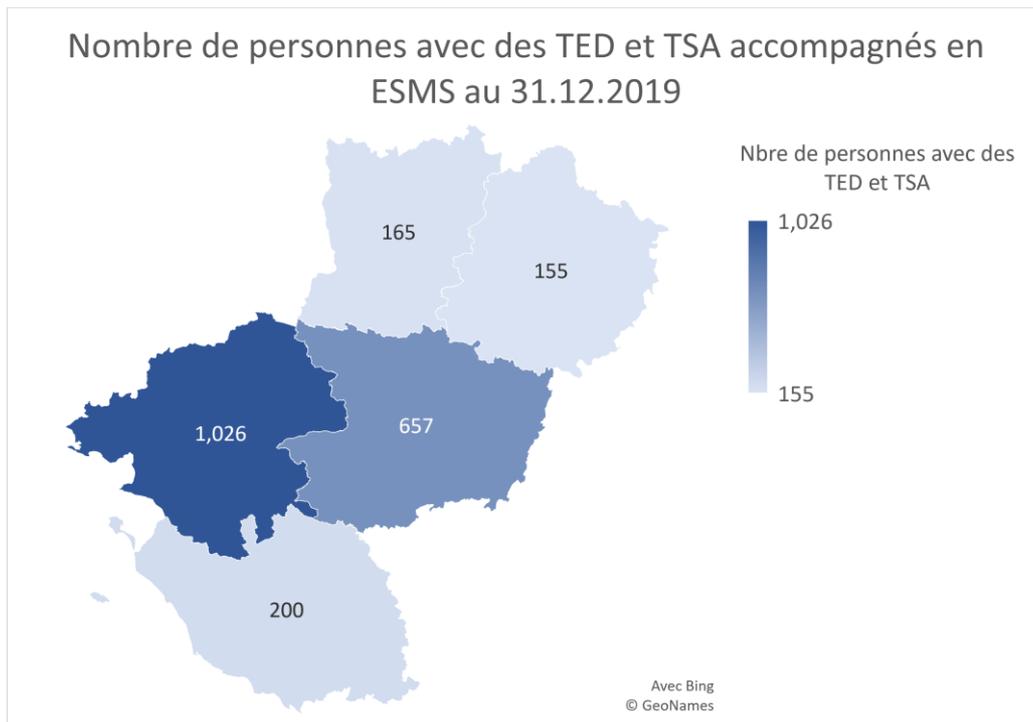
Le TSA a 2 catégories de symptômes (la Dyade) :

- Trouble de la communication sociale
- Comportements restreints et répétitifs.

L'autisme est considéré comme un continuum avec des degrés variables allant du TSA nécessitant des aides importantes au TSA nécessitant peu d'aides.

²² Définition proposée par la Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr)

b) Répartition



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Par ailleurs, il est communément admis que le taux de prévalence des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique parmi la population générale est de 1% (source Centre Ressources Autisme Pays de la Loire, CRA). On comptabiliserait donc environ 38 000 personnes atteintes d'un trouble autistique sur la Région, bien loin des chiffres affichés en institution. A noter une prédominance masculine au sein de ces populations de personnes sujettes à des troubles autistiques, puisque le CRA indique qu'environ 3 autistes sur 4 sont de sexe masculin.

L'Education nationale ne référence pas les élèves sujets à des troubles autistiques.

c) La pratique

Les personnes souffrant de troubles du spectre autistique pratiquent essentiellement au sein des clubs de la FFSA, même si certaines fédérations homologues les accueillent également. Il apparaît là encore difficile de quantifier précisément le nombre de pratiquants, par manque de données.

Le Handiguide, dans le dernier export en date (septembre 2020) faisait état de 40 structures en Pays de la Loire référencées comme accueillant des personnes sujettes à des troubles du spectre autistique.

Des données complémentaires de répartition par type de déficience vous sont présentées en annexe 2.d.

II- Les acteurs et les dispositifs existants

1) Identification des acteurs en lien avec la pratique sportive des PSH

a) Les acteurs sportifs

Les acteurs sportifs historiques : handisport et sport adapté

Le périmètre des délégations, en matière paralympique, présente des particularités propres à l'organisation même du mouvement paralympique²³.

Historiquement, en France, le mouvement parasportif se structure autour de deux fédérations dont l'offre de pratique multisport est spécifiquement dédiée aux personnes en situation de handicap : la **Fédération française Handisport** (FFH) et la **Fédération française du Sport Adapté** (FFSA). Ces deux fédérations sportives agréées sont délégataires pour les publics présentant un handicap moteur ou sensoriel (Fédération française Handisport) ou un handicap mental ou psychique (Fédération française du Sport Adapté). Cette singularité, sans fondement juridique au regard des dispositions du Code du sport (L131-14 et suivants), s'explique néanmoins par le rôle historique et fondamental des deux fédérations concernées.

Au plan régional, ces fédérations sont déclinées en Ligue Régionale du Sport Adapté et en Comité Régional Handisport. Le Comité Régional Handisport rassemble près de 1400 licenciés et une centaine de clubs. La Ligue Régionale du Sport Adapté compte quant à elle près de 3700 licenciés pour une centaine de clubs en Pays de la Loire. Chacune des deux instances spécifiques fédère 5 comités départementaux (1 par département) sur le territoire ligérien. Tous les départements sont donc pourvus d'un échelon spécifique Handisport et Sport Adapté.

Les chiffres 2019-2020²⁴

CHIFFRES HANDISPORT Pays de la Loire	Total des licenciés FFH	Licenciés FFH "jeunes"	Licenciés FFH "femmes"	Nombre de clubs FFH
Loire-Atlantique	628	78	178	40
Maine-et-Loire	259	55	80	15
Mayenne	120	6	37	14
Sarthe	193	24	74	11
Vendée	142	19	28	18
LIGUE	16		6	
Pays de la Loire	1358	182	403	98
Totaux hors licences "cadres" (dirigeants, accompagnateurs, juges, arbitres...)	984			

Source : Comité Régional Handisport

²³ Source : Stratégie Nationale Sport et Handicaps

²⁴ Source : Comité Régional Handisport et Ligue Régionale Sport Adapté

CHIFFRES SPORT ADAPTE Pays de la Loire	Total des licenciés FFSA	Licenciés FFSA "jeunes"	Licenciés FFSA "femmes"	Nombre de clubs FFSA
Loire-Atlantique	1299	173	415	36
Maine-et-Loire	835	49	297	22
Mayenne	363	56	111	5
Sarthe	405	13	145	14
Vendée	668	53	232	21
LIGUE	75		25	
Pays de la Loire	3645	344	1225	98
Totaux hors licences "cadres" (dirigeants, accompagnateurs, juges, arbitres...)	3167			

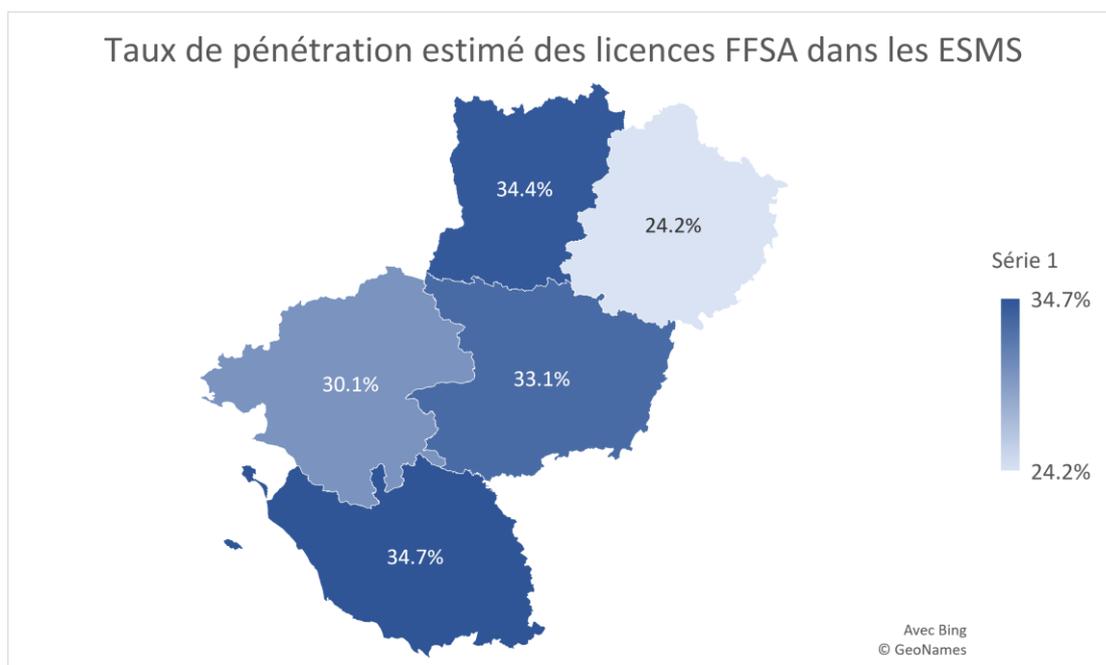
Source : Ligue Régionale du Sport Adapté

Les chiffres de répartition des licences ci-dessus montrent :

- Une sous-pratique identifiée chez les populations jeunes et féminines
- Des disparités territoriales marquées (déjà identifiées dans le schéma de développement territorial du sport) entre des territoires qui affichent un taux de pratique conséquent (Loire-Atlantique) et d'autres qui sont plus en retrait (Mayenne notamment)
- Une proportion importante de licences dites « cadres » (dirigeants, accompagnateurs, juges, arbitres) ce qui a tendance à donner une indication biaisée du nombre réel de pratiquants

Calcul du taux de pénétration de la FFSA dans les ESMS

Le taux de pénétration, calculé sur la population recensée en établissements, permet d'illustrer la capacité historique de la FFSA à nouer des liens avec les structures médico-sociales. Il est calculé en croisant le nombre de licences FFSA et le nombre de places installées pour personnes en situation de handicap mental, psychique ainsi que la population d'enfants atteints d'autisme sur chaque département.



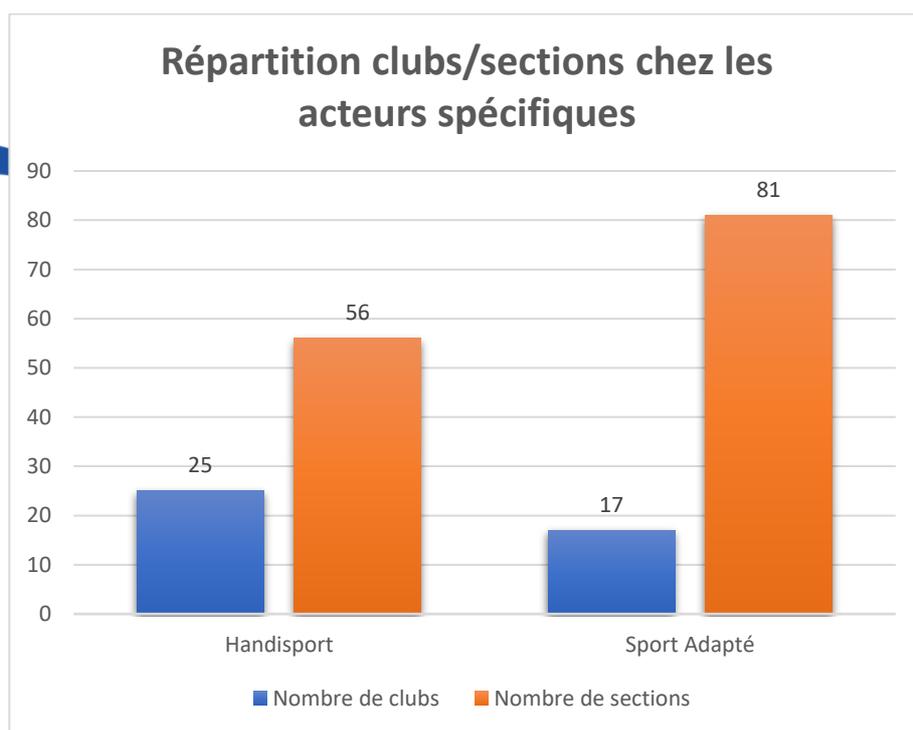
Source : Ligue Régionale du Sport Adapté

Bien que limitatif, car calculé uniquement sur la population estimée en établissements (*places installées au 31.12.2019 pour les catégories suivantes : handicap mental / handicap psychique / enfants autistes*), ce taux de pénétration nous permet de faire ressortir certains éléments intéressants. La Mayenne et la Vendée présentent des taux particulièrement élevés. En revanche, malgré un nombre de licenciés élevés (il fait partie du Top 5 au classement des départements du territoire national en termes de nombre de licenciés), la FFSA en Loire-Atlantique semble toucher moins de publics dans les ESMS, ce qui ne signifie pas que la pratique sportive n'y est pas présente, car le Conseil Départemental notamment, par le biais de ses éducateurs sportifs, est susceptible d'y intervenir. La région présente une moyenne (31,7%) supérieure à la nationale ce qui démontre clairement la capacité de la FFSA à travailler avec des ESMS.

Ci-dessous quelques points saillants qui ressortent des entretiens menés avec les instances régionales et départementales handisport et sport adapté :

Une structuration et un développement hétérogène

On note de manière générale un développement plus important des sections plutôt que des clubs totalement Handisport ou Sport Adapté. Cette tendance, observable tant au plan régional qu'au niveau national, montre l'interdépendance du mouvement spécifique et du mouvement homologue dans le développement de la pratique parasportive. Elle montre à quel point la mutualisation des compétences et des moyens tend à apporter une réponse adaptée aux publics en situation de handicap dans leur désir de pratique.



Source : Ligue Régionale du Sport Adapté, Comité Régional Handisport

Le modèle économique des associations, quant à lui, a depuis plusieurs années tendance à se tourner vers la prestation de services (opérations de sensibilisation à destination des valides et/ou des écoles, des institutions par exemple), ce qui rend difficile la pérennisation des pratiques et la structuration de projets d'accompagnement des clubs et/ou des publics.

De manière générale, à l'échelle départementale, on observe des disparités considérables entre les départements en matière d'inscription dans une démarche-projet avec les différents acteurs du

territoire. La Loire-Atlantique (44) et le Maine et Loire (49) travaillent en transversalité avec de nombreux acteurs du territoire, ce qui permet de se fixer des objectifs plus précis en matière d'accompagnement des clubs et des PSH, alors que la Sarthe ou la Mayenne fonctionnent plus de manière isolée et les têtes possèdent parfois un lien distendu avec les clubs. De même, les disparités s'observent au niveau du soutien financier, parfois important par l'historicité des acteurs et le bon lien avec les acteurs publics (44) alors que d'autres sont en recherche de fonds (CDH85) et en phase de restructuration. De manière générale, c'est le niveau départemental qui est opérant dans le lien avec les différentes institutions du territoire.

Un travail à poursuivre avec les associations gestionnaires

Même si historiquement, le mouvement des acteurs spécifiques possède un lien de partenariat avec les ESMS (et celui-ci est fort avec les associations gestionnaires en pays de la Loire), il est encore à renforcer. La relation de proximité avec les têtes de réseau (régionales et/ou départementales) des associations gestionnaires est notamment à travailler pour construire la pérennisation des pratiques au-delà de la prestation de service pratiquée au sein des établissements.

Une expertise sous-valorisée

Même si les organes de ces fédérations possèdent une expertise connue et reconnue par les acteurs à la fois sur le milieu médico-social et le handicap au sens large, et ce aux échelles régionales comme départementales, ils peinent à la valoriser auprès des acteurs sportifs homologues et les partenariats demeurent encore rares à ce jour. Un travail en co-construction avec les acteurs délégataires homologues pour développer la montée en compétence de tous permettrait de mieux répondre au besoin d'accueil des publics dans les clubs.

Un dynamisme événementiel fort et d'ampleur

L'ensemble des entretiens avec les acteurs spécifiques a montré leur capacité à organiser des événements de grande ampleur sur le territoire. A la fois en termes de mobilisation des bénévoles et d'organisation logistique, les structures ligériennes du Handisport et du Sport Adapté sont en mesure de mettre en place des événements vitrines qui font rayonner le sport-handicap sur le territoire ligérien. C'est par exemple le cas avec le Comité Régional Handisport qui héberge sur son territoire des événements institutionnels (Assemblée Générale de la Fédération en octobre 2020 ou tous les ans les Journées Nationales du Handisport à la Chapelle sur Erdre sur un site complètement accessible) ou encore avec la Ligue Régionale de Sport Adapté qui a mis en œuvre le Championnat open d'athlétisme indoor Virtus 2021 en mars dernier à Nantes, ou encore les premiers « Trophées du sport adapté ligérien » qui visaient à mettre en valeur les sportifs et bénévoles qui agissent pour le sport adapté au quotidien.

Une offre de pratique variée... à réinventer

Par la nature de leur structuration, les acteurs sportifs spécifiques proposent une diversité d'activités sportives à leurs publics et mettent en place des projets, tant sur l'accès au loisir pour tous qu'au sport de compétition, voire de haut-niveau. Ils apparaissent également dynamiques sur le volet de la formation (ils interviennent tous deux dans la construction pédagogique du Certificat Complémentaire « Accueil et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH) du CREPS par exemple). Les acteurs s'inscrivent fortement dans les dispositifs nationaux par leur positionnement transversal (dispositif « j'apprends à nager » chez sport adapté par exemple, ou « handisport santé » chez Handisport). On note que les acteurs spécifiques ligériens montrent une diversification progressive de leur offre de pratique depuis quelques années (développement des activités de pleine nature pour le mouvement handisport [exemple avec le développement d'un projet de Fauteuil Tout Terrain Electrique en Mayenne] ou des séjours vacances sportives adaptées [CDSA85 notamment]).

Des publics qui vieillissent

Tous les acteurs spécifiques s'accordent à dire qu'ils observent un vieillissement des pratiquants (et peu de fréquentation du public jeune) même s'ils admettent dans le même temps développer peu voire pas de relation avec le monde scolaire (y compris les classes ULIS).

La nécessité de poursuivre la mise en valeur de sportifs pour inspirer les pratiquants

Mettre en valeur des « *role models* » parmi les sportifs en situation de handicap continue d'être un besoin prégnant des acteurs spécifiques pour attirer plus de public en situation de handicap à venir pratiquer. Si cette mise en lumière est historiquement plus habituelle dans le milieu handisport, elle demeure encore sous-utilisée dans le milieu du Sport Adapté où elle gagnerait à être travaillée.

Une professionnalisation relativement importante

La professionnalisation des acteurs spécifiques est relativement importante en Pays de la Loire. Au total, 15 professionnels œuvrent sur le territoire, qu'il s'agisse d'emplois aidés de façon classique ou par l'intermédiaire du dispositif ESQ²⁵. En ce qui concerne la répartition des Emplois Sportifs Qualifiés sur le territoire ligérien, elle est la suivante à date : la région dispose normalement d'un stock de 9 ESQ para sport (158 400€) répartis comme suit : 4 handisport et 5 sport adapté. 5 de ces conventions (1 handisport et 4 sport adapté) sont arrivées à échéance en 2020 et ont nécessité un renouvellement en 2021. Cette professionnalisation importante a accompagné et fortement contribué au développement de la pratique et des structures.

Les acteurs sportifs délégataires²⁶

La dernière campagne de délégation (arrêtés du 31 décembre 2016 et du 2 avril 2019) a fait évoluer l'approche initiale, exclusivement par « publics », en attribuant la délégation de certaines « para-disciplines » (16) aux fédérations unisport qui développent la discipline homologue pour le sport dit valide. L'olympiade 2017/2020 a donc été caractérisée par une double approche de la délégation des para-disciplines, puisqu'un nombre important de pratiques continuait de relever des deux délégations « publics » accordées aux fédérations historiques chargées respectivement de l'handisport et du sport adapté.

Sur ces 16 fédérations, 11 possèdent une épreuve paralympique. N'en possèdent pas : le Karaté, le Rugby à XIII, le Ski nautique et wakeboard, le Surf, la Voile. Toutes les ligues et comités régionaux qui représentent cette typologie d'acteurs ont été rencontrés dans le cadre de cet état des lieux. Seul le rugby à XIII, qui ne possède pas de comité régional sur le territoire ligérien, a fait l'objet d'un entretien au niveau départemental (Comité de Loire Atlantique).

Les points principaux qui sont ressortis de ces entretiens sont les suivants :

Une maturité et un dynamisme totalement hétérogène sur la question du handicap

Certains acteurs sportifs nous sont apparus **matures et autonomes** dans la construction des projets parasportifs. C'est le cas par exemple de la ligue d'équitation, qui possède près de 50 professionnels formés (formations fédérales) à l'accueil ; déploie un système de labélisation des clubs (8 clubs labélisés en handicap moteur/sensoriel et 11 en handicap mental) ; fait preuve d'un historique de près de 12 ans dans la mise en œuvre de formations d'encadrement des personnes en situation de handicap ; participe financièrement sur fonds propres à l'acquisition de matériels spécialisés pour les clubs (équilève) ;

²⁵ Voir glossaire

²⁶ Voir Annexe 2.c

travaille historiquement avec les acteurs médico-sociaux... Cette typologie d'acteurs à maturité dite « avancée » nécessite de fait un accompagnement plus fin sur la thématique parasportive, notamment autour de la question suivante : comment toucher le public individuel qui ne fréquente pas les établissements ?

Certains acteurs délégataires pourraient ensuite être qualifiés d'acteurs à la maturité « moyenne », qui se caractérise par un début d'investissement à long terme et de structuration sur la thématique, avec bien souvent des premières actions de découverte/sensibilisation, des partenariats (formels ou informels) avec les acteurs spécifiques handisport et sport adapté, une commission élue (ou un(e) seul(e) élu(e)) investie sur le sujet, qui manque néanmoins de visibilité sur les réseaux à solliciter, les portes d'entrée pour aller toucher du public, l'ordre de priorité des actions à mener, etc.

Enfin, on pourrait parler d'une troisième typologie d'acteurs à maturité plutôt faible, au sein desquels il existe en général une volonté politique (portée par un acteur politique de l'instance *a minima*), mais qui n'est souvent pas synonyme de compréhension de l'écosystème et des outils à leur disposition (Handiguide par exemple) et ne débouche pas nécessairement sur des actions structurantes sur le long terme ni sur des partenariats avec les acteurs spécifiques.

Loin de constituer un jugement de valeur des acteurs, ces éléments sont plutôt une indication sur (1) l'hétérogénéité des niveaux de maturité et de compréhension de l'écosystème parasportif (ô combien complexe) et (2) la nécessité d'accompagnement qui en découle, qui doit être pensée au plus proche des besoins respectifs des acteurs au regard de leur niveau de maturité.

Un difficile recensement des licenciés en situation de handicap

L'identification des personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du logiciel de prise de licence demeure rare parmi les acteurs sportifs.

Une sous-mobilisation des acteurs spécifiques dans l'accompagnement des cadres et plus largement, une sous exploitation de la mise en réseau et du partage de bonnes pratiques entre acteurs du mouvement sportif

Les acteurs délégataires font émerger le besoin de formation et de sensibilisation, tant des dirigeants que des encadrants. Mais dans le même temps, la majorité ne possède que peu d'actions communes avec des acteurs sportifs extérieurs, qu'il s'agisse des acteurs spécifiques, ou des autres fédérations avec lesquelles ils pourraient échanger des bonnes pratiques ou mutualiser du matériel et des compétences par exemple. Certaines bonnes pratiques structurantes (mise en place par la ligue de badminton d'un label badminton et handicap, pratique de l'équitation avec des établissements médico-sociaux ou programme S.A.N.A mis en place par les acteurs nautiques) demeurent aujourd'hui sous valorisées. Ces bonnes pratiques mériteraient un éclairage plus important et une visibilité dans le réseau des acteurs sportifs pour qu'elles soient sources de synergies et de duplications éventuelles.

Une sous-exploitation du handiguide des sports

La majorité des acteurs sportifs délégataires rencontrés disent manquer de visibilité sur les clubs qui accueillent des parasportifs. Dans le même temps, ils sont une majorité à ne pas s'être saisis du nouvel Handiguide des Sports pour référencer leurs structures, ou *a minima* informer leurs clubs de l'existence de cette plateforme et de la possibilité de s'y inscrire.

Une appréhension des dirigeants sur le handicap qui demeure une réalité

Dans un écosystème sportif où les bénévoles sont par ailleurs beaucoup sollicités, accueillir des personnes en situation de handicap peut encore parfois apparaître comme quelque chose qui « fait peur » aux acteurs délégataires. Les difficultés d'accès au matériel (notamment dans des disciplines

comme le tir sportif, l'aviron, l'équitation, le ski nautique...), la question de l'encadrement qualifié et la difficulté à toucher un grand nombre de personnes laisse souvent les dirigeants avec un pied sur le frein. Une formation/sensibilisation de premier niveau, proposée aux dirigeants, à l'image de celle qui se met en œuvre en Île de France, semble une première étape. On note néanmoins, parmi les acteurs sportifs délégataires, que la plupart des acteurs abordent désormais la pratique des personnes en situation de handicap sous l'angle du développement et pas uniquement sous le prisme de la performance. Le développement de cette pratique, quand il est structurellement mis en place ou amorcé, est souvent associé à des projets de développement, même s'ils demeurent hétérogènes et plus ou moins formalisés par les acteurs.

Une vraie difficulté à capter le public

L'ensemble des acteurs interrogés a fait ressortir la difficulté à capter les pratiquants (surtout jeunes) et à pérenniser leur pratique. Il existe de manière générale assez peu de lien systématisé avec l'univers médico-social, ni avec les ULIS, sauf dans quelques disciplines ciblées (équitation par exemple) et la pérennisation de la pratique en club demeure rare.

Des bonnes pratiques... qui s'appuient encore essentiellement sur des personnes, clubs ou événements moteurs

La plupart des acteurs sportifs délégataires s'appuient, à raison, sur des clubs ou comités, voire des personnes moteurs sur la question parasportive sur le territoire. On peut citer l'exemple du badminton qui s'appuie sur le club de Saint Herblain (44) ou encore l'aviron qui met en lumière la pratique du SNOS (Saint Nazaire). S'appuyer sur un grand événement organisé sur le territoire est également une stratégie portée par certains acteurs (le surf capitalise par exemple sur l'organisation de différentes coupes de France pour proposer des journées découvertes en amont) pour assurer l'héritage des dynamiques de plan d'animation territorial en aval de la manifestation. L'enjeu est désormais de capitaliser sur ces bonnes pratiques pour les essaimer à l'échelle régionale, sortir d'un système trop « personnalité-dépendant » et agir en véritable effet de levier sur la pratique générale. La volonté des acteurs d'aller plus loin en développant des programmes de cycles, en dupliquant les bonnes pratiques, émerge clairement dans l'ensemble des entretiens réalisés. La nécessité de toucher les aidants, les familles pour contribuer à passer d'une logique de découverte à une pratique pérenne émerge également.

Des outils pédagogiques parfois sous exploités

Les acteurs délégataires ont bien souvent à disposition des outils pédagogiques (modèles de journées découvertes-type, matériels pour enfants, etc.) adaptés à une découverte de l'activité pour les PSH. Mais bien souvent, ils sous-exploitent ces outils ou ne l'utilisent pas pour les PSH. A titre d'exemple, l'arrivée de l'aviron indoor apparaît un outil pédagogique intéressant pour proposer une approche de la discipline. Autre exemple : la Ligue de Hockey sur Glace organise des journées découverte intitulées « faire plaisir », qui proposent une découverte de la pratique aux jeunes publics notamment. L'idée d'ouvrir ces journées en inclusion pour les personnes en situation de handicap est un axe de travail qui a été évoqué pour les prochaines manifestations.

Une difficulté pour certains acteurs de se « vendre » auprès des publics

Certains acteurs délégataires disent souffrir d'une mauvaise image auprès des publics en situation de handicap eux-mêmes, ou des établissements qui les accueillent. C'est le cas par exemple des sports de combat ou du tir sportif. L'enjeu pour les différentes fédérations serait de pouvoir proposer une communication grand public sur leur discipline sportive, pour essayer de transformer les préjugés sur leur discipline et insister sur les éléments qui caractérisent son accessibilité.

Peu, voire pas, de mutualisation de matériel adapté

Plusieurs acteurs sportifs sont susceptibles, en parallèle, de faire l'acquisition de matériels adaptés (fauteuils par exemple) mais ne se posent que rarement la question d'une éventuelle mutualisation avec d'autres acteurs qui en possèderaient déjà.

Les autres acteurs sportifs

Ces acteurs sont ceux qui font partie du collège des « sports associés » du CPSF²⁷, mais également d'acteurs du mouvement sportif qui ne sont aujourd'hui pas membres du CPSF, et qui ont un intérêt (ou un projet) dans le développement de leur pratique à destination des publics en situation de handicap. L'ensemble des fédérations ne disposant pas de délégation pour les PSH peuvent être impliquées dans l'accueil de PSH.

Parmi cette typologie d'acteurs sportifs, tous n'ont à date pas pu être rencontrés. Il faudra poursuivre les rencontres dans les mois à venir pour continuer à identifier les besoins desdits acteurs. Voici les acteurs avec lesquels un entretien a pu avoir lieu :

- **Comité Régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade**
- **Ligue régionale d'Échecs**
- **Ligue régionale du Sport Universitaire**
- **Ligue régionale Flying Disc**
- **Ligue régionale de Football**
- **Ligue régionale de Handball**
- **Ligue régionale de SAVATE, Boxe Française et D.A**
- **Comité régional de Vol en planneur**
- **Service Régional de l'UNSS**
- **Comité régional FSCF**

Les constats qui ressortent des entretiens menés sont identiques à ceux observés chez les acteurs délégataires (difficile recensement des PSH, volonté de développer les partenariats externes, des outils pédagogiques existants mais parfois sous exploités, des initiatives et personnes ressources parfois isolées...). On note également que certains acteurs à la taille plus « modeste » (ligue des Echecs par exemple) sont susceptibles de mettre en place des bonnes pratiques qui sont peu mises en valeur (aux échecs, tout est prévu dans les règlements de la fédération pour mettre en place la pratique inclusive et chaque année, la fédération organise un championnat de France des malvoyants par exemple).

La Ligue de Football des Pays de la Loire, structurée (son maillage territorial est important) et conséquente en termes de nombre de licenciés (près de 160 000) et de salariés (près de 50) fait figure d'exception, avec la structuration d'une démarche globale dite « RSO » (Responsabilité Sociétale des Organisation, *ndlr*) dans lequel le handicap y tient une bonne place. Il s'agit d'une démarche transversale, qui place donc l'ensemble des thématiques dites « à impact social » (dont le handicap) à tous les échelons du programme d'action (à la fois dans la déclinaison d'offres de pratique adaptée sur les territoires, mais également dans le recrutement de PSH par exemple). Au-delà de cette démarche transversale structurante qui apparaît comme novatrice, les freins identifiés au développement de la pratique demeurent les mêmes que ceux observés précédemment.

Les fédérations d'éducation populaire, affiliées ou non au CPSF, se saisissent également du thème du handicap. C'est le cas de la FSCF par exemple. Même si la notion de sport pour tous fait partie de l'ADN de cet acteur sportif, il fait face aux freins identifiés par la plupart des autres acteurs du mouvement

²⁷ Voir ici : <https://france-paralympique.fr/les-membres/>

sportif, à savoir une difficulté à entrer en contact avec le milieu médico-social, une impossibilité à quantifier de manière exhaustive le nombre de licenciés en situation de handicap et les dirigeants formés à l'accueil, le manque de formation/sensibilisation des dirigeants sportifs à la question du handicap... Afin de prolonger cet état des lieux au ressenti des autres acteurs affinitaires (type FSGT, UFOLEP...), il conviendra de les rencontrer prochainement.

Le nombre de clubs para-accueillants sur le territoire

Cette donnée est difficile à obtenir précisément. En se basant sur le handiguide des sports, on recense à date (septembre 2020) 122 structures référencées dans le handiguide des sports en Pays de la Loire.

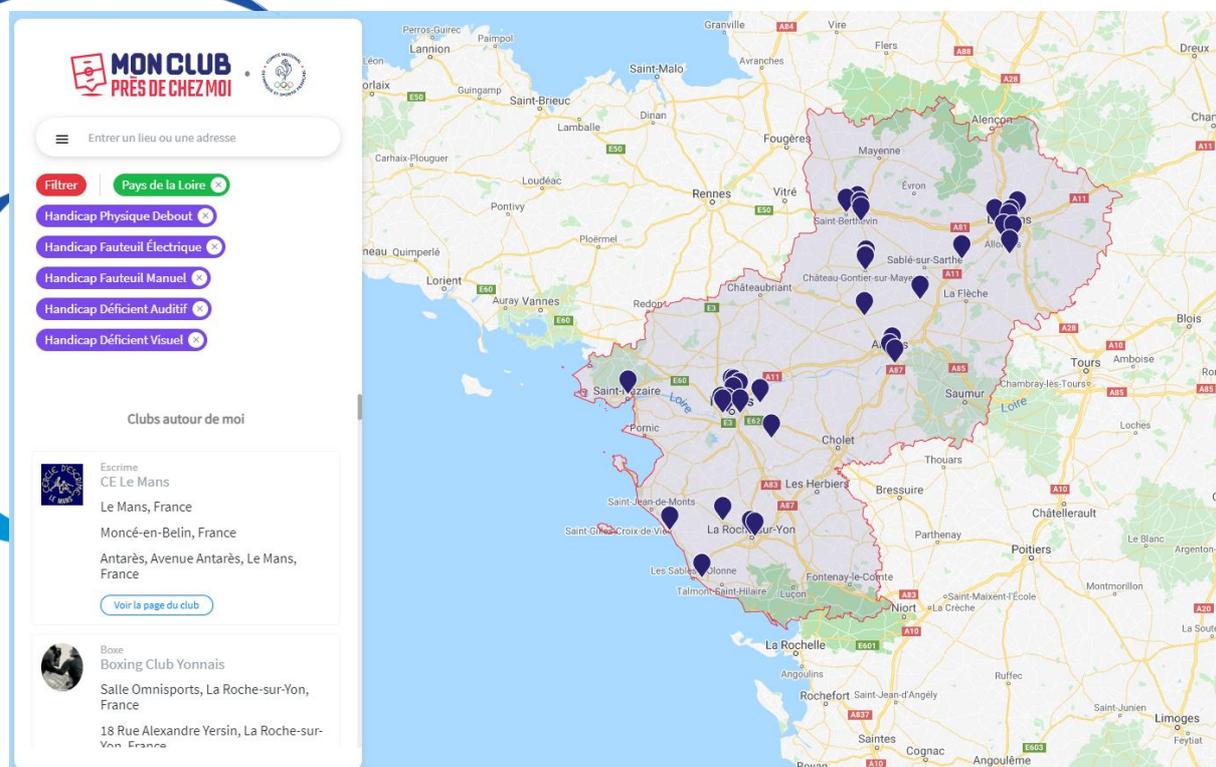
Néanmoins, ce chiffre est à nuancer. En effet, le Handiguide des Sports a vécu une refonte par le Ministère des sports, à compter de 2019. Dans le dernier bilan en date de l'ancienne version (2016), l'outil faisait état des 548 structures référencées sur les Pays de la Loire comme accueillant des PSH, soit près de 4,5 fois plus.

La répartition par typologie de handicap était à l'époque la suivante :

- Handicap physique : 390 structures
- Handicap sensoriel : 510 structures
- Handicap mental et psychique : 362 structures
- Polyhandicaps : 125 structures

La pertinence de ces données est donc aujourd'hui à relativiser au regard de la refonte de cet outil.

Il existe par ailleurs la plateforme « Mon club près de chez moi », pilotée par le CNOSF qui contient des critères de sélection sur les handicaps moteurs et sensoriels uniquement. La plateforme recense à ce jour 33 structures qui accueillent l'un ou l'autre de ces types de handicaps.



Un recoupement des structures présentes sur le Handiguide des Sports et sur la plateforme du CNOSF serait intéressant pour voir si certaines structures sont inscrites en doublon ou non. Uniformiser le recensement des structures accueillantes sur un outil unique paraît un incontournable pour simplifier la lisibilité de l'offre de pratique en direction du public.

Le mouvement olympique : CROS et CDOS

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) agit en tant que tête de réseau du mouvement sportif sur le territoire. Il représente et coordonne l'ensemble des fédérations sportives. La thématique du Sport Handicap n'est initialement pas comprise dans ses missions prioritaires que sont : le suivi des politiques publiques, le Sport santé, la Formation et l'emploi, la citoyenneté et l'éducation.

En Pays de la Loire, on note que le CROS est signataire de la charte régionale sport et handicaps mise en place par la DRAJES (ex DRJSCS) dans le cadre de la conférence régionale consultative du sport. Le CROS avait en son sein une commission handicap qui n'est aujourd'hui plus active, et qui mériterait sans doute d'être reconstitué pour pouvoir agir comme porte-voix du mouvement sportif unifié (olympique et paralympique), notamment dans le cadre d'instructions de dossiers spécifiques type appels à projets liés au parasport, ou bien pour porter des actions en propre. Historiquement, le CROS porte des actions moteurs et transversales sur le développement des activités nautiques avec la commission « conseil régional des sports nautiques ». Le CROS fait ainsi partie du réseau européen de sports de nature et a notamment organisé pendant longtemps, en lien avec les Ligues d'Aviron, de Canoë Kayak, de Surf, de Voile et le Comité Régional Handisport les journées « Handinautiques », qui se sont arrêtées il y a près de 5 ans, dans la mesure où la pratique du public en situation de handicap n'était pas pérennisée en club à l'issue de la journée.

En 2012, le CROS avait également créé un club ligérien des jeux paralympiques. Il s'agissait d'un club de partenaires économiques pour aider les athlètes dans leur parcours de haut-niveau. Depuis, il est devenu le « Team 303 », association qui possède ses propres statuts et qui continue d'œuvrer à la mise en lien entre partenaires économiques et athlètes paralympiques de haut niveau.

En ce qui concerne l'échelon départemental, l'investissement des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs dans le champ du handicap est hétérogène. L'ensemble des CDOS réalise un accompagnement et un soutien structurel (notamment aux comités spécifiques mais pas seulement), par de la formation, des solutions administratives ou du conseil pour les clubs et comités départementaux (par l'intermédiaire des CRIB notamment²⁸).

Certains CDOS vont plus loin, en participant activement à l'animation départementale sur le sujet du sport-handicap, souvent en lien étroit avec les comités départementaux des fédérations, les services départementaux du ministère des Sports (SDJES) et les Conseils Départementaux. Dans ce cadre, ils participent à la production d'outils, de guides et de solutions concertées pour répondre au mieux à l'amélioration de la lisibilité de l'offre de pratique à l'échelle départementale. C'est notamment le cas dans le 44.

A la marge, notons que certains CDOS proposent de la sensibilisation sur le parasport en milieu scolaire ou des événements ponctuels de sensibilisation sur le sujet. La thématique est également traitée par le mouvement olympique au travers des événements-phares organisés chaque saison : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, Sentez-vous sport... à l'occasion desquels la question parasportive est souvent abordée.

²⁸ Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles

On notera que la majorité des organes du mouvement olympique (CROS et CDOS) abordent la pratique parasportive sous l'angle du sport-santé, dans une perspective de reprise d'activité sportive (projet *CAPITEN* ou *S.A.N.A* au CROS²⁹, *PEPS* en Vendée, *Osez Bougez* en Sarthe, *Ateliers santé* en Mayenne par exemple), ce qui limite nécessairement la portée des actions aux publics en situation de handicap qui sont en situation d'écart de santé, ce qui ne recouvre pas la réalité de toutes les personnes en situation de handicap.

b) Les accueils de PSH en lien avec le sport

De nombreuses associations représentatives des personnes en situation de handicap sont présentes sur le territoire ligérien. Les gestionnaires d'établissement ont également un rôle militant de défenseur des droits de personnes en situation de handicap. Ils ont un rôle de représentation et peuvent être amenés à siéger dans des instances territoriales décisionnaires. Ces acteurs constituent un relais de communication avec les potentiels pratiquants, notamment à travers le lien qu'ils font avec les professionnels (chefs de service ou travailleurs sociaux dans les établissements) ou les familles.

Au cours de la réalisation de cet état des lieux, ont été identifiés et interrogés les acteurs suivants :

Les associations représentatives et/ou gestionnaires d'Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)

APF France Handicap

En Pays de la Loire, l'APF France Handicap regroupe 5 délégations (une par département), 13 pôles, établissements et services répartis au sein de 3 départements (le 44, le 53 et le 49, la Vendée et la Sarthe n'en possédant pas), et touche près de 25 000 adhérents (*voir visuel ci-contre*). Un délégué régional professionnel a la charge d'animer et de coordonner le réseau associatif.

Dans le cadre de cet état des lieux, seuls la délégation Régionale, ainsi que la délégation de Loire Atlantique de l'APF France Handicap ont pu être rencontrés.



L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

Dans les Pays de la Loire, l'APAJH est présent au travers de deux organismes que sont l'APAJH de Loire-Atlantique (44) et l'APAJH Sarthe-Mayenne (72-53). L'APAJH 44 accompagne 750 usagers, grâce à l'action de 400 salariés répartis dans 21 établissements et services, implantés dans les agglomérations nantaise et nazairienne. Quant à l'APAJH Sarthe-Mayenne, il représente environ 300 adhérents, 300 salariés et 254 enfants et adolescents accompagnés. Au plan régional, le mouvement APAJH est représenté par un délégué de Région, qui est le président de l'APAJH 72-53.

²⁹ S.A.N.A : Santé par les Activités Nautiques et Aquatiques

Si historiquement, ces associations accompagnaient une catégorie de publics particulière (les personnes en situation de handicap physique/moteur pour l'APF France Handicap et les personnes en situation de handicap psychique/mental pour l'APAJH), ces spécialisations ont tendance à s'estomper, les deux mouvements étant de plus en plus des mouvements généralistes, accompagnant toutes personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

Dans le cadre de cet état des lieux, les deux organismes (APAJH 44 et APAJH 72-53), ainsi que le délégué de Région, ont pu être rencontrés.

L'Unapei

L'Unapei Pays de la Loire rassemble 11 associations gestionnaires et 3 associations tutélaires. Dans sa globalité, ce sont 12 200 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées par 6770 professionnel(les) sur le territoire. L'association assure l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental. Une déléguée régionale professionnelle a la charge d'animer et de coordonner le réseau associatif. Dans le cadre de cet état des lieux, seule la délégation régionale a pu être rencontrée à date.



L'Association des Personnes de Petite Taille (APPT)

Contrairement aux deux associations précédentes, l'APPT est une petite association à l'échelle des Pays de la Loire et elle ne gère aucun établissement médico-social. Néanmoins, elle représente les usagers en situation de petite taille (30 adhérents sur les Pays de la Loire) et organise pour eux des séjours et rencontres régulières. Il est à noter qu'aucun lien avec le secteur sportif ni aucune action sportive à proprement parler n'était réellement proposé par l'association. Il s'agit là d'une première piste de travail, à laquelle s'ajoute la nécessité de sensibiliser les acteurs du monde sportif (dirigeants et éducateurs) à la petite taille, qui demeure encore aujourd'hui un handicap méconnu et parfois moqué.

D'autres associations représentatives des usagers, qui n'ont pu être rencontrés dans le cadre de cet état des lieux, feront l'objet d'entretiens dans les prochains mois : UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) Pays de la Loire, Institut Public Ocms (déficiences sensorielles et du langage), antenne régionale de l'Association nationale Spina Bifida et Handicaps Associés (ASBH), les

associations départementales « Valentin Haüy » (aveugles et malvoyants), les associations départementales de la FNATH (Association des Accidentés de la Vie)... On note que l'ensemble de ces associations au plan régional font l'objet d'une mise en réseau en vue de constituer un collectif régional inter-associatif sur la question du handicap. Il sera important de mobiliser ce réseau sur la question parasportive (*voir préconisations*).

Les centres de médecine physique et de réadaptation

Selon l'Association Nationale des Médecins Spécialistes de Médecine Physique et Réadaptation (ANSMR) et en lien avec le Comité Régional Handisport, le nombre de centres de médecine physique et de réadaptation³⁰ s'élève à 12 dans les Pays de la Loire. Ils se situent en majorité en Loire-Atlantique (5), en Vendée (3) et en Maine-et-Loire (2). La Mayenne et la Sarthe ferment la marche (1 chacun). Dans le cadre de cet état des lieux, aucun de ces centres n'a pu être rencontré et nous n'avons pas d'élément qualitatif à remonter d'un éventuel entretien avec ces acteurs.

Dans les ESMS, les liens avec la pratique sportive et les parasports se font par l'intermédiaire du projet d'établissement qui peut (ou non) comporter un volet APS. Les interventions dans l'établissement sont encore majoritairement encadrées par du personnel de l'établissement. Des partenariats sont régulièrement mis en place avec des clubs issus de fédérations, tant spécifiques qu'homologues. C'est par exemple le cas dans des établissements comme l'IEM de La Grillonnais (Loire-Atlantique) qui a mis le sport au cœur de son projet éducatif et qui travaille de façon hebdomadaire et conventionnée avec différentes associations affiliées au mouvement sportif.

La pratique sportive en établissement spécialisé peut être documentée au travers de deux études (*dont les résultats, qui se font écho, vous ont été présentés en partie I. PSH sur le territoire et leur pratique*) : une étude nationale de 2018, intitulée « Enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées » (Pôle Ressources National Sport et Handicaps) et une étude de 2015 intitulée « Enquête régionale sur les Activités Physiques et Sportives dans les Etablissements Médico-Sociaux des Pays de la Loire »³¹ et commanditée par l'ARS et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique.

Les entretiens qualitatifs et les questionnaires diffusés dans le cadre de cet état des lieux viennent par ailleurs appuyer ces constats.

Voici les quelques points saillants qui ressortent des entretiens menés avec ces acteurs :

Une méconnaissance par les têtes de réseau de l'offre sportive proposée au sein des établissements

Les têtes de réseau ont exprimé une véritable difficulté à recenser les activités sportives existantes parmi les associations de leur réseau. Pour les accompagner dans la réalisation d'un diagnostic, il a été proposé au réseau APF/UNAPEI/APAJH un modèle de questionnaire qu'ils ont fait parvenir à leurs structures, ce qui leur a permis d'identifier quelques structures dynamiques sur la question du parasport.

³⁰ La médecine physique et de réadaptation (MPR) est une spécialité médicale qui assure les soins de rééducation et de réadaptation après une maladie, un accident ou une intervention chirurgicale.

³¹ Résultats intégraux disponibles en ligne : https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/emc_presentation_vd_support_diffuse_10_01_2017.pdf

Une prise en compte globale apparente de l'intérêt du sport et des partenariats fréquents avec les acteurs sportifs spécifiques (handisport et sport adapté)

Au vu des résultats des questionnaires diffusés dans le cadre de cet état des lieux, la pratique sportive apparaît relativement majoritaire dans les établissements interrogés, et de nombreux partenariats avec les acteurs sportifs (handisport et sport adapté en tête) ressortent. Néanmoins, il convient de relativiser ce constat dans la mesure où les établissements ayant répondu sont ceux qui possèdent un projet parasportif, les autres n'ayant pas répondu au questionnaire.

Un développement hétérogène de l'activité sportive au sein des établissements

Il existe au sein des réseaux d'ESMS des pratiques aussi diverses que d'établissements et services. Les entretiens avec les acteurs gestionnaires d'établissements couplés aux résultats des questionnaires diffusés montrent, à l'instar des acteurs sportifs délégataires, qu'il existe globalement trois niveaux de maturité sur la question parasportive au sein des établissements médico-sociaux. Certains établissements sont déjà organisés de longue date et formalisent dans leur projet associatif la question de la pratique sportive régulière comme un axe à part entière (c'est le cas de l'APAJH 44 qui emploie un éducateur sportif, par exemple). D'autres réagissent plutôt « à l'opportunité », en participant à des journées sportives de découverte ponctuelles, mais sans prolonger le lien ensuite en établissement ou dans les parcours individuels. Enfin, certains ne font pas du sport un axe politique majeur dans leur projet, même s'ils apparaissent difficilement identifiables dans le cadre d'une diffusion de questionnaires.

Peu de communication sur le sport auprès des structures comme des publics par les têtes de réseau

Si le sport peut être intégré comme un axe à part entière des projets associatifs des structures, il apparaît comme un sujet peu, voire pas évoqué, lors des temps d'animation associatifs qui sont proposés par les têtes de réseau. La communication auprès des directeurs/trices d'établissements, mais aussi des chefs de service, voire des éducateurs sportifs quand il y en a (plus opérationnels sur la question), dans des moments de rassemblements des acteurs, émerge comme une piste de travail. De même, certaines têtes de réseau, souvent à l'échelon départemental, organisent des rencontres en direct avec les familles des usagers. Ces moments peuvent être l'occasion de positionner le sport comme un sujet de discussion, dans une perspective d'en montrer la possibilité (et l'intérêt) dans un parcours de vie.

La nécessité de systématiser le suivi et l'accompagnement de l'utilisateur vers une pratique sportive en milieu ordinaire

L'accompagnement vers la pérennisation de la pratique des personnes en club paraît très inégale. Particulièrement en ce qui concerne les établissements qui accueillent des personnes pour de la réathlétisation post-accident, on note qu'assez peu se retrouvent ensuite en club pour pratiquer, d'où la nécessité d'un meilleur suivi et accompagnement individuel vers le milieu ordinaire.

Une difficile lisibilité de l'écosystème sportif et la nécessité d'un meilleur relais vers les partenaires du mouvement sportif

La compréhension de l'écosystème parasportif apparaît nébuleuse pour l'essentiel des acteurs médico-sociaux interrogés. S'ajoute à cela une difficile lisibilité de l'offre sportive de proximité, le handiguide n'étant ni assez complet, ni suffisamment précis. Un besoin de recensement des lieux possibles pour des activités adaptées, voire d'un interlocuteur unique qui oriente les établissements vers les acteurs sportifs les plus adéquats de proposer une pratique en proximité émerge des différents entretiens menés.

Une appréhension inégale de l'encadrement sportif dans les établissements

On note également une image inégale de la nécessaire professionnalisation de l'encadrement du sport au sein des établissements. Encore de nombreuses structures font appel aux éducateurs en interne

pour assurer l'activité sportive et pas à des professionnels de l'encadrement sportif (alors même que ce sont des professions règlementées). Il émerge donc la nécessité de faire le lien avec les professionnels de l'encadrement sportif (acteurs sportifs et STAPS APAS) pour développer la professionnalisation en établissements.

Des freins exogènes qui demeurent : transports, coût, transformation du milieu médico-social...

La difficulté de financement des « prestations de services » par les ESMS vers les clubs, la difficulté à trouver un lieu dans des plannings de salles très difficiles à investir, l'éparpillement des populations vers le milieu ordinaire du fait de la transformation du milieu médico-social et le frein financier d'accès à la pratique en club demeurent des réalités qui freinent l'accès au sport pour les PSH.

Une dynamique inter-associative à saisir

Plusieurs établissements interrogés ont fait ressortir la volonté, à l'échelle locale, d'entrer en contact avec d'autres institutions pour mutualiser les moments de pratique sportive. C'est un levier sur lequel il serait intéressant d'agir. A une échelle régionale, on note la reconstitution en cours, sous impulsion de l'APF France Handicap et de l'UNAPEI, d'un collectif inter-associatif régional, qui va traiter des grandes questions d'accès aux droits pour les usagers. Ce collectif très ouvert, qui place l'utilisateur au cœur des débats, réamorce un travail en synergie avec d'autres associations spécialisées dans le champ du handicap. Cela constitue une opportunité pour le mouvement sportif de profiter de cette dynamique pour travailler la question du sport en collégialité (quelle offre proposer en établissement, en dehors, quelles journées découvertes en dehors des établissements, quel partenariat avec le mouvement sportif...).

c) Les institutions

Les organes déconcentrés du Ministère des Sports (DRAJES et SDJES)

L'organisation interne des services de l'Etat est considérablement impactée par la restructuration liée à la création des DRAJES et à l'intégration récente au ministère de l'Education Nationale.

Les publics éloignés de la pratique que sont les PSH figurent au rang des priorités des politiques publiques du Sport. La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES, ex - Direction Régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)) portait donc une démarche pro-active en la matière et de nombreuses actions réalisées en partenariat avec l'écosystème régional, par l'intermédiaire d'une cellule régionale animée par la référente sport-handicap de la DRAJES, ont vu le jour.

On peut ainsi citer :

- La mise en œuvre d'une charte régionale sport et handicap entre 2012 et 2016 (co-signée par le Conseil Régional, l'Etat, les Ligues spécifiques et le CROS)³² qui visait à co-construire une politique partagée sur la thématique ;
- La création/l'actualisation de guides à destination des acteurs sportifs (ACM et handicap ; handicap et sports de nature) ;
- La déclinaison d'un guide régionalisé "Comment accueillir les personnes en situation de handicap" qui s'appuie sur un travail réalisé par la commission "sport et handicap" qui regroupe des acteurs du département de Loire Atlantique ;
- La réalisation avec l'ARS d'une enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux en 2015 ;

³² <https://pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/charte-A4.pdf>

- La mise en place d'un « coupon sport et handicaps » proposé aux personnes en situation de handicap qui désirent "découvrir" un sport dans l'une des associations répertoriées sur l'handiguide (coupon aujourd'hui encore actif en Loire-Atlantique, Vendée et Maine et Loire).

Par la présence d'un(e) référent(e) sport-handicap dans chaque organe départemental (SDJES, ex-DDCS(PP)), des commissions départementales sont parfois animées (en Loire Atlantique et dans le Maine et Loire notamment), afin d'accompagner les comités départementaux des fédérations sur cette thématique. Du point de vue départemental, les dynamiques d'animation d'équipe sont néanmoins très hétérogènes, avec un dynamisme prégnant des acteurs de Loire-Atlantique au regard des autres dynamiques territoriales.

La dynamique régionale s'est quant à elle aujourd'hui essoufflée, notamment en raison du manque de ressources humaines pour traiter l'ensemble des thématiques sociétales, et du fait que les missions de la référente sport-handicap ont été recentrées en particulier sur la thématique du sport-santé.

La Charte régionale n'est aujourd'hui plus signée par l'ensemble des acteurs et elle ne donne plus une vision exhaustive de la pratique parasportive, même si elle a continué de vivre par des coopérations plus informelles entre acteurs, ainsi qu'à l'occasion des réunions de commission qui visent à instruire les demandes de l'appel à projet régional « matériel sport & handicaps ». Les actions de la DRAJES sur la thématique du Handicap à l'heure actuelle se concentrent sur des activités plus régaliennes, notamment dans l'accompagnement aux instances régionales spécifiques (Handisport et Sport Adapté) et dans le suivi et l'évaluation des Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ). Les organes départementaux sont quant à eux à des niveaux d'investissement très variés sur la thématique, allant de la co-animation des groupes de travail et la mise en œuvre de projets, la formalisation précise d'un plan de développement et la production d'outils à la simple validation des instances inscrites sur le handiguide ou au lien annuel avec les comités spécifiques handisport et sport adapté. En somme, les services de l'Etat en territoire se sont emparés, ou pas, de la problématique, à des niveaux de structuration et de maturité différente. Avec pour conséquence un accompagnement inégal des comités et des publics dans la lisibilité de l'accès à la pratique.

Une dynamique spécifique liée à la thématique du sport-santé est néanmoins fortement engagée, en lien très étroit avec l'Agence Régionale de Santé à l'échelle régionale. A ce titre, dans la continuité de la politique volontariste menée par les acteurs institutionnels des Pays de la Loire pour la promotion d'une activité sportive régulière et adaptée, le deuxième plan régional sport santé bien-être (PRSSBE 2018-2022) a été signé le 4 décembre 2017 par la DRDJSCS (désormais DRAJES) des Pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé, le CROS, le CREPS, le Conseil Régional, la SRAE Nutrition et l'Université de Nantes. Des actions en ont découlées, comme la mise en place du dispositif de promotion de l'activité physique « On y va » et le lancement d'un appel à projet spécifiquement lié à la mise en place d'activités physiques dans les ESMS.³³

L'actualisation des documents-ressources produits et la réanimation d'une dynamique régionale constituent donc des enjeux pour les prochains mois, au même titre que la redynamisation de certaines cellules d'accompagnement départementales à destination des porteurs de projet et/ou des usagers eux-mêmes.

³³ Voir ci-dessous « Agence Régionale de Santé »

Financements du parasport en Pays de la Loire³⁴

Les acteurs interrogés notent que l'installation des Projets Sportifs Fédéraux et du fléchage du financement désormais porté par les fédérations a également induit une perte de visibilité des services de l'Etat sur les projets portés par les organes des fédérations.

La création de l'Agence Nationale du Sport a en effet modifié l'organisation de la gouvernance du sport en France et a occasionné, entre autres choses, la disparition de la part territoriale du CNDS telle qu'elle existait jusqu'en 2018. En 2019, 29 fédérations sportives sont passées dans le dispositif expérimental des Projets Sportifs Fédéraux (PSF), qui permet aux fédérations une plus grande latitude dans le déploiement et le financement de la déclinaison de leur stratégie territoriale. A ce titre, les financements fléchés sur le parasport en Région peuvent être observés.

Les Pays de la Loire sont la 3^{ème} région de Métropole la plus impactée par la baisse des financements orientés vers le parasport entre 2017 et 2019. Elle enregistre une perte de 20,59 %, derrière les Hauts de France (-31%) et l'Île de France (-24%). En 2019, ces financements concernant le parasport en PDL se sont élevés à 526 160 euros. Dans la région, pour 1000 habitants, le financement ANS du parasport atteint 138,40€ (médiane nationale à 161€ hors outre-mer). Par ailleurs, le financement ANS du parasport atteint 7679€ pour 1000 allocataires AAH/AEEH, soit à peine 10€ de plus que la médiane nationale. La dynamique d'accompagnement des parasports en Pays de la Loire est donc, comparativement aux chiffres nationaux, plutôt en deçà.

Sur les 20 fédérations les plus accompagnées en Pays de la Loire en 2019, nous retrouvons Sport Adapté et Handisport aux deux premières places avec respectivement 41 % et 27 % de l'enveloppe. Seules cinq fédérations délégataires (en dehors des deux spécifiques) sont présentes dans ce top 20 :

- **Le judo (en 4^{ème} position avec 3% de l'enveloppe)**
- **Le tennis (en 5^{ème} position avec 2% de l'enveloppe)**
- **Le badminton (en 10^{ème} position avec 1,3% de l'enveloppe)**
- **L'Équitation (en 15^{ème} position avec 0,7% de l'enveloppe)**
- **La Voile (en 18^{ème} position avec 0,6% de l'enveloppe)**

Le football est la 3^{ème} fédération la plus financée en région (4% du montant total de l'enveloppe). On retrouve également dans ce top 20 le handball, le tennis de table, l'athlétisme, le basketball, l'UNSS, la FSCF, les ASPTT, la FFCO, le Golf, le Hockey sur Gazon, les Sports sous-marins et l'Aéromodélisme.

L'absence de plusieurs fédérations délégataires dans ce classement interpelle sur l'engagement d'actions en faveur du parasport pour cette année 2019.

³⁴ Analyse établie à partir de documents de l'ANS et réalisée par le CPSF.

Parmi les 20 fédérations les plus financées, on note de fortes disparités (augmentation ou baisse significative) de l'enveloppe allouée aux parasports entre 2017 et 2019 :

TOP 20 des fédérations les plus financées en Pays de la Loire		Evolution 2017-2019				
		En PDL		National		
1	Fédération française Sport Adapté	-1%	-	2,850 €	6%	216,966 €
2	Fédération française Handisport	27%	-	30,116 €	-1%	49,247 €
3	Fédération française Football	76%	-	9,250 €	15%	24,656 €
4	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	-59%	-	20,200 €	-15%	42,594 €
5	Fédération française Tennis	-7%	-	747 €	11%	49,554 €
6	Fédération française Handball	-94%	-	153,364 €	-55%	123,331 €
7	Fédération française Tennis de Table	-49%	-	7,600 €	-26%	50,820 €
8	Fédération française Athlétisme	-56%	-	9,600 €	-51%	68,162 €
9	Fédération française Basketball	-51%	-	7,350 €	-23%	21,607 €
10	Fédération française Badminton	89%	-	3,363 €	-12%	9,531 €
11	Union Nationale Sport Scolaire	1200%	-	6,000 €	20%	11,162 €
12	Fédération Sportive et Culturelle de France	-64%	-	10,600 €	-20%	6,947 €
13	Fédération Sportive des ASPTT	20%	-	1,000 €	150%	40,250 €
14	Fédération française Clubs Omnisports	22%	-	1,000 €	-71%	53,185 €
15	Fédération française Golf	300%	-	3,000 €	-4%	3,649 €
16	Fédération française Equitation	-58%	-	5,600 €	-15%	30,844 €
17	Fédération française de Hockey sur gazon	142%	-	2,350 €	10%	2,237 €
18	Fédération française Voile	-77%	-	11,050 €	3%	4,797 €
19	Fédération française Etudes et Sports Sous-Marins	-6%	-	200 €	-25%	24,948 €
20	Fédération française Aéromodélisme	0%	-	- €	-25%	2,800 €

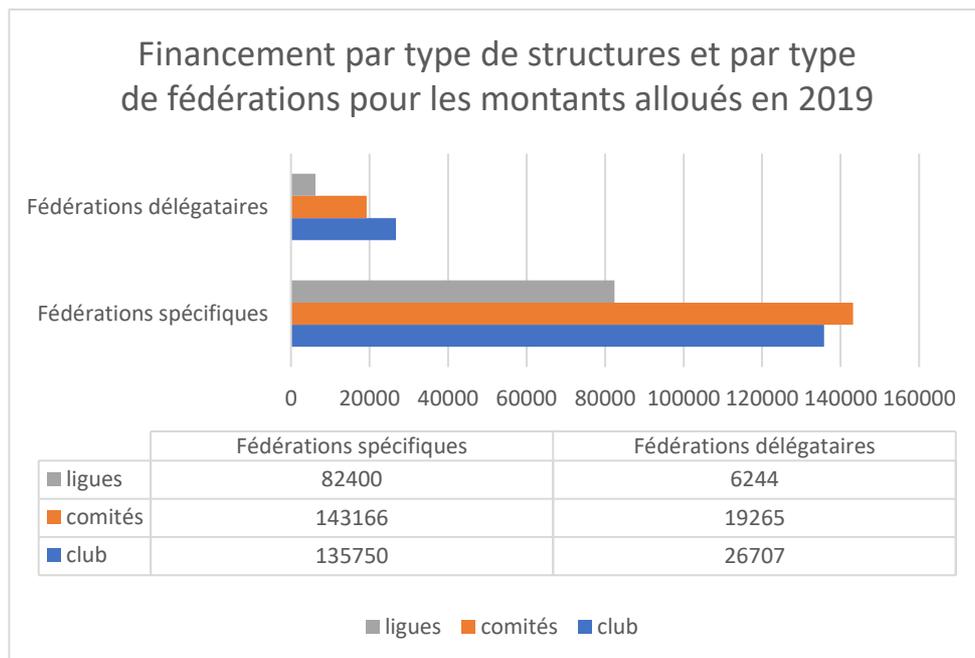
Légende : **Fédérations délégataires** / Source ANS 2020

Parmi les faits marquants relevés par le tableau ci-dessus, on note des baisses significatives pour le judo (-59%), le handball (-94%), le tennis de table (-49%), l'athlétisme (-56%), le basketball (-51%), la FSCF (-64%), l'Equitation (-58%) et la Voile (-77%). Il conviendra d'étudier avec eux les raisons de ces baisses, notamment avec les fédérations délégataires. A l'inverse, le football (+76%), le badminton (+89%), l'UNSS (+1200%), le Golf (+300%) et le Hockey sur gazon (+142%) affichent des hausses conséquentes, ce qui marque pour ces fédérations un soutien conséquent en matière de parasport.

En 2019, en Pays de la Loire, ce sont 187 actions parasport (dont 105 aides au projet, 62 PSF, et 19 aides à l'emploi ou ESQ) qui ont été financées contre 355 en 2017 (dont 22 aides à l'emploi). Nous observons en 2019 que 23 % des actions financées à destination des PSH sont portées par les ligues, 37 % par les comités et 40 % par les clubs. Cette logique qui veut que les clubs soient porteurs et les comités ou ligues impulsent le développement est donc respectée, avec des actions portées plus favorablement en propre par l'échelon départemental que l'échelon régional au niveau des têtes de réseau.

Part des financements par typologie de structures (clubs, comités, ligues) et par typologie de fédérations (spécifiques vs. délégataires):

Au total, les montants alloués en 2019 font état de la répartition suivante : 40 % des financements pour les clubs, 37 % pour les comités et 23 % pour les ligues. La répartition par type de fédérations (spécifiques vs. délégataires) est quant à elle la suivante :



De manière générale, on note donc un financement PSF fléché de manière importante vers les clubs, poumon de l'activité sportive, pour les deux typologies de fédérations. Les fédérations spécifiques ont néanmoins tendance à financer les comités de manière plus importante, ce qui se justifie au regard de leur pouvoir d'action sur le terrain, mais qui peut avoir tendance à soustraire au club un peu de pouvoir d'agir en proximité.

Les collectivités territoriales

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a retenu la compétence de tous les niveaux de collectivités en matière sportive. Leur implication recouvre ainsi quatre grandes missions : la construction et la gestion d'équipements, le soutien aux associations sportives, les actions d'animation et d'éducation (dans le temps scolaire ou extrascolaire), et le soutien à l'organisation de manifestations sportives. Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 30 % à la dépense sportive globale.

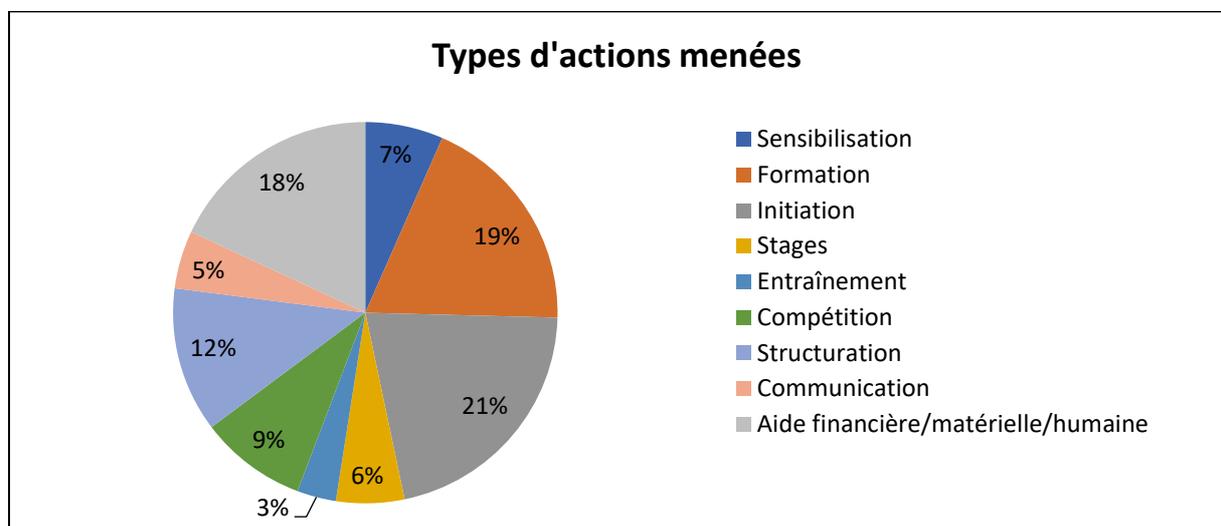
Le Conseil Régional des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire est investie sur le sujet du parasport au travers de son plan sport et handicaps qui comprend plusieurs leviers :

- Le financement des doubles licences (handisport/Sport Adapté et autres acteurs sportifs) pour la pratique compétitive uniquement. Concrètement, la Région rembourse jusqu'à 30 euros de la licence « compétition » d'un sportif en situation de handicap qui doit souscrire à une seconde licence pour participer à certains championnats. Ce dispositif existe depuis plusieurs années mais il est « autonome » seulement depuis 2017. Il était auparavant inséré dans les conventions d'objectifs des ligues ;
- Une aide au fonctionnement des Ligues spécifiques Sport Adapté et Handisport. Tous les ans, la Région aide ces Ligues à hauteur d'environ 12 000€ par Ligue. L'investissement de la Région peut être complété par un investissement spécifique à la demande, soit pour du matériel supplémentaire ou une aide à la mise en place de manifestations sportives sur le territoire ;

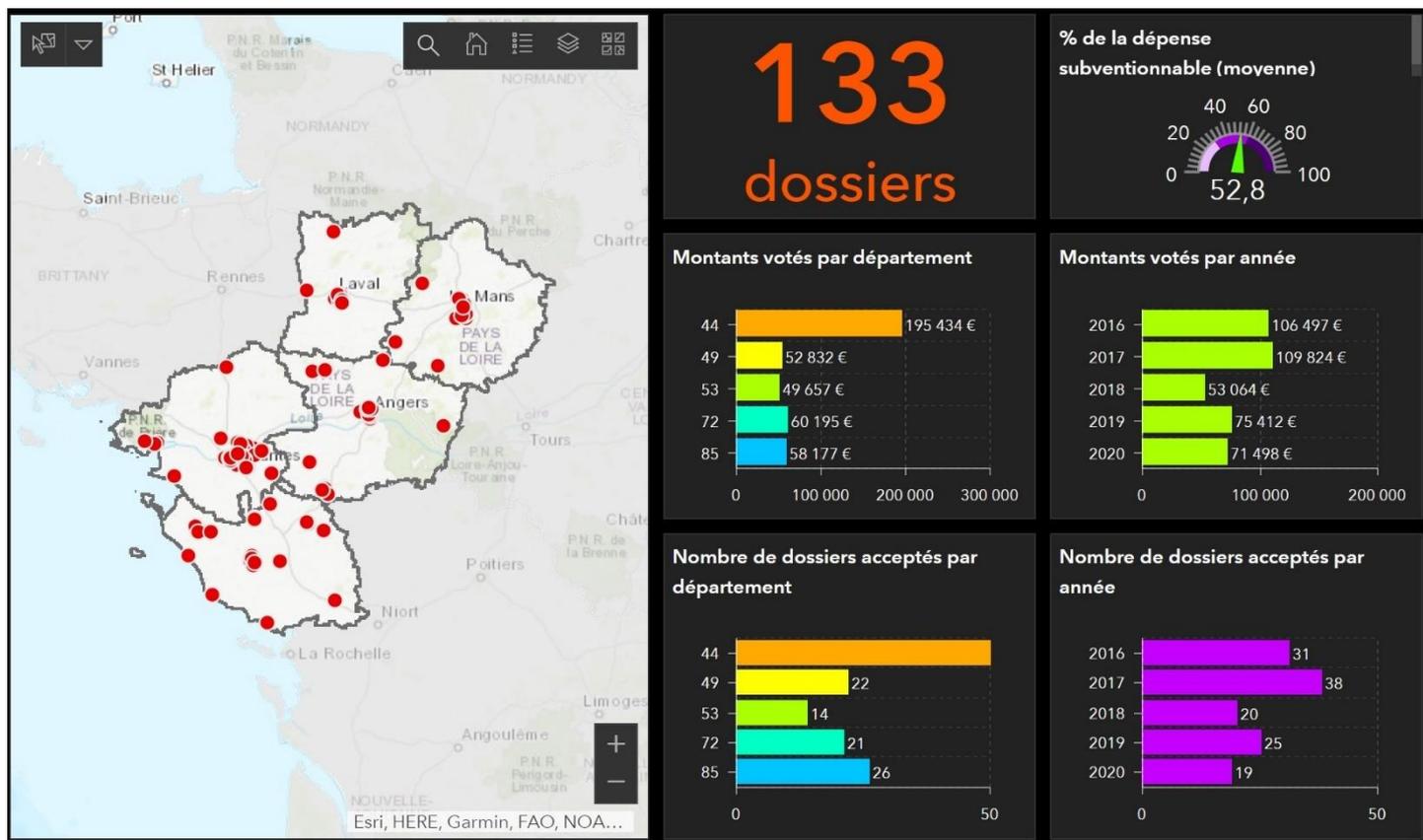
- Une aide financière aux sportifs de Haut Niveau sur liste ministérielle, à la fois à titre individuel, mais également au travers du groupe « élite » de la Région ;
- Une aide à l'acquisition de matériel jusqu'à 12 000€, par l'intermédiaire d'un appel à projet « Sport et Handicap matériel sportif », à destination des clubs et comités départementaux ;
- Enfin, un accompagnement financier de la grande majorité des Ligues du territoire, sur la base d'un socle commun de fonctionnement, auquel les Ligues peuvent ajouter des objectifs et actions supplémentaires, dont une partie « inclusion ».

A date, une rapide évaluation de ces dispositifs montre plusieurs choses. D'abord, une hétérogénéité intéressante dans le type d'actions menées par les Ligues en matière d'inclusion. Ces dernières semblent s'emparer du sujet au travers d'une large palette d'actions possibles, *cf ci-dessous* :



On observe également une sous-utilisation des enveloppes dédiées au matériel (appel à projet matériel sportif) et au financement des doubles licences. En effet, l'enveloppe de l'appel à projet matériel est de 120 00€ par an, mais elle est aujourd'hui consommée à hauteur d'environ 80 000€ par les acteurs sportifs. De plus, beaucoup de fauteuils sont financés, quand peu de matériel spécifique à d'autres disciplines ou à une adaptation en lien avec le Sport Adapté semble sollicité.

Au total aujourd'hui, le dispositif a financé 133 acquisitions de matériels depuis 2016 et les structures bénéficiaires sont relativement réparties sur l'ensemble du territoire régional :



Source : Conseil Régional des Pays de la Loire³⁵

Le dispositif double-licence, quant à lui, est consommé d'à peine 20% chaque année (environ 10 000€ consommés sur une enveloppe totale de 50 000€). En 2020, la Région a remboursé 6 918 € pour 237 double licences dans 45 associations. En 2019, ce chiffre s'élevait à 7 270 € pour 255 double licences dans 43 associations.

Face à ces constats de sous-utilisation des leviers financiers, on note que la Région a aujourd'hui entamé un processus d'évaluation de l'impact de son plan sport et handicap, et en particulier de son appel à projets « matériel sportif », notamment pour déceler les freins à sa sollicitation par les acteurs. Ce travail d'évaluation a été confié au Think Tank « Sport et Citoyenneté ».

Les Conseils Départementaux

Les conseils départementaux ont un rôle central sur la thématique et constituent un interlocuteur de premier plan pour le mouvement parasportif, du fait de leur double compétence, tant en matière de Sport qu'en matière d'Autonomie. Ils accompagnent financièrement le mouvement sportif (comités départementaux et clubs) et financent de nombreuses actions en faveur de la pratique des PSH, que ce soit en termes d'équipement, de haut-niveau, de développement de la pratique ou d'événementiel. Ils ont de plus la compétence en matière de sport de nature et sont très actifs dans les zones rurales.

³⁵ Cartographie intégrale disponible sur <https://ligeo.paysdelaloire.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3c64e8eb21f74bd79f114dfd0aa3d09b>

Les 5 Conseils Départementaux de la région accompagnent tous, à des degrés néanmoins très hétérogènes, le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Cet accompagnement se matérialise par :

- En Vendée, un appui au financement du CDOS et un soutien ponctuel (à l'action) aux comités spécifiques ;
- En Sarthe, depuis 2010, une aide à l'emploi et à l'acquisition de matériel, sur la base d'une contractualisation, pour le comité handisport (le soutien au comité Sport Adapté ayant été stoppé pour des problématiques de gouvernance), ainsi qu'une aide financière aux manifestations sportives de tous ordres (jusqu'à 30% de soutien) ;
- En Maine-et-Loire, un accompagnement « à l'action » et un appel à projets en lien avec le secteur Autonomie qui vise à susciter l'engagement des acteurs du sport sur des sujets sociétaux, dont le handicap³⁶ ;
- En Mayenne, un soutien des 2 comités départementaux Sport Adapté et Handisport à la fois en fonctionnement (3000€) et en emploi (7500€), un fonds d'aide aux associations et sections sportives affiliées Handisport et Sport Adapté accueillant des personnes en situation de handicap (20 000€ d'enveloppe globale) et un complément de la Région sur l'achat de matériel (enveloppe de 10 000€) ;
- En Loire-Atlantique, un positionnement de la thématique handicap en transversalité au sein du département, avec le secteur Autonomie, au travers d'actions comme : l'accueil de jeunes en situation de handicap dans les événements portés par l'animation sportive départementale, un soutien financier conséquent aux comités départementaux handisport et sport adapté (65 000€ en 2019), une Collaboration accrue avec le milieu médico-social, un service de conseil en accessibilité et de soutien à l'acquisition de matériel adapté, une démarche concertée engagée au sein d'un groupe de travail technique départemental Sport et Handicap, un programme de mise en accessibilité des circuits de promenade et de randonnée, un soutien au sport de haut-niveau et aux événements sportifs... (*Voir bonne pratique n°1*). Au titre de son engagement, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a d'ailleurs été retenu pour faire partie des 4 Conseils Départementaux pilotes dans le cadre de la convention nationale signée entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le CPSF³⁷.

On note par ailleurs les particularités suivantes :

- Le territoire de la Mayenne (53) a été retenu pour entrer dans la démarche « territoires 100% inclusifs » portée en 2018 par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées³⁸. Le service des sports devrait y être prochainement associé.

³⁶ <https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/sport>

³⁷ <https://france-paralympique.fr/actualite/ladf-et-le-cpsf-main-dans-la-main>

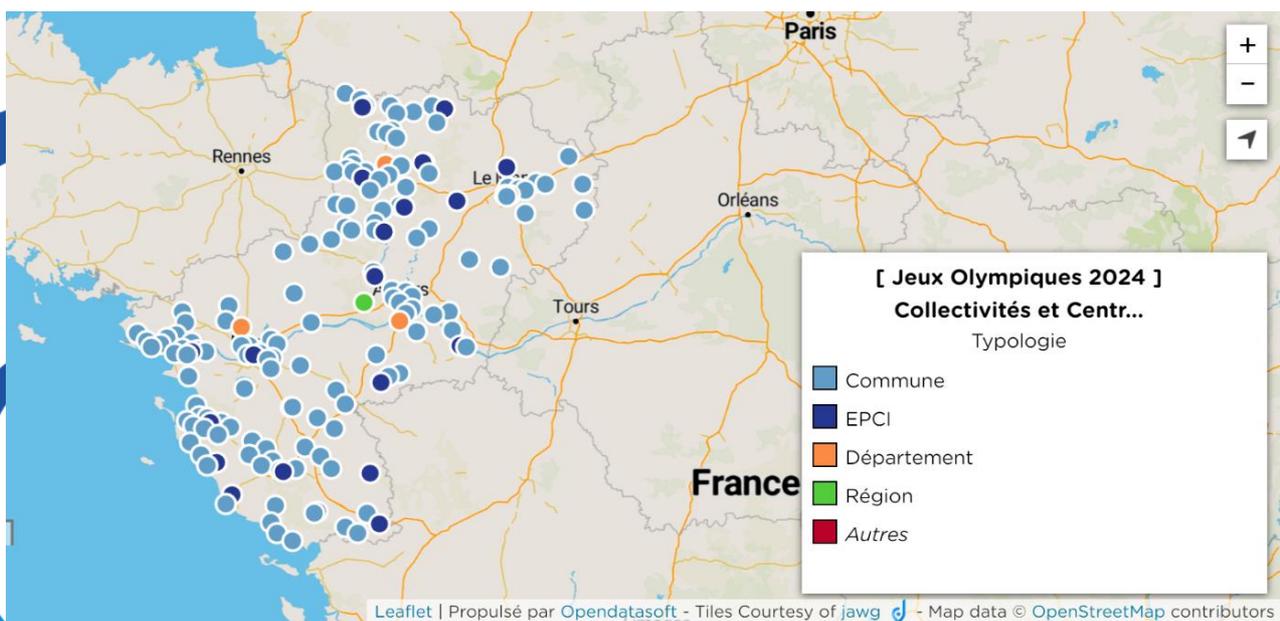
³⁸ <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/article/presentation-de-la-demarche-territoires-100-inclusifs>

- Le conseil départemental de Loire-Atlantique a déconcentré une partie de ses services au sein de six délégations territoriales (Nantes, Saint-Nazaire, Pays de Retz, Chateaubriant, Vignoble, Ancenis), qui regroupent les services dédiés à la solidarité, l'aménagement et au développement local. De plus, le Département embauche 44 éducateurs sportifs en son sein, ce qui en fait un département particulièrement armé pour intervenir directement dans les communes, auprès des établissements médico-sociaux et en dehors du temps scolaire. Au même titre que le Conseil Régional, le Département de Loire-Atlantique mène une démarche de mesure d'impact de son plan « sport et Handicap ».

Les communes et intercommunalités

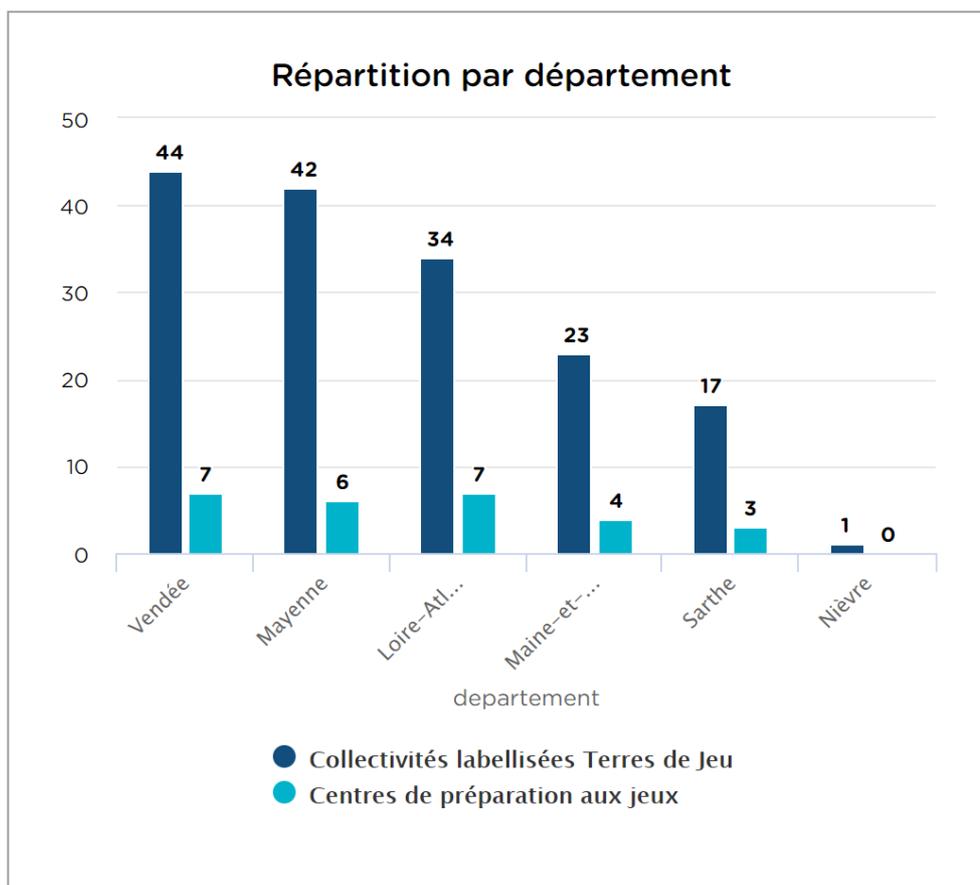
Faute de temps, il ne nous a pas été possible de rencontrer des collectivités plus locales, ni aux échelons intercommunaux, ni communaux. Il sera néanmoins déterminant, dans les prochaines phases d'actualisation de cet état des lieux, et dans la phase de mobilisation des acteurs qui s'amorce, d'aller solliciter ces échelons dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement de la pratique parasportive.

Les collectivités et Centres de Préparation labélisées « Terre de Jeux 2024 »³⁹ peuvent constituer des points d'appui intéressants sur le territoire en matière de dynamique (para)sportive. Au total, la Région compte à date 161 collectivités labélisées Terre de Jeux et 27 centres de préparation sélectionnés, ce qui en fait une Région relativement dynamique sur ce volet.

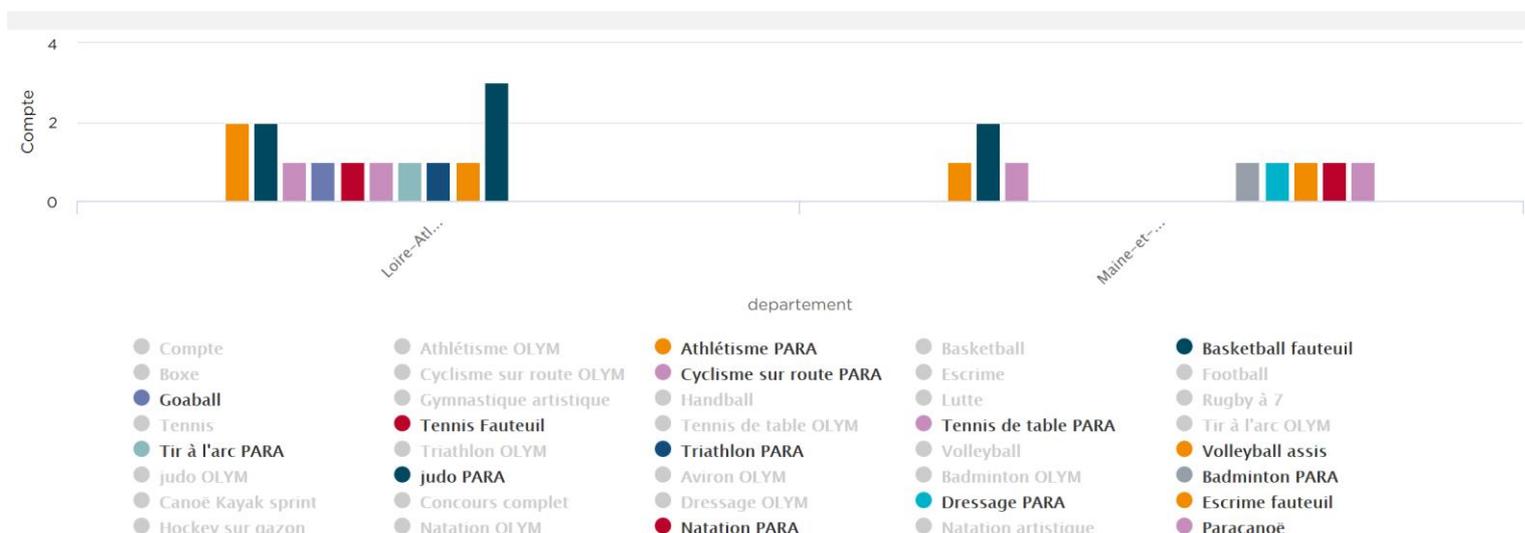


³⁹ Source : <https://data.paysdelaloire.fr/>

On note la répartition départementale suivante :



Au sein des 27 Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) sélectionnés en Pays de la Loire, on note que 15 disciplines paralympiques (sur les 24 présentes aux Jeux à date) pourront être accueillies au sein de 23 CPJ, répartis en Pays de la Loire entre la Loire-Atlantique et le Maine et Loire :



Ces collectivités sont des points d'appui sur le territoire qu'il serait intéressant de solliciter dans le cadre de sensibilisations et/ou de déploiement d'actions relatives au parasport. Les CPJ sont également des lieux intéressants à mobiliser dans le cadre d'accueil d'événements qui nécessitent des dispositions logistiques particulières (hôtellerie, etc.).

Enfin, il peut également être intéressant de mobiliser les réseaux de communes labélisées « Ville sportive » par le CROS (une cinquantaine) pour les sensibiliser à la question parasportive.

Le CREPS des Pays de la Loire

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Pays de la Loire fait partie des 17 CREPS composant le réseau national du Ministère des Sports.

Les particularités actuelles du CREPS des Pays de la Loire (ne possède pas d'installations sportives, n'accueille pas de stage) en font un acteur ayant beaucoup développé le volet des formations, et ayant travaillé son positionnement en partenariat avec les autres acteurs du paysage sportif régional.

Notamment, dans le cadre de sa mission de formation, le CREPS des Pays de la Loire met en œuvre depuis l'année dernière un Certificat Complémentaire « AIPSH » (Accueil et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap), destiné aux professionnels de l'encadrement sportif. Mise en œuvre en partenariat étroit avec les comités régionaux handisport et sport adapté, ainsi qu'avec le Conseil départemental de Loire Atlantique, cette formation comprend près de 100 heures de formation spécifique dédiées à l'encadrement des personnes en situation de handicap. Elle mobilise une dizaine de stagiaires.

Plusieurs perspectives apparaissent comme intéressantes dans le développement du CREPS à court terme :

- La volonté d'intégrer le CC AIPSH dans les dispositifs de formation organisés au CREPS pour la saison à venir (2021-2022) ;
- Le déménagement du CREPS au Nord de Nantes, sur le site de la Babinière, à La Chapelle-sur-Erdre. En effet, les futurs bâtiments seront plus adaptés, contiendront des installations sportives, et seront implantés en proximité d'autres épices du Haut Niveau ligérien comme le Centre Educatif Nantais pour Sportifs (CENS) ;
- L'arrivée en septembre d'une personne chargée de mettre en place une unité médicale (kinésithérapeutes, médecins, diététiciens, suivi psychologique) qui a vocation à s'ouvrir à tous, au-delà du public de sportifs de Haut-Niveau ;
- Un travail avec l'école d'ingénieurs « Centrale Nantes » pour renforcer la création de matériel adapté aux sportifs de Haut Niveau.

On notera le travail important réalisé par les équipes du CREPS pour favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des nouveaux bâtiments. Au-delà des normes PMR, le CREPS a souhaité aller plus loin pour proposer une « accessibilité à 360° », en incluant notamment l'accessibilité aux personnes en situation de déficience sensorielle, mentale et/ou psychique. Ils ont pour cela fait appel aux acteurs spécifiques (Handisport et Sport Adapté) pour les aider dans la démarche.

L'Education nationale

L'Education nationale est un partenaire majeur pour les acteurs du champ du parasport, notamment au travers des ULIS, véritables dispositifs de scolarité à destination des élèves en situation de handicap qui leur permettent de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

Les répartitions des ULIS et des élèves scolarisés par type de handicap vous ont été présentés dans la partie I. de cet état des lieux. Pour rappel, en 2019/2020, l'Académie de Nantes compte 19 823 élèves en situation de handicap, dont 82,3 % scolarisés en milieu ordinaire et 17,7 % en établissements de soins et médico-sociaux.

L'Education Nationale est d'autant plus moteur sur la question du parasport que l'année 2020 a vu l'intégration des services des sports aux services de l'Education Nationale (et la transformation des DRDJSCS en DRAJES, puis des DDCSPP en SDJES).

Par ailleurs, le dispositif Génération 2024, porté par l'éducation nationale, est également un vecteur de dynamisation des initiatives liées au parasport dans les établissements scolaires. Il est dynamique en Pays de la Loire. Le bilan sur les 4 années de candidature a mis en avant une progression constante du nombre de candidatures :

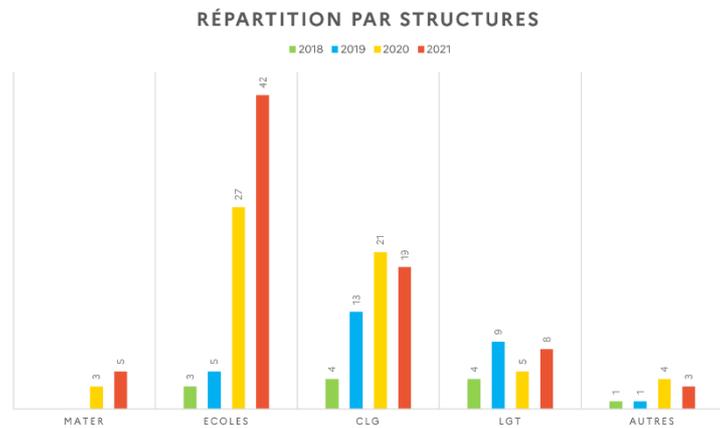


Bilan sur les 4 années de candidature :

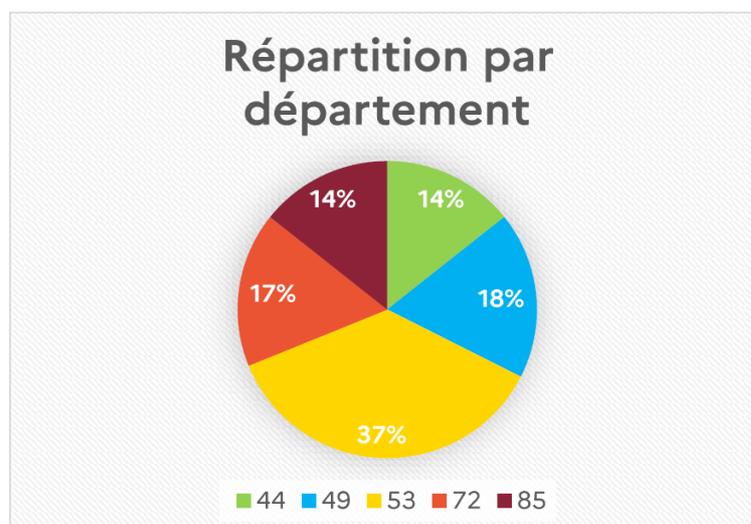


2018 : 13
2019 : 28
2020 : 63
2021 : 77

Total : 180



La répartition géographique des différents labélisés semble homogène, avec une percée notable du département de la Mayenne (53) :



Parmi les dossiers de l'édition 2020-2021, le handicap était une thématique au cœur de plus d'un tiers des dossiers, ce qui semble relativement important. L'ouverture du label aux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux a permis la candidature de trois Instituts Médico-Educatifs (IME) pour la campagne 2021. L'accentuation de la communication vers ce type de structures, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, fait partie des évolutions qu'il faudra saisir pour dynamiser la pratique du sport dans ces établissements dans les années à venir (*voir préconisations*).

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'Agence Régionale de Santé assure le pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. Par son positionnement, elle peut être amenée à faire le lien entre les offreurs d'activité physique et sportive et les établissements médico-sociaux qu'elle coordonne. De plus, l'ARS peut être amenée à favoriser la mise en place d'interventions sportives dans les établissements par le biais des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec les établissements et services qui accueillent des personnes en situation de handicap. Parfois, l'ARS accompagne financièrement des actions en matière de prévention de la santé, directement en lien avec certaines intercommunalités, et peut être amené à inscrire la question sportive au sein des Contrats Locaux de Santé (CLS) conclus avec les collectivités territoriales⁴⁰. Le déploiement de ces CLS constitue d'ailleurs un axe fort de développement de l'Agence Régionale de Santé en Pays de la Loire pour 2022.

Par ailleurs, au travers de sa Direction Santé Publique et Environnementale et du partenariat étroit noué avec la DRAJES, l'ARS a lancé plusieurs dispositifs de promotion de l'activité physique, notamment à travers la mise en place (et la co-signature) du Plan Régional Sport Santé Bien-Être (PRSSBE 2018-2022). Ce dernier a été signé le 4 décembre 2017 par la DRDJSCS (désormais DRAJES) des Pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé, le CROS, le CREPS, le Conseil Régional, la SRAE Nutrition et l'Université de Nantes. L'année 2021 a été marquée par le lancement du dispositif « On y va »⁴¹, qui vise à faciliter la pratique d'une activité physique aux personnes atteintes de maladies chroniques. Sur le volet handicap en particulier, en 2018, l'ARS a lancé, en lien avec la DRDJSCS à l'époque, un appel à projets régional visant à accompagner le développement de l'activité physique et sportive au sein des ESMS. Concrètement, il s'agit pour l'ARS de financer pendant 18 mois (pour environ 50 000 euros par projet) le recrutement d'un poste d'enseignant en Activité Physique Adaptée dans un ESMS candidat. Cet intervenant a principalement un rôle d'ingénierie de projet pour assurer la mise en place de la pratique d'activité physique (à travers des actions comme la réalisation d'un diagnostic, la sensibilisation des professionnels des structures, mais aussi des usagers, le lien avec les clubs sportifs locaux...). Le financement repose sur une contractualisation entre l'ARS et l'ESMS, incluant notamment la pérennisation du poste à l'issue des 18 mois. Au total, 3 structures ont été financées dans le cadre de cet appel à projets. Le compte-rendu des actions menées est en cours, et la reconduite de l'appel à projets est à l'étude.

Enfin, l'ARS actualise plusieurs répertoires opérationnels de ressources. Notamment, un formulaire régional de recensement des offres et des acteurs des territoires⁴² vise à ce que tous les acteurs du sanitaire, médico-social, social ou du milieu ordinaire pouvant être impliqués dans les parcours de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants y répondent afin de disposer de la cartographie la plus complète possible des ressources des territoires.

⁴⁰ Au 15 mai 2021, 22 CLS sont signés et actifs dans la Région.

⁴¹ <https://onyva-paysdelaloire.fr>

⁴² <https://ars-pdl.fr/Limesurvey/index.php/734661>

d) Les facilitateurs

Les MDPH ou MDA

Seuls 3 entretiens sur 5 ont pu être menés avec les MDPH du territoire dans le cadre de cet état des lieux. Par leur rôle de porte d'entrée pour une personne en situation de handicap, les 5 MDPH/MDA du territoire ligérien semblent indiquées pour agir en support/relais des informations auprès des publics. Néanmoins, cela n'est pas si simple. Toutes les MDPH/MDA disent souffrir d'une sur-sollicitation de l'ensemble des acteurs extérieurs en matière de sports, de loisir, et de leur difficulté à percevoir comment transmettre efficacement les informations aux usagers. La nécessité d'obtenir des documents formalisés (palette de l'offre sportive possible, schéma de l'organisation du sport) à transmettre à l'utilisateur ont été évoqués lors des entretiens. Par ailleurs, la plupart des MDPH/MDA organise régulièrement des regroupements des professionnels travaillant au sein de leur structure, ce qui peut être une occasion de sensibiliser les professionnels de l'accompagnement des usagers à la question sportive, pour qu'ils puissent y penser dans l'accompagnement individuel aux usagers.

Les centre-ressources « handicap » et/ou les réseaux régionaux fédérateurs

Au-delà des têtes de réseaux gestionnaires d'établissements médico-sociaux, dont nous vous avons partagé les échanges ci-dessus, le territoire compte également des acteurs que l'on pourrait qualifier de « facilitateurs », spécialisés sur le handicap. Ils prennent la forme de centres ressources et/ou de têtes de réseaux régionales fédératrices d'acteurs médico-sociaux, et sont donc bien souvent au carrefour d'acteurs du champ social. Ils animent un réseau, lui apportent expertise, accompagnement, et peuvent donc apparaître comme des relais d'information vers les acteurs du champ social/médico-social, qu'il s'agisse des cadres de direction ou bien des chefs de service.

Parmi les acteurs mobilisés dans le cadre de cet état des lieux, on peut ainsi citer : l'URIOPSS (Unir les associations pour développer les solidarités), le CREHPSY (Centre Ressource Handicap Psychique), le CREA (Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) et le CRA (Centre Ressources Autisme).

Tous ont souligné la difficile lisibilité de l'écosystème sportif, et l'intérêt d'identifier un acteur unique, facilitateur, centralisateur, sur la question de la pratique sportive, dans le but de faciliter la fluidité de la circulation de l'information vers l'utilisateur.

On note par ailleurs que depuis mai 2020, le Maine-et-Loire possède un interlocuteur unique pour l'accompagnement des professionnels et des parents d'enfants en situation de handicap sur le département : le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49⁴³. Ce pôle ressources a vocation à travailler avec les familles, les éducateurs, les collectivités, les comités sportifs pour travailler la question de l'inclusion en milieu ordinaire.

Les organismes de formation et le milieu universitaire

Le territoire des Pays de la Loire possède trois pôles majeurs de formation en lien avec la thématique du sport et du handicap. Les universités de Nantes, Angers et Le Mans proposent toutes trois un parcours en Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S), dont les étudiants ont notamment vocation, dans le cadre d'une activité physique adaptée, à encadrer des publics porteurs de handicaps. Si ces formations apparaissent aujourd'hui comme les parcours idoines pour encadrer les publics dont relève notre action, certains écueils ont été relevés lors des entretiens menés avec ces trois différentes entités :

⁴³ <https://poleressourceshandicap49.fr/>

- Un écart de structuration entre les trois formations. En effet, le parcours APA-S de l'Université de Nantes étant le plus récent (ouverture en 2018), il est de fait nécessairement plus jeune, moins mature sur le sujet. Les contenus de formation reposent essentiellement (à près de 90%) sur des interventions extérieures. Point positif : cela en fait une formation plus agile, qui évolue au jour le jour, alors que les autres formations reposent plutôt sur des acquis de fonctionnement parfaitement rôdés.
- Alors même que les filières STAPS APA-S émergent comme des pourvoyeurs de ressources humaines qualifiées en lien avec l'encadrement des publics dits « spécifiques », leur représentation dans le mouvement relatif au sport-handicap semble aujourd'hui sous-développée. En cause plusieurs facteurs :
 - une difficulté de maillage de l'offre sportive sur le territoire et donc un défaut de visibilité exhaustive de cette offre par les étudiants et les responsables pédagogiques
 - Une sous-sollicitation des stagiaires et des forces vives du milieu stapsien de la part du mouvement sportif (qu'il soit spécifique, délégataire ou non) : des relations à l'opportunité mais peu de relations structurées avec les têtes de réseau
 - Une lente pénétration des étudiants en STAPS dans le milieu médico-social (là encore, des relations à l'opportunité mais peu de relations structurées avec les têtes de réseau) en raison (1) de la mutation de ce secteur, qui ne place plus forcément le sport comme une priorité au sein des établissements et (2) de la variété des sujets traités en STAPS (le handicap n'est qu'une partie, les thématiques étant également beaucoup portés sur les ALD et/ou le vieillissement) et la multiplicité des acteurs qui n'amène pas forcément les étudiants vers le milieu médico-social, mais parfois vers le milieu médical (CHU), les maisons de santé, les associations socio-sportives, etc.

Quelles pistes de travail en lien avec les universités ?

Des entretiens menés, plusieurs pistes de collaboration et de développement émergent, dans l'objectif d'assurer une meilleure visibilité de la filière STAPS auprès des acteurs en lien avec le sport-handicap :

- Une mise en relation plus directe entre les têtes de réseau du milieu sportif associatif et la filière ;
- Une mise en relation plus directe entre les têtes de réseau du milieu médico-social et la filière ;
- Un envoi des informations concernant les événements sportifs du territoire pour lesquels un encadrement et/ou du bénévolat est requis, afin que les étudiants puissent se positionner et gagner en expérience au fil de leur parcours ;
- Poursuivre les interventions extérieures et en développer de nouvelles pour aider les étudiants à appréhender l'écosystème du sport et du handicap, complexe par sa multiplicité d'acteurs ;
- Positionner le sujet du handicap et du paralympisme comme un sujet en matière de recherche dans les laboratoires ;
- Organiser des événements grand public sur la thématique du sport et du handicap au sein des universités (témoignages, tables-rondes, parcours de vie) : permet de positionner l'université comme un espace ouvert de savoir, d'acculturer le grand public et les étudiants, ainsi que permettre aux étudiants de se faciliter les choix d'orientation à partir de la L1 ou L2 : veulent-ils aller vers le handicap ou non ?

Réseau des étudiants en STAPS

Du côté des étudiants, les constats lus précédemment sont également partagés. L'ANESTAPS de Nantes a évoqué l'envie de se lancer dans un projet d'adaptation du parcours de formation lui-même pour le rendre accessible aux PSH. Car aujourd'hui, si la filière APA-S s'adresse à des étudiants destinés à encadrer les publics en situation de handicap notamment, peu de choses sont actuellement mises en

œuvre pour permettre aux PSH d'accéder eux-mêmes à cette formation (sur les questions d'accessibilité des locaux, des parcours de formation le cas échéant, etc.).

Un travail a vraisemblablement été mené par l'ANESTAPS Paris, et le travail de l'ANESTAPS Nantes pourrait être dans un premier temps de conduire un état des lieux des adaptations nécessaires à la mise en œuvre d'un parcours de formation totalement adapté aux différentes situations de handicap. Au-delà des objectifs d'accessibilité de la filière à tous, cela permettrait également de répondre à la problématique de l'emploi des PSH, et notamment de certains sportifs qui pourraient reprendre une formation dans le domaine de l'encadrement sportif s'ils en émettent le désir, et s'ils en ont les compétences.

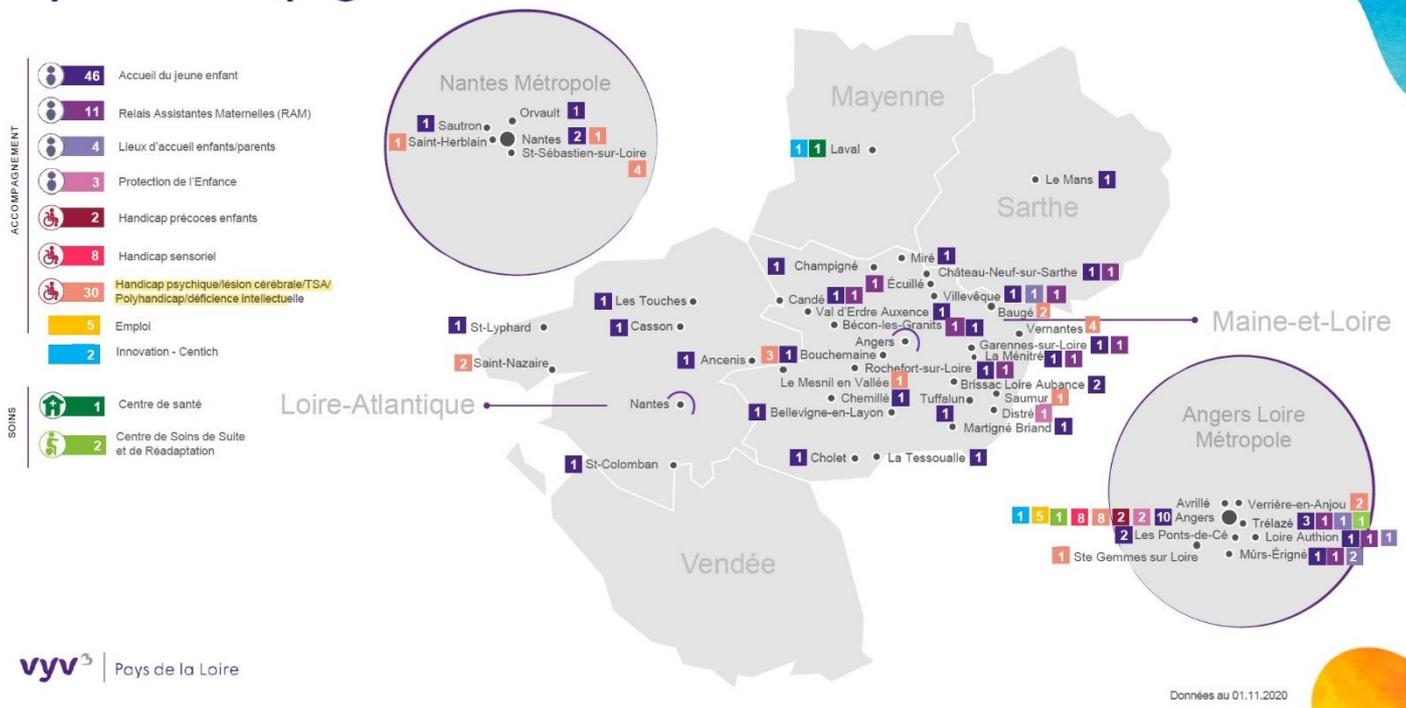
Les acteurs mutualistes

Harmonie Mutuelle et le Groupe VYV (dont VYV3 Pays de la Loire)

Le groupe VYV est aujourd'hui le premier groupe mutualiste français, issu de la fusion des groupes Mgen, Istya et Harmonie. Historiquement, Harmonie Mutuelle est un acteur financeur du parasport. Ils financent des projets « à l'opportunité » sur les territoires, et peuvent parfois agir en tant que partenaires actifs dans la construction du projet (en Pays de la Loire, Harmonie Mutuelle a fortement soutenu la Ligue du Sport Adapté dans la mise en place des Trophées du Sport Adapté ligérien, par exemple).

VYV3 constitue l'offre de soins et d'accompagnement du groupe mutualiste VYV. En Pays de la Loire, à travers son pôle Accompagnement & Soins et sur le secteur du handicap, VYV3 fédère près de 400 salariés et accompagne près de 1800 personnes en situation de handicap. La carte ci-dessous répertorie tous les ESMS du pôle accompagnement et soins de VYV3. Les établissements handicap adultes apparaissent en rose au nombre de 30 (8 en Loire-Atlantique et le reste en Maine-et-Loire). La carte est en cours de mise à jour.

Implantations établissements et services pôle accompagnement et soins



La Mutualité Française

La Mutualité Française agit en animateur du réseau mutualiste et fédère les acteurs à l'échelle régionale. Au total, cela représente une population de presque 2 millions de ligériens assurés. Sur la question du sport en particulier, leur action demeure modeste, se limitant dans les grandes lignes à une participation à des études régionales et/ou des campagnes de prévention en lien avec le sport-handicap.

Les professionnels du secteur médical / paramédical et revendeurs de matériel médical

Cette catégorie d'acteurs est intéressante car en prise directe avec le public en situation de handicap de par leur activité professionnelle. Dans le cadre de cet état des lieux, il a été possible de rencontrer l'entreprise « Lilial »⁴⁴ qui possède un « Club Lilial », véritable réseau de partenaires. Le Club Lilial sponsorise environ 80 clubs du mouvement handisport en France, contribuent au recensement des lieux accessibles en matière de loisirs et organisent des partages d'expériences entre usagers. Ils concluent des partenariats fréquents (financiers) avec certains comités départementaux handisport et les accompagne à monter des actions de terrain (découverte du para-hockey sur glace en Maine-et-Loire par exemple). Il s'agit d'un acteur-relais intéressant vers les usagers.

Une rencontre avec les lieux de formation des kinésithérapeutes et ergothérapeutes pourrait être intéressante pour aller plus loin dans la sensibilisation de ces professions médicales/paramédicales au parasport.

Les professionnels du travail social

Même s'ils n'ont pas été rencontrés dans le cadre de cet état des lieux, identifier les professionnels du travail social (AESH, Educateurs Spécialisés, Accompagnants Educatif et Social) et ceux qui exercent au sein des MDPH/MDA semble un impératif afin de leur apporter une sensibilisation au sport dans leur parcours de formation et au cours de leur parcours professionnel.

e) Les autres acteurs

De nombreux acteurs que l'on pourrait qualifier de « périphériques » ont été identifiés. La plupart a été contactée et interrogée selon les mêmes modalités que celles vues précédemment (à l'exception de l'APHPP, par manque de temps). Ces acteurs portent parfois eux-mêmes des actions en propre (sensibilisation au handicap, accompagnement des publics vers le droit commun et proposition de pratique sportive, développement de matériel adapté...). Ils peuvent faire office d'exemples à dupliquer et/ou de partenaires à solliciter, de facilitateurs dans la mise en lien avec le public, voire agir comme « caisse de résonance » des projets et actions qui facilitent le développement des parasports à l'échelle régionale (action de plaidoyer). Ils peuvent être classés selon la typologie suivante (forcément restrictive, mais donnant quelques pistes de compréhension de la structuration de l'écosystème) :

- Les acteurs associatifs « divers » (Comme les Autres, Des Pieds et des mains, A perte de vue, La Marsalette, Handi Cheval Mayenne, Team 303, Collectif T-Cap...);
- Les acteurs de plaidoyer nationaux, type « think tank » comme Sport & Citoyenneté, implanté à Angers (49), ou encore l'Association Nationale pour la Prise en Compte du Handicap dans les Politiques Publiques et Privées (APHPP) basée à Saint Herblain (44) ;
- Le monde économique (MEDEF 44 notamment).

Les usagers

Une prise en compte minimale de la parole des usagers (accompagnés dans le cadre du Programme La Relève du CPSF, ou par des demandes individuelles directement à l'adresse du CPSF) a pu être effectuée

⁴⁴ <https://lilial.fr/>

dans le cadre de cet état des lieux, mais elle ne saurait être représentative de l'ensemble tant elle a été minime par rapport au volume d'autres acteurs interrogés. La prise en compte de cette parole dans des études de plus grande ampleur (notamment prévue par le prestataire retenu pour élaborer, dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport, le diagnostic territorial en vue de l'élaboration du Projet Sportif de Territoire), sera en ce sens un excellent indicateur qui pourra être versé à l'actualisation future de cet état des lieux.

Ce maigre recueil donne néanmoins lieu à quelques observations.

D'abord, notons que les usagers paraissent nombreux à nécessiter un accompagnement individualisé vers la pratique sportive. Le programme national La Relève⁴⁵, qui n'a pu cette année se tenir en présentiel du fait de la crise sanitaire, l'a montré. Le CPSF a maintenu des entretiens individuels avec chacun des participants. 6 étaient concernés sur les Pays de la Loire. Ces entretiens et l'accompagnement vers la pratique qui en a découlé ont montré plusieurs choses :

- Une grande motivation, pour ceux qui en émettent le désir, de s'engager dans une pratique sportive, quelle qu'elle soit ;
- Une méconnaissance de l'écosystème parasportif tel qu'il est composé aujourd'hui et des possibilités de pratique qui s'offrent à eux ;
- Une mauvaise représentation de ce que peut être le haut niveau parasportif, voire paralympique ;
- Une nécessité d'accompagnement individualisé vers la pratique, dans un écosystème qui semble très compliqué à lire pour les publics, une offre sportive qui reste difficile d'accès, surtout en proximité du lieu de vie ;
- Un accompagnement des professionnels et bénévoles sur le terrain hétérogène (et un réel effet de levier sur l'engagement dans la pratique dès lors que les encadrants/dirigeants prennent le temps d'un accompagnement individualisé, comme c'est le cas au Canoë Kayak avec leur programme de détection par exemple).

En ressort une nécessité d'orientation, de fléchage et d'accompagnement individualisé des pratiquants vers le sport qui leur correspond, qui se fait sentir dans un écosystème peu lisible. Un contact bien en amont, en direct avec les structures médico-sociales et un référent sport au sein de celles-ci, permettrait sans doute de permettre un meilleur relais du message vers les publics concernés. De même, un rapprochement avec des structures qui sont directement au contact de publics déjà sportifs (comme l'association « Comme les Autres » par exemple) paraît intéressant pour mobiliser plus de personnes à pratiquer lors de journées de découverte et/ou de détection.

Au titre des usagers, et en lien avec les facilitateurs du milieu médico-social, il pourrait être intéressant de travailler en partenariat avec les groupes d'entraide mutuelle (GEM)⁴⁶ pour accompagner les PSH vers la compréhension de l'écosystème sportif.

⁴⁵ <https://france-paralympique.fr/la-releve>

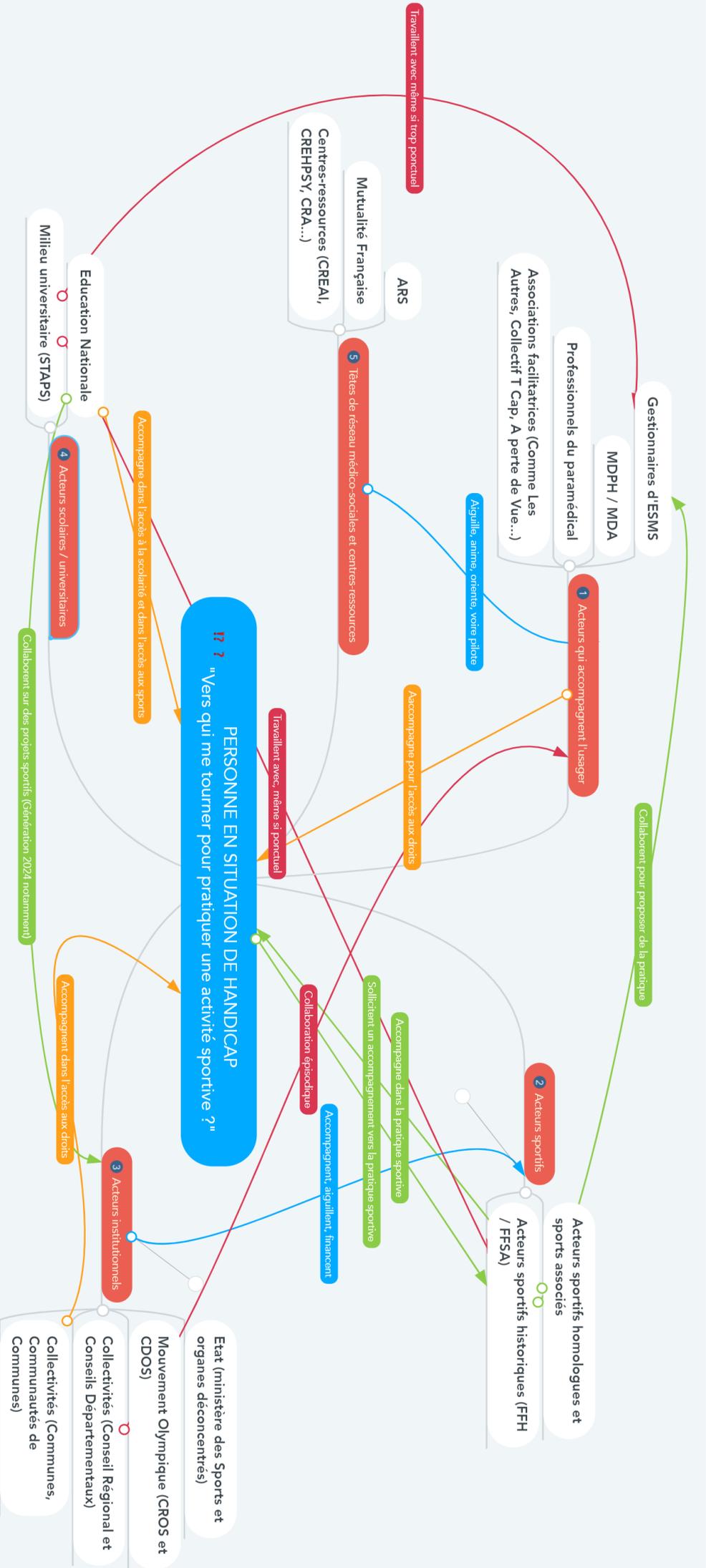
⁴⁶ Les GEM s'apparentent à des dispositifs d'entraide mutuelle entre pairs, en constituant avant tout un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé ou des situations de handicap similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

2) Cartographie des acteurs

Il s'agit là d'une schématisation -forcément subjective- des liens qui semblent aujourd'hui prédominer entre acteurs sur le territoire. Ce schéma n'a pas vocation à mettre en lumière toutes les subtilités et les disparités des relations de collaboration qui se jouent, notamment entre acteurs de niveau régional et ceux de niveau départemental. Néanmoins, il vise à questionner la place de l'utilisateur dans un écosystème complexe et à souligner la nécessité de replacer la personne en situation de handicap au centre des préoccupations dans tout projet parasportif.

Légende :

-  Rareté de la relation partenariale
-  Accompagnement de l'utilisateur dans son accès au droit commun
-  Collaboration en vue d'une pratique sportive
-  Relation de pilotage, d'animation, d'accompagnement des acteurs



Comité Paralympique et Sportif Français : « comment fluidifier le parcours d'accès à la pratique ? »

III- Les infrastructures proposées sur le territoire

1) Les lieux de pratiques

L'ensemble des données présentées ci-dessous provient du « DATA ES »⁴⁷, site gouvernemental de recensement des équipements sportifs, qui remplace désormais le RES (Recensement des Équipements Sportifs). Là encore, vigilance sur les données qui sont exploitées ci-dessous, pour plusieurs raisons :

- L'outil ministériel de recensement des équipements sportifs manque d'actualisation et n'est plus mis à jour régulièrement par les services de l'Etat ;
- Sur la question de l'accessibilité, les données ne relèvent pas d'une expertise digne d'un(e) diagnostiqueur d'accessibilité, mais sont assujettis à la compréhension des services qui ont réalisé le recensement le jour J. Il faut donc plutôt le percevoir comme un « sentiment d'accessibilité » plutôt que comme des indicateurs relevant d'un avis d'expert.

Quelques chiffres clés :

Au total, la Région des Pays de la Loire compte près de 23 000 équipements sportifs (22 615 recensés sur le DATA ES). La Région affiche un taux d'équipements pour 10.000 habitants de 60,82 et un nombre d'équipements sportifs pour 10 km² de 7,88.

Nombre total d'équipements sportifs - Région Pays de la Loire

	Code géographique	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Population
Loire-Atlantique	44	6418	28,38%	1 412 502
Maine-et-Loire	49	4772	21,1%	815 883
Mayenne	53	2571	11,37%	307 084
Sarthe	72	4932	21,81%	565 963
Vendée	85	3922	17,34%	679 991
TOTAL		22 615	100.00%	3 781 423

Source : ministère en charge des sports – DATA ES (export avril 2021)

Sans surprise, en matière de nombre d'équipements présents sur le territoire, les dynamiques démographiques sont respectées avec une Loire-Atlantique qui possède un nombre important d'équipements, et des chiffres moins élevés dans les autres départements, Mayenne et Vendée en priorité.

Néanmoins, les taux d'équipements pour 10 000 habitants par département font émerger des forces et des faiblesses différentes en la matière :

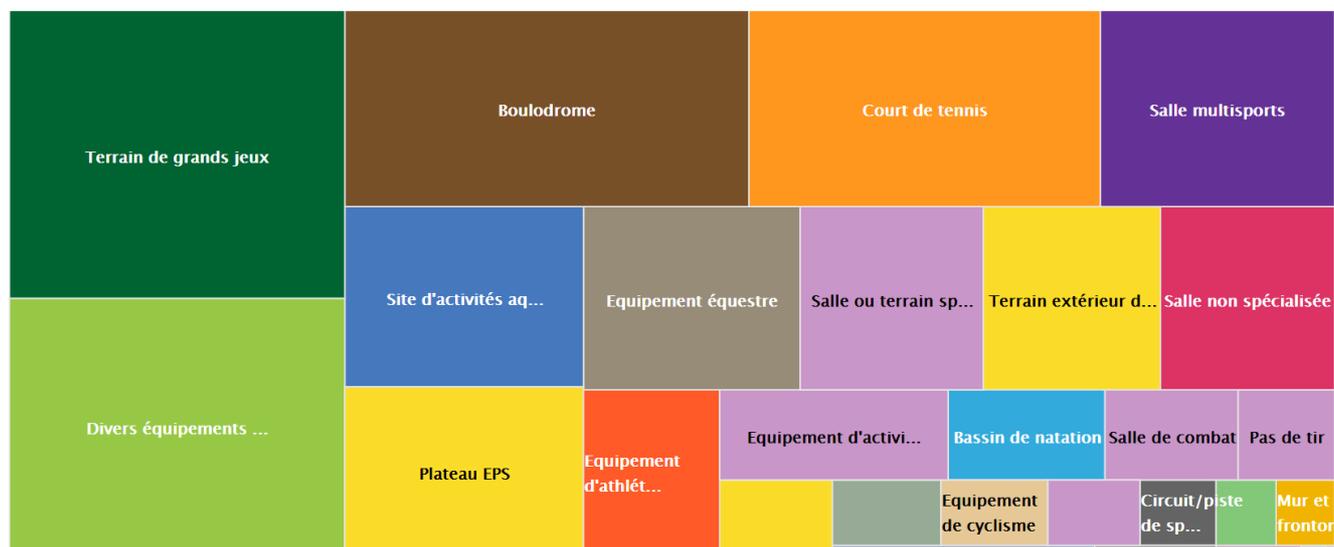
- Loire-Atlantique : 45,43 équipements pour 10 000 habitants
- Maine et Loire : 58,49 équipements pour 10 000 habitants
- Mayenne : 83,72 équipements pour 10 000 habitants
- Sarthe : 87,14 équipements pour 10 000 habitants
- Vendée : 57,68 équipements pour 10 000 habitants

Au travers de cet indicateur, la Sarthe et la Mayenne apparaissent en tête des départements les mieux dotés en termes de taux d'équipements, au regard de leur densité de population. La Loire-Atlantique, quant à elle, apparaît ici comme un territoire moins fourni.

⁴⁷ <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>

La répartition par famille d'équipements laisse par ailleurs apparaître quelques lignes de force, à savoir une prédominance logique des terrains extérieurs (type boulodrome), de grands jeux et des équipements dédiés aux sports de nature.

Répartition par familles d'équipements



a) Adaptation des lieux de pratique

Un enjeu majeur pour l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives concerne encore aujourd'hui l'accessibilité aux installations sportives. Malgré l'obligation de mise en accessibilité des ERP portée par la loi de 2005, l'ensemble des installations sportives est loin d'être aujourd'hui accessible à tous.

Si l'on se réfère aux données de recensement fournies par le DATA ES, on note qu'en Pays de la Loire, **14 834 installations** déclarent être accessibles en faveur des personnes en situation de handicap, soit **65,6 % du parc total d'équipements régional**, ce qui en fait un taux en apparence relativement élevé.

Ce chiffre reste néanmoins à nuancer, pour deux raisons :

Raison n°1 : l'accent de la mise en accessibilité des équipements sportifs est mis en particulier sur l'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), population qui n'est pas représentative de l'ensemble des personnes en situation de handicap (on traite relativement peu la question de l'accessibilité aux autres types de déficience, sensorielle, mentale...). En témoigne les éléments chiffrés ci-dessous :

- Selon le DATA ES, on comptabilise 14 505 équipements qui déclarent une accessibilité au handicap moteur uniquement ;
- Les équipements qui déclarent une accessibilité au handicap sensoriel uniquement sont au nombre de 16 ;
- 213 équipements référencés comprennent les deux types d'accessibilité (handicap moteur et sensoriel).

Raison n°2 : en grande majorité, seule l'aire de pratique, et non les espaces comme les vestiaires, les tribunes ou les sanitaires, est véritablement accessible aux PSH. En témoigne là aussi le tableau ci-dessous, qui dénombre les équipements sportifs référencés comme "accessibles" en fonction de la zone concernée :

Nombre d'équipements accessibles au Handicap Moteur en fonction de la zone concernée par l'accessibilité							
	Accueil	Aire de jeu	Cheminement	Douches	Sanitaires	Tribunes	vestiaires
Loire Atlantique	725	3293	1610	809	1835	156	1756
Maine et Loire	399	2677	1464	471	808	66	942
Mayenne	30	1665	49	51	451	40	466
Sarthe	159	1637	230	476	583	73	619
Vendée	104	1864	397	150	595	76	653
Total	1417	11136	3750	1957	4272	411	4436
Taux d'accessibilité sur total équipements accessibles	9.55%	75.07%	25.28%	13.19%	28.80%	2.77%	29.90%

Source : ministère en charge des sports – DATA ES (export avril 2021) – exploitation des données CPSF

Nombre d'équipements accessibles au Handicap sensoriel en fonction de la zone concernée par l'accessibilité						
	Aire de jeu	Cheminement	Sanitaire	Signalétique	Tribunes	Vestiaires
Loire Atlantique	67	36	1723	29	5	47
Maine et Loire	26	0	802	0	2	12
Mayenne	30	4	450	4	2	11
Sarthe	22	5	583	8	3	10
Vendée	124	12	590	9	9	30
Total	269	57	4148	50	21	110
Taux d'accessibilité sur total équipements accessibles	1.81%	0.38%	27.96%	0.34%	0.14%	0.74%

Source : ministère en charge des sports – DATA ES (export avril 2021) – exploitation des données CPSF

Quand on dénombre les équipements sportifs accessibles par type de handicap, et en faisant un focus sur les zones concernées par la mise en accessibilité, on se rend compte que très peu d'équipements sportifs sont accessibles entièrement à toutes les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne le handicap moteur, l'aire de jeu est en majorité accessible (à 75%) quand les autres zones sont moins prises en compte dans la démarche globale. Du côté du handicap sensoriel, la mise en accessibilité se centre essentiellement sur les sanitaires (27%), même si la proportion d'établissements qui prennent en compte la mise en accessibilité au handicap sensoriel demeure faible dans l'ensemble.

Passer du respect des normes au confort d'usage

Tous les acteurs interrogés, spécialistes de l'accessibilité (APF France Handicap notamment), s'accordent à dire que la plupart des gestionnaires d'équipements sportifs ont conscience de l'importance de se mettre en conformité (et s'y mettent, notamment par le biais des Agendas d'accessibilité programmée) avec la norme d'accessibilité des ERP⁴⁸, mais que la question du confort d'usage est bien souvent oubliée dans le cadre sportif. L'exemple le plus courant véhiculé par les acteurs est le suivant : un usager utilisant un fauteuil de sport, aux roues inclinés, aura besoin d'une largeur de porte plus importante pour pouvoir se déplacer librement dans l'enceinte sportive. La plupart du temps, la norme impose une largeur minimale de 80 cm pour les portes d'un ERP. Or, un fauteuil de sport possède en général une largeur de l'ordre de... 85 cm.

De bonnes pratiques en matière d'accessibilité émergent sur le territoire, à l'image du CREPS des Pays de la Loire qui a pensé l'accessibilité de ses nouveaux locaux de A à Z, y compris au-delà des seuls PMR (*voir partie II. Les acteurs*).

Utilisation de l'enveloppe « accessibilité équipements » de l'Agence Nationale du Sport en Pays de la Loire

Afin de promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap, une enveloppe spécifique « mise en accessibilité des équipements » comprise dans l'enveloppe des équipements structurants au niveau local a été réservée par l'ANS pour le financement des travaux de mise en accessibilité de tous types d'équipements sportifs et l'achat de matériels lourds. L'enveloppe nationale est de 2 millions d'euros.

Pour rappel, sont éligibles à cette enveloppe spécifique :

- Les projets permettant de rendre accessibles les équipements sportifs déjà existants
- Les demandes d'acquisition de matériels lourds (embarcations ou véhicules motorisés accessibles aux personnes à mobilité réduites, ...)

En Pays de la Loire, les données recueillies font état de 33 dossiers programmés depuis 1996, dont 3 dossiers émanant d'associations sportives et 30 de collectivités.

L'enveloppe « mise en accessibilité » est aujourd'hui clairement sous-utilisée, ce qui n'est pas un particularisme régional, la sous-utilisation de ces crédits étant un constat observé à l'échelle nationale.

Il serait donc intéressant de mieux valoriser cette enveloppe pour que les acteurs concernés puissent la solliciter. Deux points d'amélioration émergent de l'entretien avec la DRAJES à ce sujet :

- La nécessité de communiquer sur cette enveloppe de façon plus ciblée (une communication est faite en début de campagne à l'ensemble des EPCI, mais cela semble insuffisant et trop ponctuel) ;
- La possibilité de faire évoluer les critères d'attribution vers plus de « souplesse » dans l'utilisation des crédits. En effet, aujourd'hui, les projets de mise en accessibilité sont financés « *dès lors qu'une pratique sportive encadrée en faveur des personnes en situation de handicap est identifiée* »⁴⁹. Or, les collectivités semblent solliciter la mise en accessibilité de l'équipement avant de mettre en œuvre une activité spécifique.

⁴⁸ Voir <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/equipements-et-sites/reglementation/Accessibilite-des-equipements-sportifs> - loi n°2005-102 du 11 février 2005, ainsi que l'article R111-19-2 du code de la construction et de l'habitation https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006895923/2016-07-18/

⁴⁹ Source ANS/DRAJES

L'idée de conditionner l'obtention de la subvention à la signature d'une convention entre la collectivité et l'Etat, pour que cette dernière engage une activité encadrée pour les personnes en situation de handicap dans les deux ans qui suivent les travaux pourrait être une idée à creuser pour accélérer les projets de mise en accessibilité.

L'exploitation des données relatives au recensement des équipements sportifs à l'échelle régionale montre donc :

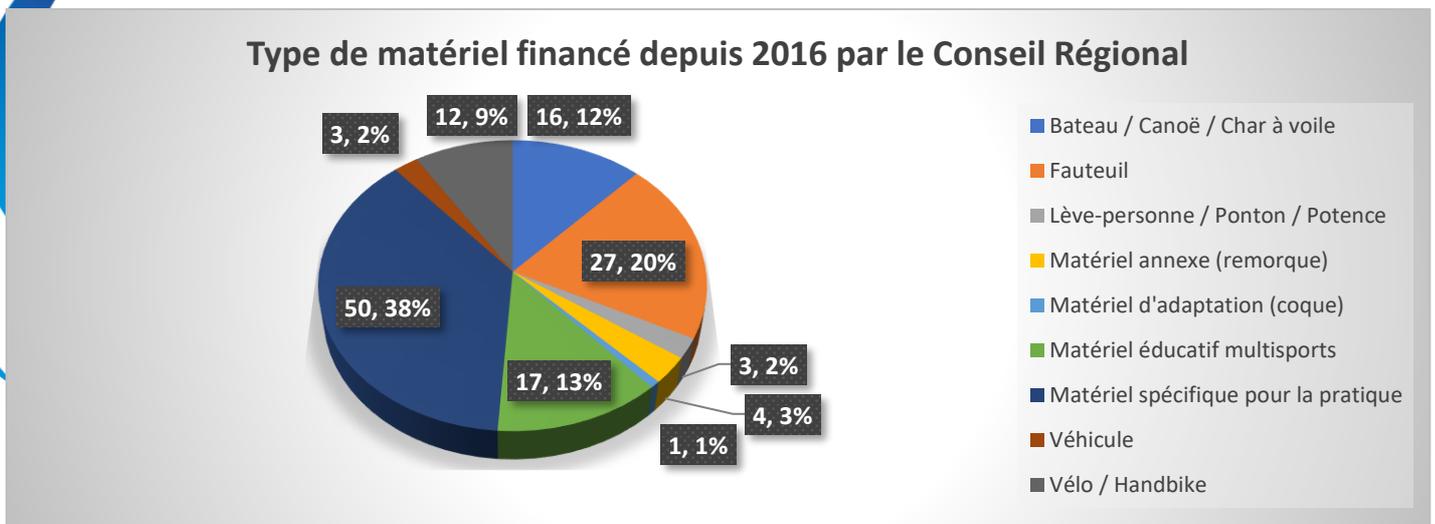
- Une carence d'équipements 100% accessibles ;
- Une accessibilité qui est en majorité prise en compte uniquement à travers le prisme du handicap moteur (et donc du fauteuil, par extension) ;
- Une sous-exploitation de l'enveloppe accessibilité par les acteurs (dont les collectivités).

b) Existence de matériels adaptés

Rendre compte de façon exhaustive de l'ensemble du matériel sportif adapté présent sur le territoire ligérien est impossible. Il n'existe pas de recensement du matériel adapté à l'échelle du territoire régional.

Bien sûr, les acteurs historiques comme Handisport possèdent du matériel adapté et sont en capacité de le prêter ou louer à d'autres acteurs. Par ailleurs, les collectivités locales du territoire, Conseil Régional et Conseils Départementaux en tête, accompagnent financièrement les porteurs de projet dans l'acquisition de matériel adapté.

Nous n'avons pas sollicité les Conseils Départementaux pour qu'ils nous donnent les données du type de matériel financé au cours de ces dernières années, mais l'appel à projet « Matériel sportif – sport et Handicaps » piloté par le Conseil Régional donne quelques indications sur les lieux de présence de matériel sportif adapté financé par la Région, le type de matériel financé et le type de structures demandeuses. Au total aujourd'hui, le dispositif a financé 133 acquisitions de matériels depuis 2016 et les structures bénéficiaires sont relativement réparties sur l'ensemble du territoire régional (*voir partie II. Les Acteurs*). Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la typologie de matériel financé depuis 2016 (en pourcentage de dossiers financés par rapport au total des dossiers acceptés) :



Source : Conseil Régional – exploitation des données CPSF

Au-delà de la catégorie générale « Matériel spécifique », on note un financement plus important des fauteuils, et des équipements nautiques.

Par ailleurs, on note que l'enveloppe « accessibilité équipements » de l'Agence Nationale du Sport (voir chapitre précédent « adaptation des lieux de pratique »), qui peut également financer des équipements matériels lourds, a été sollicité dans 4 cas (sur les 33 programmés depuis 1996) pour le matériel suivant : fauteuils adaptés handisport, minibus, système de mise à l'eau, monte-personne).

Ponctuellement, certains acteurs parviennent à auto-financer l'acquisition de matériels adaptés (la Ligue de Tennis qui possède 10 fauteuils de sport ou encore le Comité Régional d'Équitation qui finance des « Equilève », matériel adapté pour faire monter les personnes à mobilité réduite sur un cheval, par exemple). Il est dès lors difficile d'avoir une vision complète de l'ensemble du matériel adapté en Pays de la Loire. Un recensement exhaustif serait intéressant, par exemple en poursuivant et en complétant le travail cartographique entamé par le Conseil Régional⁵⁰, ne serait-ce que pour travailler sur de la mutualisation entre acteurs et éviter que chaque acteur achète du matériel en propre pour ne l'utiliser que trop ponctuellement. A ce titre, la Fédération Française Handisport mène actuellement une enquête à destination de ses structures pour faire un état des lieux de l'existant et réfléchir à des modalités de mutualisation.

c) Horaires adaptés

Peu d'éléments nous permettent d'effectuer un constat sur l'adaptation des horaires à la pratique des personnes en situation de handicap. Traditionnellement, la pratique au sein des ESMS se déroule plutôt au cours de la journée. Les créneaux en club, eux, s'effectuent plutôt en soirée ou hors du temps scolaire (mercredi et week-end). La notion d'horaires et d'attribution de créneaux étant propre à chaque gestionnaire d'équipement, il nous est difficile d'en tirer des enseignements généraux.

On peut néanmoins différencier les typologies de pratiques proposées aux paraspportifs au sein du mouvement sportif fédéré. Il est traditionnellement de deux ordres : certains clubs proposent des créneaux spécifiques quand d'autres pratiquent entre pairs, au sein d'un créneau dédié (en mixité entre personnes en situation de handicap et personnes dites « valides »). Les données bilan du Handiguide des Sports en 2016 ont fait ressortir qu'à l'échelle de la région Pays de la Loire, **78,83 %** des structures ont déclaré proposer (ou souhaiter proposer) de la mixité handi-valide en leur sein.

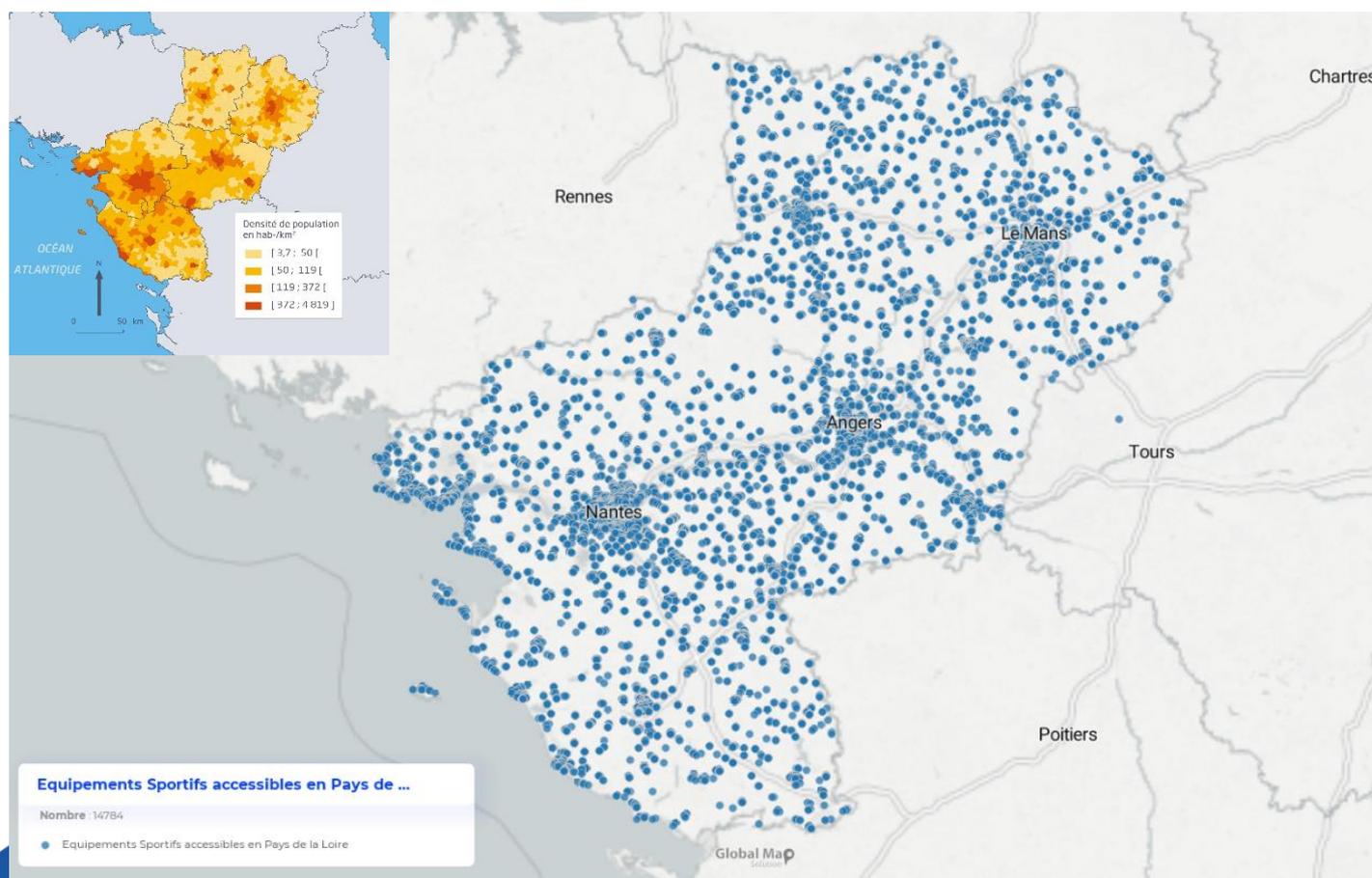
2) Modalités d'accès à ces structures d'accueil

a) Répartition géographique des lieux de pratique

La cartographie proposée ci-dessous affiche visuellement la répartition des infrastructures accessibles sur le territoire ligérien, selon le DATA ES.

⁵⁰ <https://ligeo.paysdelaloire.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3c64e8eb21f74bd79f114dfd0aa3d09b>

Cartographie des équipements sportifs déclarés accessibles aux personnes en situation de handicap Région Pays de la Loire



Source : ministère en charge des sports – DATA ES (export avril 2021) – exploitation des données CPSF

Sans surprise, on voit à quel point la concentration des lieux de pratique accessibles suit la répartition des populations sur la Région (voir cartographie en médaillon). La concentration est plus importante autour des grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans en priorité). Les zones carencées apparaissent sur la carte, notamment le Nord-Ouest du Maine et Loire, le Sud-Ouest Sarthois et le Sud Vendée.

b) Accessibilité logistique/transport

Le transport et l'éloignement de la pratique sont des enjeux forts pour les ligues qui développent une activité parasportive. Ils constituent souvent un frein et les structures sont désespérées face à cette problématique.

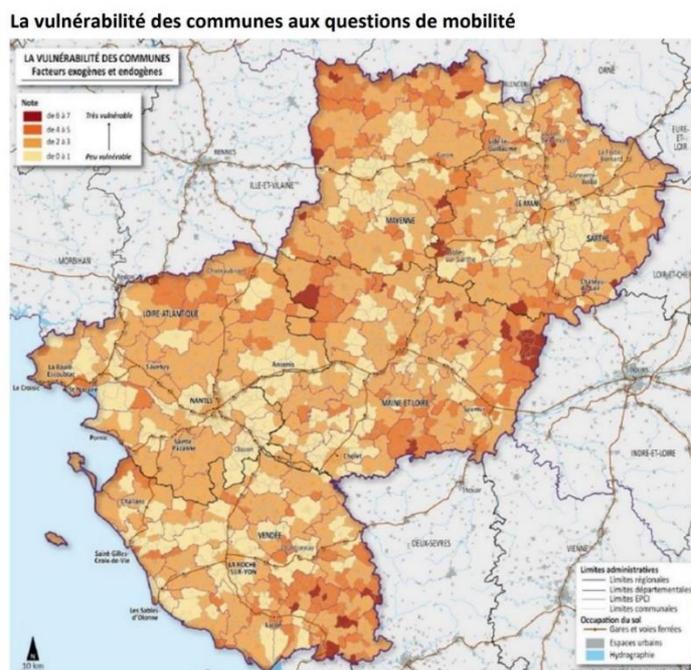
Le service régional de transport est assuré par la marque Aléop, qui a remplacé les cinq réseaux départementaux. Elle regroupe les trains express régionaux, les lignes interurbaines et scolaires, le transport à la demande et la ligne maritime entre le continent et l'île d'Yeu.

La région Pays de la Loire est bien pourvue en infrastructures de transports, comme en témoigne l'infographie ci-dessous :



(c) ORES, 2020

Néanmoins, leur accès n'est pas aisé partout. Des entraves à la mobilité existent en Pays de la Loire et freine notamment l'accès aux services (dont l'accès aux équipements sportifs), notamment pour les populations qui en sont le plus éloignées. Certains territoires demeurent vulnérables aux questions de mobilité :



En Pays de la Loire selon la Dreal, 24 % des communes ne sont pas desservies par un transport en commun. Ces communes se localisent en Sarthe, Maine-et-Loire et en Vendée où certaines communes ne sont pas desservies non plus par du transport à la demande (TAD), tandis que l'ensemble des territoires de la Loire-Atlantique et la Mayenne sont couverts par ce mode de transport.

Le transport à la demande ou TAD

Il s'agit d'un service complémentaire aux offres de transports présentes sur le territoire ligérien et proposées par les collectivités territoriales et la SNCF. C'est un service de transport collectif de la Région Pays de la Loire, qui permet de réaliser des déplacements ponctuels, de proximité. En bref, lorsqu'il n'y a pas de ligne régulière pour assurer le transport, un véhicule réalise le trajet depuis le domicile de la

personne, jusqu'à la destination de son choix. L'accès au service est possible pour un aller, un retour simple ou un aller/retour. Un ticket individuel est facturé entre 2 et 3€ en fonction des zones.

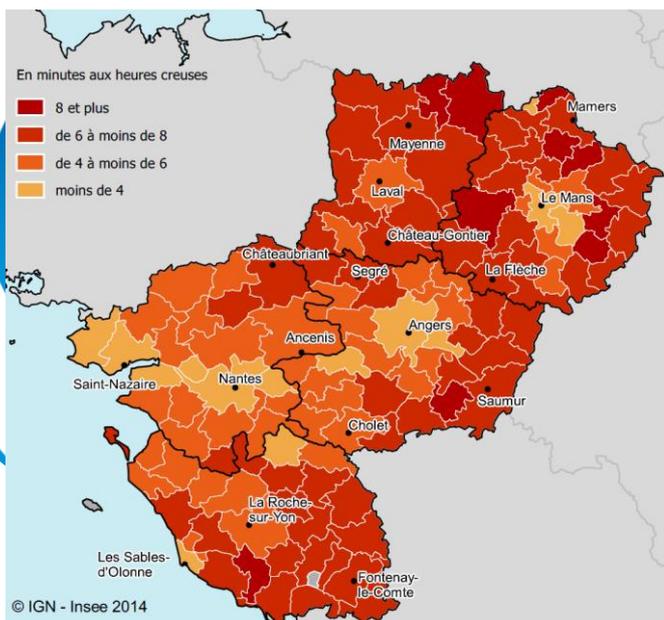
Il existe à l'heure actuelle sur le territoire de multiples opérateurs locaux Aléop à la Demande, assurés par les collectivités (départements ou intercommunalités).

Même si le « TAD » est un service intéressant mis en place par les collectivités pour compléter les offres de transports publics existantes, il apparaît difficile d'en faire une solution pérenne en matière d'accès aux équipements sportifs sur les temps de pratique. En effet, en fonction des zones desservies, les horaires de prise en charge sont très hétérogènes. Ils sont parfois très limités, sur des horaires n'excédant pas le début de soirée, et en général les services ne sont pas assurés le week-end. En Loire-Atlantique par exemple, le service fonctionne en dehors des heures creuses. En Maine et Loire, un trajet récurrent de plus de 4 semaines n'est plus assuré au-delà. En Sarthe, notons qu'il existe un service de Transport à la demande spécifiquement destiné aux Personnes à Mobilité Réduite. Il est par ailleurs actif le samedi.

La Région a engagé depuis août 2020 un travail d'évolution progressive des différentes offres de TAD départementales vers une offre plus lisible et unifiée à l'échelle régionale. Ainsi, l'entreprise *Padam Mobility* agrège progressivement les différents services de TAD départementaux existants en Pays de la Loire pour les faire reposer sur une plateforme unique de gestion et de réservation.

Accessibilité aux équipements sportifs de proximité

Une étude, désormais datée (2014), a montré qu'il fallait moins de 7 minutes en moyenne sur la Région pour atteindre un équipement sportif de proximité, ce qui a tendance à en faire un territoire sur lesquels les temps de trajet vers le lieu de pratique demeurent relativement faibles. Néanmoins, au regard notamment de la densité de population, il conviendra de remesurer cet indicateur à la lumière d'une étude plus actuelle.



Moins de 7 minutes pour atteindre un équipement de proximité
Temps d'accès moyen aux équipements sportifs de proximité par EPCI

Source : DRJSCS, RES 2014 - Insee, Distancier Métrix aux heures creuses

Nombre total d'équipements sportifs accessibles en transport en commun et nombres de places réservées aux personnes en situation de handicap - Région Pays de la Loire

	Rappel nb total d'équipements	Nb d'équipements accessibles en transport en commun	Pourcentage d'équipements accessibles en transport en commun	Nb de places de parking réservées aux personnes en situation de handicap
Loire-Atlantique	6418	1832	28,54%	8564
Maine-et-Loire	4772	2148	45,01%	5371
Mayenne	2571	1058	41,15%	1200
Sarthe	4932	3121	63,28%	5358
Vendée	3922	2959	75,44%	3162
TOTAL	22 615	11 118		23 655

Source : ministère en charge des sports – DATA ES (export avril 2021)

A la lecture de ce qui précède, on note que le département le plus peuplé est néanmoins celui dont l'accès à l'équipement sportif est paradoxalement moins évident en transports en commun. A l'inverse, la Sarthe et la Vendée affichent des taux d'accessibilité relativement significatifs.

Des projets en cours

On notera la signature d'un Schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP) - du réseau de transport des Pays de la Loire en mars 2017. La région des Pays de la Loire compte 124 points d'arrêts ferroviaires d'intérêt régional (39 gares et 85 haltes) et 134 points d'arrêts routiers. Le Sd'AP du réseau de transport des Pays de la Loire vise à rendre accessible 11 points d'arrêts ferroviaires régionaux prioritaires et complémentaires d'ici 2024, ainsi que 45 points d'arrêts routiers régionaux prioritaires d'ici 2021.

Par ailleurs, une charte pour l'accessibilité universelle du réseau de transport régional a été signée le 29 avril 2021, en concertation avec les usagers concernés, par l'intermédiaire d'un certain nombre d'associations représentatives des personnes en situation de handicap⁵¹.

Cette charte a vocation à définir les orientations stratégiques pour l'accessibilité des transports, et indiquer différentes actions que les signataires s'engagent à mettre en œuvre conjointement.

Plusieurs points de la charte sont à noter et devraient pouvoir impacter l'accès aux structures et créneaux sportifs dans les années à venir :

- La liste des signataires de cette charte n'est pas limitative, d'autres acteurs des transports pouvant manifester ultérieurement leur intérêt pour cette démarche et y adhérer.
 - ⇒ Cela pourra avoir un impact sur la nature des signataires futurs, et une inclusion des acteurs des transports directement en lien avec l'écosystème sportif peut avoir un intérêt pour développer des actions spécifiquement pour l'accès aux loisirs, dont le sport.
- L'un des engagements présents dans la Charte décrit la mise en œuvre d'actions conjointes entre les différents partenaires, et notamment « l'organisation d'actions de sensibilisation, d'informations ou de formation conjointes sur des thématiques à définir auprès de partenaires ou d'acteur des mobilités ».

⁵¹ Région des Pays de la Loire ; APF France Handicap ; Association chiens guides aveugles ; Comité Valentin Haüy ; Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) ; Handirail ; Association française contre les Myopathies (AFM) ; Association pour l'aide aux personnes en situation de handicap (ARTA) ; SURDI ; Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) Pays de la Loire.

- ⇒ Afin de sensibiliser les acteurs du transport à la problématique de l'accès aux structures sportives (créneaux en soirée, etc.), ces formations seront un véritable appui dans la déclinaison des dispositifs de mise en accessibilité des transports au regard du contexte spécifiquement sportif.
- Financer la mise en accessibilité (en fonction de leur niveau de priorisation) de gares, de points d'arrêts routiers non encore accessibles dans les délais réglementaires, de véhicules de transports (cars notamment) interurbains...
- Simplifier les processus de réservation des transports adaptés sur le réseau ALEOP et former l'ensemble des professionnels à l'accueil des PSH dans lesdits transports.
- Rendre plus lisible et compréhensible l'ensemble des informations concernant l'offre de transports adaptés.
- Prendre en compte, pour chaque nouvelle solution de mobilité déployée sur un territoire, l'inclusion des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Il est par ailleurs indiqué dans la Charte que si l'accessibilité des transports en commun est la priorité recherchée par les signataires, toutes les solutions de transport de substitution ou de transport à la demande pourront être étudiées par le comité de suivi à l'échelle locale des bassins de mobilité, si le besoin s'en fait ressentir.
- ⇒ Cette ouverture va dans le sens d'une adaptation des dispositifs de transports à l'accessibilité du sport pour toutes les personnes en situation de handicap, notamment dans un contexte où les créneaux demeurent majoritaires en soirée et sur les temps de week-end. Un pas vers la prise en compte de la réalité de la pratique sportive qu'il sera nécessaire de valoriser auprès du comité de suivi de la charte pour l'accessibilité des transports par la suite.

Profiter de la signature de cette Charte à l'échelle régionale afin de mener une réflexion globale spécifique à l'écosystème du sport serait une première avancée significative.

IV- Les bonnes pratiques à mettre en œuvre

A plus d'un titre, le territoire ligérien apparaît foisonnant en matière d'initiatives, et notamment en ce qui concerne la thématique parasportive. Il semblait essentiel d'en valoriser un certain nombre. Bien entendu, cette liste ne constitue qu'un échantillon des multiples initiatives du territoire en matière de développement des parasports. Certes incomplet (on ne saurait, dans un tel exercice, faire preuve d'exhaustivité), cet échantillon entend concourir à la mise en relief du dynamisme associatif territorial et nécessitera sans aucun doute la mise en œuvre d'un dispositif d'animation et de mise en réseau des bonnes pratiques à l'échelle régionale (*voir préconisations*).

1) L'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de tous les axes de la politique sportive – Conseil Départemental de Loire-Atlantique (44)

Thématique :

Transversalité, coordination et travail collectif des acteurs

Informations complémentaires sur...

- Le site officiel du Conseil Départemental / rubrique sport : https://www.loire-atlantique.fr/44/sport/sport/c_1154944
- L'espace ressources : <https://www.espaceressources-sporhandi44.fr/>
- Reportage sur les écoles multisports adaptées : <https://www.youtube.com/watch?v=hefq7fdxbd4>

Constat :

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique affirme son positionnement en faveur du développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap en collaboration avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif. Pour y parvenir, le Département fait le choix d'une démarche transversale, pour encourager le développement de la pratique dans toutes ses acceptions (amélioration de l'accueil en club, augmentation du nombre de PSH sur les événements sportifs, développement de l'accessibilité des lieux de pratique, encouragement de la pratique du haut niveau...).

Problématique :

Faire en sorte que l'engagement du Conseil Départemental s'appuie sur une pluralité d'actions (tant dans les domaines de l'animation sportive que du soutien aux clubs et comités, en passant par l'événementiel de haut niveau, l'aide à l'accessibilité d'équipements et de petits matériels...).

Maintenir une approche concertée et durable (État, mouvement sportif, comités spécifiques) sur ces questions.

Acteurs impliqués et coordination des acteurs :

La Direction des Sports du Conseil départemental est à la manœuvre, et associe tous les acteurs territoriaux en prise avec la question du sport-handicap. Ce travail collaboratif prend forme au sein d'un groupe de travail technique départemental Sport et Handicap regroupant l'État (ex-DDCS, désormais SDJES), le Département (direction des Sports avec l'ensemble de ses délégations et Direction autonomie), le CDOS, les Comités Handisport et Sport adapté.

Réponse à la problématique initiale :

Afin de faire infuser la question du handicap à tous les échelons de la politique sportive du Département, plusieurs actions sont menées, parmi lesquelles :

- L'accueil de jeunes en situation de handicap dans les écoles, les stages et les évènements de l'animation sportive départementale (écoles multisports, uniports et stages...)
- Développement du concept d' « écoles multisports adaptées », comme à Vallet en 2017-2018 (voir ici : <https://www.youtube.com/watch?v=hefq7fdxbd4>)
- Soutien financier conséquent aux comités départementaux handisport et sport adapté et mobilisation des acteurs sportifs sur la thématique dans le cadre de contrats avec les comités (« pactes de coopération »)
- Accompagnement et soutien (humain, financier...) aux initiatives de clubs et de structures d'accueil (ESMS)
- Collaboration accrue avec le milieu médico-social (en 2020, plus de 60 établissements différents -ESAT, ITEP, IME, Foyers, etc.- ont bénéficié d'activités proposées par les délégations du département)
- Conseil en accessibilité, soutien à l'acquisition de matériel adapté
- Développement d'une offre de circuits PDIPR⁵² avec pour objectif le fait qu'un sentier de randonnée sur le territoire de chaque communauté de communes soit accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Soutien au sport de haut-niveau et aux évènements sportifs
- Animation d'un espace Ressources « Sport et handicap 44 »

A noter : le Conseil Départemental travaille actuellement avec le Think Tank ligérien Sport & Citoyenneté pour mesurer l'impact de leur dispositif « sport-handicap ». Un jalon essentiel pour analyser la pertinence de la globalité de leur action sur plusieurs facteurs de réussite, dont ce dernier : les actions menées concourent-elles à une augmentation de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap du Département ?

Une fois la mesure d'impact réalisée, les résultats seront partagés aux autres acteurs afin de permettre des transpositions.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Engagement politique des élus	
Transversalité et pluralité de la démarche, concertation avec les acteurs et co-construction	
Ressources Humaines du département	Pour rappel (voir chapitre « Acteurs »), le CD44 possède 44 éducateurs sportifs en propre, à même de mener des actions en direct auprès des publics notamment.
Etude d'impact et donc démarche d'évaluation de leur dispositif	

⁵² PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

2) Le cheval pour tous – association « Handi Cheval Mayenne » (Mayenne 53)

Thématique :

Pratique sportive de pleine nature pour tous

Informations complémentaires sur : <https://handi-cheval-mayenne.fr/>

Constat :

L'association « Handi Cheval Mayenne » est née il y a 33 ans du désir d'une jeune monitrice d'équitation de prendre en charge correctement le handicap au sein des clubs.

Problématique :

Plusieurs constats initiaux sont à l'origine de la création de l'association :

- Un déficit dans le « bien accueillir » des personnes en situation de handicap au sein des clubs
- Un cloisonnement des pratiques, entre les éducateurs spécialisés handicap et les moniteurs d'équitation qui évoluaient chacun dans leur domaine de compétence mais ne travaillaient pas le projet ensemble, dans l'objectif de coller au désir de la personne
- Une tarification non abordable pour les prises en charges de la pratique par les familles

Acteurs impliqués :

L'association fédère :

- 10 centres équestres partenaires ainsi qu'un lycée agricole (adhérents de l'association)
- 10 établissements spécialisés (viennent sur les créneaux des centres)
- Des familles de personnes en situation de handicap (viennent sur les créneaux des centres)

Handi Cheval Mayenne travaille en partenariat avec le Conseil Départemental qui finance les activités « équi-travail » de l'association. Cette activité permet à des adultes fréquentant des ESAT ou IME de profiter d'un programme de travail sur les métiers autour du cheval.

Coordination des acteurs :

Un nouveau conseil d'administration d'une douzaine de personnes encadre le nouveau fonctionnement de l'association. Une monitrice-coordinatrice, ancienne directrice de centre équestre et diplômée en matière d'accueil du public en situation de handicap (BFEEH) coordonne la mise en place des séances dans les différents centres. Epaulée par des monitrices indépendantes, elle propose un maximum de créneaux sur différents sites en même temps, à proximité des établissements médico-sociaux ou des logements des usagers.

Réponse à la problématique initiale :

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Expertise sur le champ du handicap de la part des élus.	Après avoir vécu des difficultés structurelles en 2019/début 2020, l'association a fait l'objet d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) et l'activité est aujourd'hui repartie à plein.
Le cheval agit comme un média entre le public et l'activité.	L'association accueille tous les publics en situation de handicap, ainsi que des personnes en situation d'inadaptation sociale.
Visibilité institutionnelle (CDOS, CROS, Etat) et appui organisationnel et financier.	Ponctuellement, l'association peut accompagner des sportifs dans leur désir de Haut Niveau (exemple de Vladimir Vinchon, qui concourt aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021)

3) Les Assises du Handicap – Comité Départemental de Vendée de Sport Adapté (Vendée 85)

Thématique :

Transversalité, coordination et travail collectif des acteurs

Informations complémentaires sur <https://www.sportadaptevendee.com/assises>

Les actes des assises ici : <https://urlz.fr/fWgO>

Constat et problématique :

Les « Assises du Handicap » est un événement institutionnel organisé pour la première en juin 2019 à La Roche sur Yon (Vendée). Elles seront reconduites en février 2022. Partant du constat qu'il n'existait pas d'événement institutionnel sur le territoire pour mettre en lumière le handicap et aborder des thématiques en transversalité, le président du comité départemental de Sport Adapté de Vendée a décidé de mettre en place un temps de travail collectif et partagé autour de 3 thématiques ciblées en amont, afin de faire émerger des problématiques communes et des pistes de solution pour y répondre. Le discours porté lors de ces assises était plus large que la simple pratique sportive, puisqu'il s'agissait de questionner les problématiques propres au champ du handicap de manière transversale.

Acteurs impliqués :

Le CDSA de Vendée a piloté l'opération en s'associant à de nombreux acteurs :

- Acteurs du mouvement sportif
- Acteurs administratifs/institutionnels, organismes gestionnaires et Etablissements Médico-sociaux, représentants de familles ou personnes en situation de handicap
- Représentants d'entreprises
- Pouvoirs publics

Réponse à la problématique initiale :

Les Assises du Handicap ont rencontré un franc succès en 2019, avec près de 60 personnes présentes provenant d'horizons différents. L'événement a donné lieu à la publication d'actes et à une restitution publique qui a partagé des constats collectifs et des préconisations à l'issue de la mise en place de trois ateliers thématiques :

- Le sport comme vecteur d'inclusion en entreprise
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs parcours : Administration, Démarches, Accès aux droits
- Le sport vecteur d'inclusion sociale et scolaire

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Energie et dynamisme des porteurs de projet	
Formalisation des actes du colloque et pistes d'actions à co-construire	
Implication des acteurs territoriaux dans une démarche transversale « au-delà du sport »	Les thématiques des ateliers élargissaient le débat à la question de l'inclusion en milieu scolaire, l'accompagnement des PSH dans leur parcours d'accès aux droits, etc.
Ancrage institutionnel et visibilité médiatique	L'événement s'est tenu sous le haut patronage du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées et du Ministère des Sports

4) Rendre le running accessible aux personnes en fauteuil – association « La Marsalette Increvable » (Sarthe 72)

Thématique :

Accessibilité du matériel sportif

Informations complémentaires sur <http://marsalette.com>

Constat et problématique :

En 2005, dans le cadre de projets pluridisciplinaires, des élèves de baccalauréat professionnel Technicien Outilleur au Mans ont créé un fauteuil tractable. Ils voulaient faire participer un jeune en situation de handicap aux 10 km du Mans, tracté par un équipage de collégiens. C'est la naissance de « La Marsalette ». Le club d'athlétisme du Mans (LMA72) a géré les finances de ce projet jusqu'en 2011. Les actions se multipliant, l'association loi 1901 « La Marsalette Increvable » s'est créée en 2011 pour davantage de stabilité. L'association se fixe comme objectif de permettre à des jeunes en situation de handicap de participer à des courses *via* le prêt de fauteuils adaptés.

Acteurs impliqués et coordination des acteurs :

L'association a travaillé avec des élèves de Baccalauréat Professionnel de différentes sections pour la création de la Marsalette. Aujourd'hui, des élèves et étudiants de tout horizon participent à la fabrication et l'amélioration de ce fauteuil. Ils interviennent aussi pour la promotion et la valorisation de l'association. L'association travaille en parallèle avec des établissements médico-sociaux, professionnels de santé et réalise des sensibilisations auprès d'entreprises ou d'autres établissements scolaires. Financièrement, l'association fonctionne grâce à des dons privés et l'appui de fondations.

Réponse à la problématique initiale :

L'association propose à toutes personnes un protocole de prêt des dites Marsalettes pour participer à différentes courses ou événements « rando nature ». Chaque emprunteur peut tester le matériel gratuitement, puis se le voir prêter pour la course. Chaque utilisateur de La Marsalette doit ensuite prendre une carte d'adhérent (5€) à l'association. L'association possède 6 fauteuils, qu'ils prêtent entre 15 et 20 fois par an, essentiellement sur le département de la Sarthe. Tous les deux ans environ, l'association participe avec leur matériel à un événement de plus grande ampleur, type marathon.

Même si l'association possède aujourd'hui une solide structure financière et une expertise reconnue sur le département sarthois, quelques projets sont néanmoins dans les cartons :

- Volonté d'étendre l'action de l'association au-delà du territoire départemental (Région des Pays de la Loire, et au-delà)
- Volonté de créer un vélo adapté pour pouvoir permettre à des personnes en situation de handicap mental de pratiquer
- Volonté de créer une « marsalette V4 » afin de la produire en plus grande série.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Innovation technologique	
Implication des élèves et étudiants dans le projet	
Réseau consolidé avec des grands organisateurs d'événements sportifs	Un des points d'évolution du projet consiste en la déclinaison de leurs actions de prêt à une échelle plus importante que la Sarthe (élargir à toute la Région ?)
Nombreux partenaires économiques pour soutenir le projet (modèle économique solide)	

5) Mon handicap met les voiles – Association « Des pieds et Des Mains » (Loire-Atlantique 44)

Thématique :

Pratique sportive de pleine nature pour tous

Informations complémentaires sur <http://www.despiedsetdesmains.fr/>

Constat :

L'association « Des Pieds et Des Mains » est connue sur le littoral breton et ligérien pour proposer l'activité voile à des personnes en situation de handicap. Parrainée par le paralympien Damien Seguin, récent finisher du Vendée Globe 2020, l'association articule ses missions autour de quatre axes : proposer un soutien financier aux clubs et structures qui souhaitent développer l'accessibilité de la voile ; accompagner des jeunes en situation de handicap dans leur projet de pratique de la voile en compétition (financier, autre) ; sensibiliser le grand public au handicap et à la possibilité pour tous de pratiquer la voile ; accompagner Damien Seguin dans ses projets sportifs et valoriser ses engagements.

En 2020, « Des Pieds et Des Mains » a mis sur pied un programme spécifique intitulé « Mon Handicap met les Voiles », qui vise à initier des jeunes en situation de handicap à la pratique de la voile, en lien avec les clubs et les établissements médico-sociaux.

Problématique :

L'association désire élargir son panel d'activités pour passer de la sensibilisation à l'initiation des PSH, en lien avec les clubs du territoire pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'activité voile sur le long terme. L'association a également saisi l'opportunité de la participation de Damien Seguin au Vendée Globe 2020 pour démocratiser l'accès à la pratique de la voile pour tous, dans une logique inclusive.

Acteurs impliqués :

Le projet a été monté avec :

- ADAPEI de Loire Atlantique
- 5 clubs de voile sur les territoires des Pays de la Loire et de Bretagne
- Soutien financier du projet : mécénat, Fondation du Groupe Apicil, dons de particulier...

Aujourd'hui, l'association affiche 25 clubs candidats (dont 10 qui accueillent déjà des cycles).

Coordination des acteurs :

Association Des Pieds et Des Mains – 1 coordinateur professionnel

Réponse à la problématique initiale :

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Rayonnement médiatique du parrain	
Implantation de l'activité voile dans la région	
Accompagnement financier des mécènes	Aujourd'hui, l'association désire élargir le spectre de son activité à d'autres zones navigables de la Région des Pays de la Loire.
Nombre de publics touchés par l'activité	60 jeunes ont été initiés en 2020. L'objectif est fixé à 300 initiations en 2021 (plus selon budget).

6) Bien accueillir les pratiquants grâce à des Auxiliaires de Vie Associative – Comité Régional Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)

Thématique :

Mieux accueillir et accompagner les pratiquants vers et sur le lieu de pratique, acculturer et armer les bénévoles pour comprendre le handicap

Constat :

La FSCF porte une attention particulière à l'adaptation de son offre de pratique à ceux qui en sont les plus éloignés. Les personnes, qui, à un moment de leur vie, se trouvent en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental, doivent pouvoir trouver, auprès des personnes dites « valides », un accueil chaleureux afin de s'intégrer pleinement. C'est le sens du projet national « auxiliaire de vie associative », dont les Pays de la Loire se sont emparés en tant que territoire-test. Il s'agit de placer la personne au centre, d'encourager le retour à une entraide logique et vise à s'enrichir de la différence de l'autre.

Problématique :

Comment mieux accueillir les personnes en situation de handicap ? Comment faire en sorte que les bénévoles soient mieux formés à la prise en charge et à la compréhension du handicap ?

Acteurs impliqués :

Faisant partie des territoires-test du dispositif, les Pays de la Loire, par l'intermédiaire du Comité Régional FSCF, identifie les structures affiliées de la Région qui s'inscrivent dans les dispositifs « sport-santé » de la FSCF (programme Atoutform'). Ils s'appuient ensuite sur l'identification de bénévoles « clés » dans ces structures, volontaires pour participer au programme, qu'ils vont ensuite accompagner dans la compréhension de leur rôle et leur posture en tant qu' « AVA ». Il s'agira ensuite de communiquer cette offre d'accompagnement auprès des acteurs médico-sociaux à proximité de l'association.

Coordination des acteurs :

1 agent de développement régional qui coordonne et impulse auprès des associations avec l'aide de personnes-ressources territoriales et de référents d'association en soutien (au sein du Comité Régional et/ou des Comités Départementaux pour relayer le dispositif, et avec un référent et des bénévoles « AVA » dans les clubs pour la mise en œuvre).

Réponse à la problématique initiale :

Les bénévoles sont formés à la prise en charge et à la compréhension du handicap. Ces AVA facilitent l'action de l'animateur et l'accueil. S'ils ne sont ni des éducateurs sportifs, ni des professionnels de santé, ils accompagnent les porteurs de handicap au sein des structures. Rassurer, sécuriser, reformuler les consignes de l'animateur, aider à mieux appréhender les gestes à accomplir mais aussi stimuler et encourager restent leurs principales missions.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Côté novateur de la démarche	
Réponse à une problématique aujourd'hui mésestimée (accompagnement individuel des publics vers la pratique)	
Financement du projet (lancement avec la Fondation de France, puis ANS en local notamment)	
Effet de levier envisagée sur la pratique	

V- Analyse critique⁵³

La structuration du mouvement parasportif semble à l'image de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toute la société : encore imparfaite. Si des points de force existent réellement, des faiblesses demeurent, soulignées entre autres par cet état des lieux à l'échelle des Pays de la Loire. En voici les grandes tendances résumées :

FORCES	FAIBLESSES
Préexistence d'une démarche régionale transversale sur la question du sport, des habitudes travail en partenariat des acteurs	Manque de connaissance de l'écosystème parasportif par la plupart des acteurs
Première région sportive par le taux de licenciation	Un développement territorial inégal et déséquilibré, avec des territoires toujours carencés en matière d'offre sportive (en Mayenne/Sarthe notamment)
Politique volontariste en direction des sportives et sportifs en situation de handicap	Plus de personne-ressource sur le parasport au sein des services de l'Etat à l'échelle régionale (DRAJES)
De nombreux acteurs qui s'emparent de la question (bonnes pratiques, journées-découverte, etc.)	Une accessibilité des équipements inégale en fonction des territoires et des typologies de handicap
De nombreux dispositifs d'accompagnement à différentes échelles (Conseil Régional, Conseils Départementaux, CREPS, etc.)	Parc d'équipements sportifs vieillissant
Un travail de structuration fort et déjà engagé par les services de l'Etat lors des précédentes olympiades	Manque d'actualisation des outils existants
Des acteurs spécifiques professionnalisés et bien implantés sur le territoire	Pas de lisibilité exhaustive de l'offre de pratique en club, ni des événements de découverte sur le territoire (pourtant nombreux)
	Manque d'accompagnement individuel des PSH vers la pratique par les acteurs du mouvement sportif

⁵³ La matrice SWOT présentée ci-dessous est un outil stratégique qui vise notamment à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation des objectifs.

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Nouvelle gouvernance du sport</p> <p>Dynamisme autour des JOP2024</p> <p>Un dynamisme territorial en matière de projets parasportifs et de bonnes pratiques</p> <p>Présence sur le territoire d'acteurs d'envergure nationale</p> <p>Nouveau CREPS</p> <p>Des ambassadeurs paralympiques de Haut Niveau nombreux sur le territoire ligérien</p> <p>Des points d'appui thématiques forts sur le territoire: les sports de nature (nautiques et équitation en particulier)</p> <p>La signature au plan régional d'un schéma directeur d'accessibilité des transports</p> <p>Une convention entre le CPSF et l'Assemblée des Départements de France qui a débouché sur un travail avec le CD44 notamment, duplicable dans les autres territoires</p> <p>Intégration des services des sports au sein de l'éducation nationale</p> <p>Des relations qui s'amorcent sur certains départements entre MDPH/MDA et acteurs sportifs</p>	<p>Eclatement des acteurs, empilement des dispositifs et des bonnes pratiques, accentuation du brouillage de l'information et du cloisonnement des initiatives</p> <p>Irrégularité dans le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>Positionnement trop institutionnel de la thématique aux dépens de la qualité d'accompagnement de l'utilisateur lui-même</p> <p>Recentrage des priorités des dirigeants sportifs sur leur cœur de cible suite à la crise sanitaire</p>

1. Les Pays de la Loire, terreau favorable à une approche transversale et des acteurs volontaristes
 De par son histoire et son implantation en matière de sport (première région sportive de France), la Région Pays de la Loire est engagée dans un fort dynamisme sur les questions de structuration. Les acteurs, qui travaillent ensemble depuis l'installation de la conférence consultative du sport, possèdent un historique de formalisation de nombreux documents, un travail très engagé notamment sur la paralympiade 2012-2016 sur la thématique du handicap, une prise en compte transversale des enjeux et une habitude de travail en collégialité liée au positionnement de la CRCS.

Par ailleurs, les entretiens ont montré que la majorité des acteurs interrogés sont considérablement volontaristes sur le sujet, et conscients de l'importance de l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique parasportive. Ils ont fait montre d'actions déjà existantes au mieux, ou des envies de faire. Cet engagement territorial est à souligner, et il invite à s'appuyer sur toutes les forces en présence pour accentuer le travail en collégialité sur la question parasportive.

2. Une multitude de bonnes pratiques, véritables « points d'appui » sur lesquels capitaliser

Il a été difficile de faire un choix parmi les bonnes pratiques territoriales à l'œuvre en Pays de la Loire, tant celles-ci paraissent à la fois nombreuses et intéressantes dans leur mise en place. Ce foisonnement d'initiatives, facilité par des dispositifs incitatifs à tous niveaux (dispositif Matériel Sportif de la Région Pays de la Loire, soutien des conseils départementaux, appui aux partenariats par l'intermédiaire des acteurs, ...) est certes une richesse, mais elle demeure aujourd'hui sous-exploitée. Ces acteurs gagneraient à être réunis régulièrement pour organiser du partage de bonnes pratiques, et constituer un groupe d'« experts » susceptibles d'accompagner les acteurs (sportifs, mais pas que) dans la mise en œuvre de leurs projets parasportifs. Cela permettrait non seulement de valoriser et de contribuer à améliorer l'existant, mais également de créer les conditions d'un pair-accompagnement, en quelque sorte.

3. Des niveaux de maturité très hétérogènes sur le sujet parasportif et sur la nécessité des partenariats

Si l'engagement des acteurs est bel et bien présent sur la thématique, il ressort néanmoins des entretiens menés une appropriation très hétérogène du sujet par les différents acteurs (sportifs, médico-sociaux notamment) et un niveau de maturité différent qu'il est nécessaire d'accompagner (*voir partie II. Les acteurs*). Certains acteurs sportifs réalisent un travail engagé, construit et structurant. D'autres ne se sont pas encore saisis du parasport et ont besoin d'être guidés dans leurs projets. Cette réalité s'exprime aussi bien auprès d'acteurs délégataires comme d'autres.

La différence de maturité des acteurs sur le sujet s'exprime également par leur manque de concrétisation de partenariats utiles au développement de projets parasportifs. Le changement dans le paysage parasportif, avec l'obtention des délégations en 2017, a notamment souvent fragilisé les relations entre acteurs nouvellement délégataires et acteurs spécifiques (alors que ceux-ci pourraient leur apporter conseil, expertise et formation), au détriment de l'accompagnement de l'utilisateur. De bons exemples de collaboration subsistent (entre les ligues spécifiques et le football, la natation ou le judo par exemple), mais ils ne sont pas systématiques. De même, certaines structures médico-sociales méconnaissent le mouvement sportif et paralympique et font aléatoirement appel à lui pour développer des projets sportifs. Il convient de poursuivre les efforts pour créer les conditions de rencontres entre acteurs, ce qui permettra l'émergence de projets communs.

4. Le rôle déterminant de l'échelon départemental (voire infra-départemental) dans la proximité avec l'utilisateur et les clubs...

A plusieurs niveaux, le rôle important de l'échelle départementale dans l'animation territoriale a été souligné, par sa proximité avec les acteurs de terrain et sa connaissance des clubs. Cet accompagnement fonctionne dans de nombreux territoires, à la fois en termes d'accompagnement des porteurs de projet et des publics, et il tend à être plus efficace encore quand il émerge d'une démarche concertée entre trois acteurs-clés à cette échelle de territoire : la SDJES (Ministère des Sports), le CDOS (mouvement Olympique, avec appui du CPSF pour le mouvement paralympique) et le Conseil Départemental. A d'autres échelles (UNSS par exemple), la départementalisation a montré un impact positif en termes de nombre de structures mobilisées, de publics touchés et accompagnés. Mais elle a aussi montré ses limites en matière de structuration, de pilotage vers une finalité commune et partagée, d'où la nécessité de conserver un cadrage régional.

5. ... mais un manque de mise en synergie régionale (initiatives partagées, réflexion collective autour du parasport) et un cloisonnement des acteurs qui demeure

Si, on l'a vu précédemment, l'échelon départemental (et/ou infra-départemental) paraît le mieux placé pour répondre aux problématiques d'accompagnement des publics comme des porteurs de projets locaux, il n'en reste pas moins qu'un « pilotage » régional, un cadrage et une mise en synergie des

projets inter-départementaux semble aujourd'hui manquer. Le manque de personne ressource à la DRAJES sur le sujet a affaibli la coordination et le pilotage de cette thématique à l'échelle régionale. Cette mise en synergie a disparu au profit d'un éparpillement des dispositifs et des actions menées, avec des difficultés de mise en cohérence de l'ensemble. Par ailleurs, certains acteurs s'emparent plus ou moins fortement de la thématique, ce qui induit un déséquilibre territorial dans les dynamiques à l'œuvre. Faciliter l'identification d'un interlocuteur unique sur la question parasportive paraît un indispensable dans un système éclaté, où les initiatives et offres de pratique apparaissent toujours aujourd'hui difficilement lisibles. La création à moyen-long terme d'une communauté unique, identifiée et visible, pilotée à l'échelle régionale, véritable « maison des parasports » / « communauté des parasports » / « hub des parasports », pourrait amener dans une Région aussi dynamique que les Pays de la Loire, une plus-value en matière d'accentuation du travail collectif déjà réalisé par ailleurs par l'ensemble des acteurs.

6. De l'importance d'identifier des interlocuteurs-clés au sein de chaque acteur sportif

Dès lors qu'une animation de réseau doit poursuivre sa structuration à l'échelle régionale (voir point précédent), il devient important d'identifier un référent (ou un binôme de référent élu/salarié) par structure, spécialiste de la question parasportive. Cela n'est pas encore systématique dans les structures sportives du territoire alors même que cela permet, quand c'est le cas, d'organiser le travail en réseau et d'impulser des actions concrètes. C'est également un incontournable pour installer et animer un réseau de personnes-ressources sur le territoire, qui survivrait aux personnes et permettrait ainsi de sortir d'un sujet encore trop « personnalité-dépendant ».

7. La difficile lisibilité des écosystèmes, des offres de pratique et des dispositifs facilitants

L'écosystème parasportif est particulièrement éclaté et les initiatives et offres de pratique apparaissent toujours aujourd'hui difficilement lisibles, tant par le public en situation de handicap, que par les acteurs qui le composent eux-mêmes. S'appuyer sur le handiguide et lui donner une envergure plus importante paraît incontournable pour rendre lisible l'offre de pratique. De la même manière, il conviendrait de cartographier les bonnes pratiques du territoire et de référencer (dans un agenda partagé et public) les événements de découverte parasportive proposés à l'échelle du territoire régional.

Dans un second temps, la formalisation d'un « qui fait quoi » territorialisé pourrait répondre à la problématique de lisibilité de l'écosystème.

Enfin, le manque de lisibilité s'exprime également au travers des dispositifs existants. Un exemple est celui de l'appel à projets matériel sportif du Conseil Régional des Pays de la Loire, qui souffre aujourd'hui d'une sous-utilisation, mais qui, dans le même temps, ne jouit pas d'une connaissance parfaite auprès de tous les acteurs concernés.

L'ensemble de ces informations doit être diffusé auprès des acteurs comme du public, et constituer un référentiel commun explicite, qui soit partagé au service de l'utilisateur et de la lisibilité de l'offre sportive sur le territoire.

8. La nécessaire actualisation des outils et des dispositifs à disposition

Le territoire ligérien a été très productif en matière d'outils, qu'il s'agisse d'appui au diagnostic comme d'outils plus institutionnels (charte du handicap) ou plus opérationnels (guides d'accueil pour les clubs). Ces outils, désormais un peu datés, mériteraient une actualisation et une diffusion à grande échelle pour que l'ensemble des acteurs du territoire puissent s'en emparer efficacement. De même, et certains acteurs le font au regard de la faible sollicitation de leurs dispositifs, il serait intéressant de pouvoir évaluer précisément l'impact des dispositifs sports et handicaps et de les faire évoluer en

collant au plus près des attentes de ceux qui le sollicitent (appel à projet Matériel Sportif du Conseil Régional par exemple).

9. Les PSH : entre envie de pratique et manque d'offre adaptée et/ou d'accompagnement individuel

Les entretiens individuels menés dans le cadre de La Relève font ressortir un désir de pratique affirmé de la part des usagers eux-mêmes, mais un manque d'accompagnement individualisé. Pourtant, il s'agit là d'une clé pour amener les pratiquants à se sentir en sécurité dans leur pratique, et à les fidéliser. Les entretiens et les initiatives de terrain (accueil personnalisé au Canoë Kayak dans le cadre de leur programme Relève par exemple) l'ont montré : si l'accompagnement des professionnels et bénévoles sur le terrain reste aléatoire en fonction des acteurs sportifs, il existe un réel effet de levier vers une pratique pérenne dès lors que les encadrants/dirigeants prennent le temps d'un accompagnement individualisé. Bien sûr, cet accompagnement spécifique demande de déployer un temps et une énergie importants au service des pratiquants. Mais il en résulte un accueil plus adapté de la personne en situation de handicap, et une écoute de ses choix et désirs de pratique, pour y répondre au plus proche.

10. Des facteurs exogènes qui subsistent (transport, coût, accessibilité...)

Parmi ces facteurs, les entretiens et la récolte de données ont montré que l'accessibilité (par le biais des transports, mais aussi l'accessibilité aux infrastructures sportives) continue d'être un problème récurrent dans l'accès à la pratique sportive par les PSH. Quand elle est mise en place, elle est à la fois souvent limitée à une accessibilité aux seules PMR (sans prendre en compte l'intégralité des handicaps), et prend rarement en compte la notion de confort d'usage dans son accessibilité. Une meilleure sensibilisation des collectivités locales à ce sujet serait à développer.

Cette analyse critique nous amène, dans les pages qui suivent, à proposer 29 préconisations et pistes d'actions pour développer le parasport à l'échelle des Pays de la Loire, selon 7 axes différents :

- **Construire les conditions d'un accompagnement individuel de proximité vers la pratique**
- **Accompagner les acteurs dans l'analyse et l'évolution de leur offre d'accueil et de pratique**
- **Fluidifier la lisibilité et le partage de l'information concernant l'offre de pratique**
- **Poursuivre, consolider le travail collectif et lutter contre le cloisonnement des initiatives**
- **Produire/actualiser le savoir et les outils**
- **Acculturer, sensibiliser et former tous les acteurs**
- **Agir sur les facteurs exogènes qui limitent encore la pratique**

VI- Préconisations et pistes d'actions

Afin de répondre aux problématiques d'accès à la pratique parasportive évoquées, nous proposons 29 préconisations pour les Pays de la Loire, basées sur les constats identifiés en amont. Ces préconisations sont aujourd'hui répertoriées et réparties en 7 grands axes de travail, dont vous trouverez le détail ci-après. Ces préconisations et axes de travail concernent tous les acteurs sans distinction et ont donc vocation à donner des grandes orientations, un cap commun, afin de viser le développement global de la pratique sportive en faveur des personnes en situation de handicap dans les années qui viennent. Elles ne sont bien sûr pas figées et peuvent être amenées à évoluer au rythme des échanges avec les différents acteurs, de la possibilité et/ou de la réalité de leurs réalisations, ainsi qu'au fur et à mesure des futures actualisations de cet état des lieux.

1) Préconisations et pistes d'actions

AXE 1 : CONSTRUIRE LES CONDITIONS D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DE PROXIMITÉ

Préconisation n°1 : replacer, autant que de besoin, une vision centrée sur « l'utilisateur au centre du dispositif »

Pour chaque projet accompagné, il s'agit de repositionner la finalité à partager par tous les acteurs dans le développement des pratiques parasportives : faire en sorte que chaque personne en situation de handicap puisse avoir accès au sport de son choix, en proximité de chez lui. Cette finalité pourra, le cas échéant, donner lieu à une contractualisation régionale des acteurs sur ce principe.

Préconisation n°2 : Renforcer le rôle de l'échelon territorial (départemental, voire infra-territorial) dans l'accompagnement de proximité de l'utilisateur

La nécessité d'accompagner l'utilisateur au plus proche de ses besoins et envies de pratique sportive émerge de cet état des lieux. Deux niveaux d'interventions peuvent être intéressants pour développer un accompagnement. D'abord, au plan de l'échelon départemental, l'état des lieux a montré deux choses : l'importance de cet échelon en matière d'accompagnement de proximité dans les zones où le triptyque SDJES, Conseil Départemental et CDOS travaille en commun sur cette question, et la nécessité de construire ce lien dans d'autres territoires moins dynamiques sur le sujet. À l'image de l'expérimentation conduite en Maine-et-Loire entre la MDA, la SDJES, le CDOS et les deux comités spécifiques, cette cellule d'accompagnement départementale pourrait proposer une permanence physique à intervalles réguliers (mensuel ?) où l'utilisateur pourrait venir se renseigner, être accompagné au plus proche de son projet individuel et guidé vers un lieu de pratique sportive. Ces permanences pourraient voir le jour dans des lieux physiques existants comme les locaux des MDPH/MDA, ou les Maisons France Service⁵⁴ par exemple. En amont, il pourrait être intéressant de proposer un ou plusieurs entretiens téléphoniques préalables à cette rencontre, pour que les professionnels présents le jour J puissent accompagner au mieux les utilisateurs dans leur singularité. Cette « cellule » départementale pourrait par ailleurs être amenée à associer d'autres acteurs dynamiques selon les besoins et les territoires (associations facilitatrices, collectifs médico-sociaux, etc.). Le travail avec l'ADF (construction d'un guide à l'usage des Conseils Départementaux sur les travaux possibles à engager sur la thématique) préfigure cette mise en synergie départementale. Si l'échelon départemental peut apparaître une échelle intéressante pour travailler le lien à l'utilisateur, notamment au travers des MDPH/MDA, il semblerait également intéressant de conduire une réflexion sur la manière dont l'échelon intercommunal pourrait se saisir de la question, en étant notamment accompagné par l'échelon départemental.

⁵⁴ <https://www.gouvernement.fr/2-000-maisons-france-service-d-ici-a-2022>

Préconisation n°3 : autonomiser les acteurs sportifs et les porteurs de projet dans leur capacité à construire des projets tout en assurant un accompagnement et un suivi régulier des actions menées

Dans l'ensemble des entretiens menés, plusieurs constats nous amènent à observer des états de maturité extrêmement hétérogènes sur la question du développement de la pratique parasportive. L'idée ici serait de construire une « jauge de maturité » de laquelle découlerait un « protocole d'accompagnement personnalisé » à destination des acteurs et porteurs de projets de tous horizons, qui leur permettrait : (1) d'auto-évaluer précisément leur état de maturité sur le sujet, (2) de se voir proposé un accompagnement personnalisé en fonction de ce degré de maturité : appui au diagnostic, appui à la formalisation du projet, appui à la mise en réseau, appui à la construction/évolution du modèle économique..., (3) d'auto-évaluer les résultats des actions menées. Bien sûr, il s'agit d'armer les acteurs pour qu'ils passent l'étape du « lancement » de projet, qu'ils entrent dans une logique de développement de pratique (en ne se focalisant pas uniquement sur la logique de prestation de service à destination des ESMS par exemple) et qu'ils soient en capacité d'innover dans leurs projets. Bien sûr, il ne s'agit pas de les abandonner seuls aux commandes. Il s'agit collectivement de garder un esprit de « suppléance » et de recevoir sur demande les porteurs de projets et individus. Un accompagnement et un suivi régulier des différents projets accompagnés, qui pourrait être réalisé par les « pairs » dans le cadre d'une communauté de bonnes pratiques (*voir préconisation n°18*) avec des points d'étape précis, ainsi qu'une grande disponibilité sera nécessaire pour assurer la pleine appropriation des projets par les acteurs eux-mêmes. L'objectif : développer le pouvoir d'agir sur le parasport. Dans ce cadre, une des premières actions à mettre en œuvre consistera à revenir individuellement vers l'ensemble des 90 acteurs rencontrés pour répondre aux demandes d'accompagnement qu'ils ont formulé lors de l'entretien.

Préconisation n°4 : faire évoluer l'offre de pratique au sein des clubs en fonction du besoin des usagers qui fréquentent les clubs

Il s'agit là d'inciter les acteurs à interroger les personnes en situation de handicap sur leurs besoins en termes de pratique : les horaires sont-ils adaptés ? Les formats ? Faut-il créer des offres de pratique partagée ou des sections ? Est-ce si binaire que cela ? Les entretiens ont montré qu'il y avait encore des efforts collectifs à réaliser pour prendre en compte les besoins de l'utilisateur, afin d'y répondre au plus proche.

Préconisation n°5 : inciter les acteurs spécifiques à collaborer pour proposer une mutualisation de moyens dans le but de toucher des territoires aujourd'hui non couverts par la pratique

Le développement d'événements mutualisés (journées communes de temps de pratique ?) entre acteurs spécifiques (handisport et SA) peut avoir du sens pour répondre à des demandes de publics sur des territoires identifiés, ou bien pour concentrer les efforts sur le développement de la pratique dans les zones carencées (création de clubs et/ou formation de clubs existants pour inciter à l'ouverture de sections par exemple). Dans ce cadre, s'appuyer sur la dynamique du sport-santé en lien avec les intercommunalités pourrait permettre un développement de l'offre sportive à destination des PSH en milieu rural notamment.

Préconisation n°6 : inciter les acteurs sportifs à développer des offres de pratiques adaptées aux publics jeunes et féminins

Même s'il n'est pas toujours évident de trouver des leviers percutants pour développer en priorité la pratique du sport chez les femmes ou chez les personnes plus jeunes, l'Etat des lieux a montré qu'il s'agissait là de deux typologies de publics de moins en moins concernées par la pratique parasportive, en particulier chez les acteurs spécifiques. Encourager le lien avec les classes ULIS et/ou privilégier le

développement des liens entre acteurs du sport et établissements médico-sociaux accueillant des enfants (tout en les accompagnant individuellement, ainsi que leurs familles, à la continuité de la pratique en club) peut émerger comme une solution utile pour dynamiser la pratique chez les jeunes par exemple.

Préconisation n°7 : promouvoir le recrutement de professionnels diplômés de l'encadrement de l'activité physique et sportive dans les Etablissements et Services-Médico-Sociaux

AXE 3 : FLUIDIFIER LA LISIBILITE ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE

Préconisation n°8 : promouvoir et favoriser l'utilisation par tous les acteurs sportifs du Handiguide des sports comme base de données centrale de l'offre parasportive sur le territoire

Il ne s'agit pas de multiplier les plateformes. Une plateforme de recensement national existe, le Handiguide des Sports, il convient d'en faire la promotion auprès de tous les acteurs sportifs qui accueillent des personnes en situation de handicap pour qu'ils y soient référencés. C'est d'autant plus important que l'outil a été refondu récemment et que de nombreuses structures n'y figurent plus. L'état des lieux a montré que la nouvelle version recense près de 4,5 fois moins de structures que la précédente sur la région. Un argumentaire sur les avantages d'une inscription à l'Handiguide pour les structures gagnerait à être publié et diffusé, en précisant notamment que cela permet, vis-à-vis des acteurs extérieurs (les acteurs médico-sociaux par exemple) une meilleure identification des structures sportives accessibles.

Préconisation n°9 : établir un calendrier partagé des événements parasportifs sur le territoire régional

Comme vu précédemment, la région des Pays de la Loire regorge d'événements sportifs en tout genre à destination des personnes en situation de handicap (journées-découverte, initiation, détection, compétitions...) mais ceux-ci peinent parfois à trouver leur public. La construction d'un outil régional commun grand public (cartographie et/ou calendrier) partagé, dont les acteurs pourraient d'ailleurs s'emparer pour publier leurs propres événements, permettrait de centraliser l'information et d'en fluidifier le partage auprès des usagers, tout en donnant de la visibilité à tous les acteurs sportifs qui organisent des événements.

AXE 4 : POURSUIVRE, CONSOLIDER ET DEVELOPPER LE TRAVAIL COLLECTIF, LA TRANSVERSALITE DE LA THEMATIQUE PARASPORTIVE ET LUTTER CONTRE LE CLOISONNEMENT DES PRATIQUES ET DES ACTEURS

Préconisation n°10 : appuyer/accompagner les collaborations entre le mouvement sportif spécifique et le mouvement sportif homologue pour une meilleure réponse aux besoins des pratiquants dans leur parcours de vie et une meilleure formation des dirigeants et cadres dans les clubs

L'Etat des lieux a montré la forte interdépendance entre les mouvements spécifiques et homologues dans le développement de l'offre de pratique. Il convient ici de poursuivre le développement des passerelles entre les deux milieux (le développement de sections sportives spécifiques peut être une solution, même si pas la seule) pour renforcer la mutualisation de moyens et de compétences.

Préconisation n°11 : développer les relations entre la filière « APAS » des STAPS et les acteurs sportifs homologues ainsi que les acteurs médico-sociaux

Préconisation n°12 : renforcer le rôle de l'Education Nationale dans l'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap

Il s'agit également de renforcer les partenariats entre les acteurs sportifs (spécifiques et/ou délégataires homologues) et le monde scolaire (élémentaire, collèges, lycées), qu'il soit spécifique (ULIS notamment) ou ordinaire. Il s'agira également de s'appuyer sur l'ouverture du label « Génération 2024 » aux Etablissements Médico-Sociaux pour le promouvoir auprès de ceux-ci et favoriser l'émergence de dynamiques sportives dans ces structures. Une sensibilisation au parasport à destination des coordinateurs ULIS et des AESH semble également à réaliser (*voir préconisation n°25*).

Préconisation n°13 : mobiliser les acteurs à l'échelle régionale sur un événement récurrent (journée des parasports) pour poursuivre la mise en commun des initiatives à l'échelle régionale

Cette journée, qui voit le jour pour la première fois sous cette forme en début de saison sportive 2021-2022, a vocation à créer de la synergie entre les acteurs du parasport à l'échelle régionale. L'organiser de façon récurrente (tous les 2 ans ?) et en la délocalisant dans un département différent chaque année, pour éviter de concentrer l'ensemble des événements régionaux sur la place nantaise, permettrait d'instituer un temps de partage régulier. Il sera important de veiller à l'organiser en corrélation, voire en partenariat, avec les événements similaires déjà organisés à d'autres échelles sur le territoire (comme Les Assises du Handicap par exemple). Cela permettrait de positionner à l'échelle régionale un moment fort de mise en synergie, qui viserait à poser des jalons pour la déclinaison de grands axes de travail, notamment par les structures d'accompagnement départementales.

Préconisation n°14 : construire et piloter des Groupes de Travail régionaux sur des thématiques précises et concrètes

Il s'agit de créer des Groupes de Travail thématiques dont le rôle serait d'aboutir à un travail et une production concrets et concertés sur la question parasportive entre deux « journées du parasport ». Ainsi, on peut par exemple imaginer des groupes de travail sur les thèmes suivants : « mieux communiquer sur l'offre de pratique, « améliorer l'accessibilité des établissements sportifs » (créer une offre de sensibilisation à destination des collectivités ?) ; « production de ressources : mise à jour des ressources existantes » ; « accueillir et comprendre le handicap »... La constitution de ces groupes se ferait sur la base du volontariat, le nombre d'acteurs travaillant en leur sein pouvant évoluer.

Préconisation n°15 : favoriser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques du sport, promouvoir le parasport comme une thématique transversale.

Il s'agit bien de réfléchir à la place des personnes en situation de handicap dans chacun(e) des dispositifs ou actions relatifs aux politiques publiques du sport et que ces dernières n'y soient pas oubliées (dispositif sport-santé, réflexion autour du Haut-Niveau, plans de prévention contre les noyades, savoir nager, savoir rouler à vélo, lutte contre les violences sexuelles dans le sport, etc.). En ce sens, il sera judicieux de s'appuyer à la fois sur la dynamique collective impulsée par la Conférence Régionale du Sport et la prise en compte du parasport en tant qu'axe du PST⁵⁵ à part entière, mais aussi sur des acteurs du territoire qui ont su depuis longtemps faire de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les politiques sportives un enjeu collectif (Conseil Départemental de Loire-Atlantique par exemple).

⁵⁵ Voir glossaire

Préconisation n°16 : s'appuyer sur les réseaux et groupes de travail existants pour mobiliser ces communautés autour de la question parasportive.

Afin de mobiliser l'écosystème sur la question du développement de la pratique parasportive, il convient de s'appuyer sur les réseaux « parallèles » existants pour les sensibiliser au sujet. On pense notamment aux réseaux suivants : réseau des villes sportives (labels du CROS et du Conseil national des villes actives et sportives) ; futur groupe de travail inter-associatif qui fédèrera les acteurs du handicap (APF France Handicap, APAJH, UNAPEI et autres acteurs spécialisés à l'échelle régionale)...

Préconisation n°17 : identifier clairement un binôme de référents parasport (élu et salarié) dans chacune des ligues sportives du territoire.

La connaissance, l'actualisation et le suivi d'un tel réseau permettra d'avoir des points d'ancrage dans chacune des institutions sportives régionales et donc de faciliter le partage de l'information vers les échelons plus locaux, à partir de référents disponibles, réceptifs et mobilisables sur le sujet parasportif. Une animation de cette communauté pourra voir le jour dans un second temps, avec la mise en place de temps de partage spécifiques à échéances régulières.

Préconisation n°18 : constituer et animer une « communauté des bonnes pratiques », véritable cellule de « pair-accompagnement » sur le territoire

Au vu des multiples bonnes pratiques identifiables sur le territoire, à la fois de la part de clubs, d'institutions, d'associations plus spécialisés, il apparaîtrait intéressant à plusieurs titres d'établir une cartographie des bonnes pratiques avec les contacts des différents porteurs de projet (référencement des acteurs) et d'animer cette communauté autour de partage d'expériences (animation de réseau). Afin de ne pas multiplier les plateformes, il pourrait notamment être intéressant de s'appuyer sur la plateforme de valorisation des bonnes pratiques « Sport et inclusion » proposée par le Ministère des Sports.⁵⁶ Cette communauté aurait vocation à croître régulièrement. Elle pourrait être détachée de toute appartenance institutionnelle pour constituer un groupe d'« accompagnateurs » de nouveaux porteurs de projet qui souhaiteraient se lancer sur le parasport. Cela permettra également de poursuivre l'ouverture du mouvement parasportif à d'autres acteurs jusque-là peu sollicités sur le sujet (structures associatives relevant de l'ESS par exemple).

AXE 5 : PRODUIRE/ACTUALISER LE SAVOIR ET LES OUTILS

Préconisation n°19 : encourager la production (et/ou l'actualisation de l'existant) d'outils lisibles et faciles à prendre en main ainsi que leur essaimage à l'échelle régionale

Il s'agit là de permettre de figer dans le marbre des outils d'accompagnement (évolutifs dans le temps) qui visent à faciliter la prise de décision par les acteurs. L'objectif serait à la fois d'actualiser le savoir et les outils existants (plaquettes départementales, cartographie du matériel disponible par exemple), mais également de capitaliser dessus tout en s'interrogeant sur la possibilité de leur essaimage. Enfin, il faudra également penser à produire des outils et savoirs non encore produits à l'échelle régionale. Il s'agit concrètement de fiches pratiques (panorama des acteurs du sport, panorama des acteurs du médico-social, etc.), cahiers des charges, labels... Par ces outils, il s'agit d'encourager la formalisation, la culture de l'écrit, qui fixe des grands principes d'actions et permet de sortir d'un système aujourd'hui trop "personnalité-dépendant". En lien avec la préconisation n°1, il sera intéressant notamment de construire : un formulaire d'auto-diagnostic de maturité, des questionnaires-type dont les acteurs peuvent eux-mêmes s'emparer pour se construire une visibilité de l'activité parasportive au sein de leurs propres structures, des formulaires de remontée des bonnes

⁵⁶ <http://guides.prnsi.creps-pdl.fr/sport-inclusion-sociale/>

pratiques ainsi qu'une cartographie associée ainsi que des outils d'aide à l'évaluation comme des grilles-type d'observation de journées d'animation-découverte...

Préconisation n°20 : encourager la production d'enquêtes et d'études pour mieux caractériser les besoins des personnes et les freins à la pratique

Cet état des lieux l'a montré : il manque encore cruellement de données pour caractériser au plus juste les besoins des personnes en situation de handicap en matière de pratique sportive. Il s'agirait de pouvoir s'associer avec des centres de ressources (type CREAL, Universités, autres...) pour obtenir des remontées d'informations précises sur des enquêtes régionalisées jamais conduites par le passé. Notamment, recueillir la parole des usagers et notamment des personnes en situation de handicap qui ne pratiquent pas d'activité sportive est un des prochains défis pour pouvoir mieux répondre aux besoins de tous.

AXE 6 : ACCULTURER, SENSIBILISER ET FORMER TOUS LES ACTEURS

Préconisation n°21 : former les acteurs sportifs (dirigeants et professionnels) à devenir « para-accueillants »

Il s'agit ici non seulement de s'appuyer sur les relations entre acteurs spécifiques et acteurs homologues (voir préconisation n°8), mais également de s'appuyer sur les outils et acteurs ayant déjà travaillé la question (guides et livrets d'accueil de Loire Atlantique par exemple). Il s'agit également de décliner la formation « para accueillante » du CPSF. Actuellement en expérimentation en Île-de-France, cette formation s'adressera à l'ensemble des acteurs du sport en Pays de la Loire. Construite en partenariat avec Paris 2024, la Ville de Paris, FFHandisport et FFSport Adapté, elle a vocation à donner un premier niveau de formation des clubs de proximité pour qu'ils soient en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap dans leur structure. En ce qui concerne plus directement les professionnels de l'encadrement, il demeure important de continuer à les orienter vers le Certificat Complémentaire AIPSH porté par le CREPS, ainsi que vers les formations fédérales existantes.

Préconisation n°22 : acculturer les étudiants en STAPS APAS au parcours de vie des sportifs en situation de handicap

Il pourrait notamment être intéressant de mobiliser les universités et notamment les filières « APAS » à organiser en leur sein des cycles de conférence sur des « parcours de vie » de personnes en situation de handicap, afin de susciter des vocations chez les étudiants.

Préconisation n°23 : acculturer le public en situation de handicap lui-même à la possibilité de la pratique sportive

Encore trop de personnes en situation de handicap s'auto-censurent dans leur désir de pratique sportive. Il y a aujourd'hui toujours la nécessité de communiquer auprès des usagers (et de leur entourage personnel comme professionnel) sur l'intérêt et la possibilité du sport dans un parcours de vie. Dans ce cadre, passer par les « GEM » (Groupe d'Entraide Mutuelle) peut constituer une solution.

Préconisation n°24 : promouvoir la généralisation de la présence du sport comme un incontournable dans les projets des structures qui accueillent des personnes en situation de handicap

Il s'agit là de former/sensibiliser les têtes de réseau associatives spécialisées dans le handicap (APF France Handicap, UNAPEI, etc.) à l'importance d'intégrer le sport comme axe au sein des projets associatifs des structures. Cela peut être réalisé par des prises de paroles dans les dispositifs d'animation territoriale mis en place par ces acteurs du médico-social pour y positionner le sport comme un enjeu de santé publique. Il s'agit également de les accompagner à le formaliser dans les projets des structures (en passant par l'ARS dans le cadre des CPOM ou des CLS par exemple)... et à

rendre ces projets effectifs ! S'appuyer sur les (nombreuses) bonnes pratiques identifiées au sein de ces réseaux peut constituer un levier intéressant de passage à l'action pour les autres établissements.

Préconisation n°25 : sensibiliser les professionnels du travail social et aidants professionnels à l'enjeu de la pratique parasportive pour les usagers

Pour former les professionnels (auxiliaires de vie, Aide Médico Psychologique, accompagnants éducatif et social, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux au sein des MDPH/MDA notamment), il s'agira de s'appuyer sur les acteurs de la formation et de la cohésion sociale : directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ex-Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ; établissements de formation qui proposent le diplôme d'Educateur Spécialisé ; services de l'Education Nationale qui gèrent les AESH, ce qui peut permettre aux acteurs du parasport d'y intervenir pour sensibiliser les futurs travailleurs sociaux et aidants professionnels à l'importance du sport dans un parcours de vie. Les MDPH/MDA seront également des réseaux essentiels à solliciter.

AXE 7 : AGIR SUR LES FACTEURS EXOGENES QUI LIMITENT LA PRATIQUE SPORTIVE

Préconisation n°26 : optimiser les conditions de transport des personnes en situation de handicap, du lieu de vie vers le lieu de la pratique sportive.

Il s'agit ici d'abord d'identifier les solutions de transport adapté du lieu de vie vers le lieu de pratique, ainsi que les bonnes pratiques en la matière, y compris sur d'autres territoires que le seul territoire ligérien. Dans un premier temps, il peut s'agir uniquement de rendre visible et faire évoluer les offres existantes (par exemple réfléchir à l'éventuelle extension des horaires auxquels fonctionnent les services actuels de transport adapté). Il s'agit également de rendre visible les dispositifs de prise en charge totale ou partielle des coûts de transport pour un trajet domicile-club.⁵⁷ Dans un second temps, il peut s'agir de s'inspirer de bonnes pratiques spécifiquement dédiées à la pratique sportive pour construire des dispositifs *ad hoc* avec les sociétés de transport adapté du territoire ligérien. Il s'agira de réfléchir à la prise en charge financière d'un tel dispositif en lien avec les collectivités.

Préconisation n°27 : rendre exhaustif le recensement des matériels adaptés en Pays de la Loire et étudier les possibilités de mutualisation entre acteurs.

Entre l'appel à projet « matériel – Sport et Handicaps » du Conseil Régional et l'acquisition ponctuelle de certaines structures en matière de matériel sportif adapté, il existe de nombreux matériels sur l'ensemble du territoire ligérien mais il apparaît aujourd'hui impossible d'en avoir une vue totalement exhaustive. Il s'agit donc ici de réaliser une enquête de l'existant pour obtenir une vue la plus exhaustive possible de la localisation de ces matériels adaptés, pour ensuite la rendre publique sur une plateforme dont l'objectif premier serait la mutualisation du matériel entre structures. On notera ici que la création d'une énième plateforme de mutualisation de matériel adapté ne semble pas utile, dans la mesure où la nouvelle version du Handiguide des Sports devrait intégrer cette fonctionnalité à l'avenir.

Attention néanmoins : faciliter l'acquisition de matériels ne doit pas se faire au détriment de la qualité du projet d'accueil de la structure. Autrement dit, l'accompagnement des acteurs doit être réalisé pour qu'ils puissent déterminer en priorité leur projet d'accueil et débiter les actions en faveur du public, avant de se doter en matériel.

⁵⁷ Voir notamment à ce sujet le formulaire Cerfa n°11574 *04 intitulé « Prescription médicale de transports » : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15649>

Préconisation n°28 : poursuivre les efforts de mise en accessibilité des équipements sportifs et des transports en allant plus loin que la seule réglementation et en sensibilisant les collectivités à la notion de confort d'usage, ainsi qu'à l'accessibilité pour tous les handicaps.

Si la réglementation pose les bases de l'accessibilité des ERP, encore trop de retours d'expériences d'associations spécialisées sur le sujet (comme APF France Handicap par exemple) nous montrent que la notion de confort d'usage, pourtant nécessaire pour parvenir à une adaptation optimale des établissements, est encore loin d'être prise en compte par les parties prenantes. Il s'agit donc ici de constituer un groupe « d'experts sport & accessibilité » qui inclurait : des diagnostiqueurs accessibilité spécialistes du sport parmi les représentants d'associations spécialisés et des acteurs qui se sont saisis de cette question pour construire des équipements sportifs (CREPS). L'idée serait de recenser les éléments existants en matière d'accessibilité (APF National a notamment déjà réalisé un guide) pour être en mesure de les mettre à disposition des collectivités en les accompagnant dans la prise en compte de l'enjeu de « confort d'usage » notamment. De même que pour les ERP, il serait essentiel d'emboîter le pas des initiatives déjà existantes sur l'accessibilité des transports (en s'appuyant sur la charte régionale par exemple) pour alimenter une réflexion sur le sujet auprès des pouvoirs publics, en centrant le propos sur l'accès à la pratique sportive.

Préconisation n°29 : soutenir les aidants non-professionnels par la construction et/ou la duplication de programmes de répit par l'activité physique et sportive.

Il s'agit ici de pouvoir s'inspirer des programmes de répit aux aidants non-professionnels pilotés par certaines structures (comme « La Maison des Aidants Handi Surf »⁵⁸ mise en place en Nouvelle-Aquitaine ou sur le territoire ligérien, le projet développé par le CDSA 44, ou l'APAJH44 par exemple) et d'étudier la possibilité de les dupliquer ailleurs dans la Région. Au-delà de l'objectif premier qui demeure la possibilité de donner du répit aux aidants non-professionnels par l'intermédiaire d'une pratique sportive, il peut également s'agir de moments privilégiés de pratique partagée.

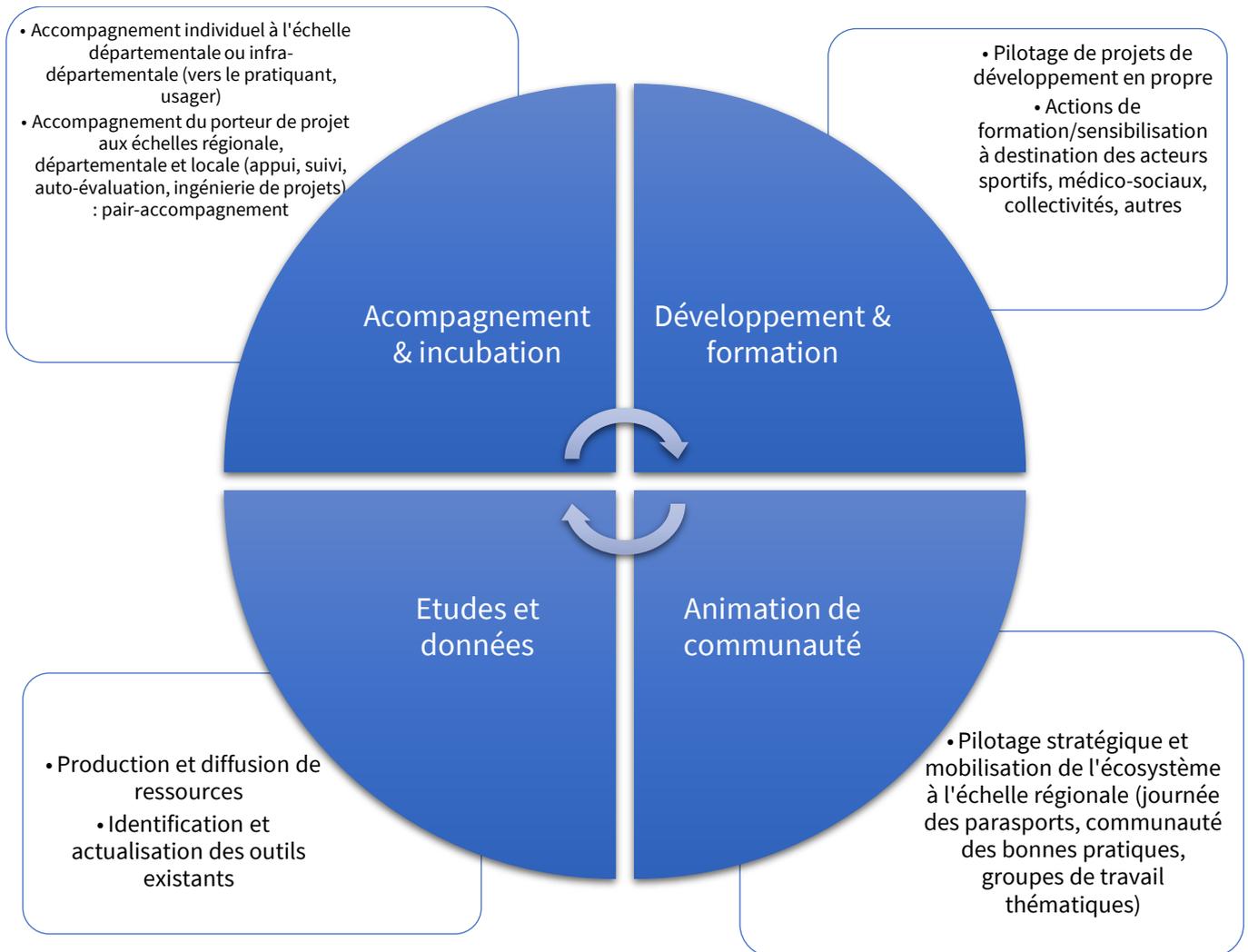
2) Orchestrer la mise en œuvre de ces préconisations

L'évolution centrale du mouvement parasportif passera par la fédération des acteurs autour de la notion que l'utilisateur doit être au centre de la proposition d'offre de pratique sportive. Un accompagnement plus structuré et mieux organisé est nécessaire pour parvenir à créer les conditions d'une meilleure transversalité entre acteurs, et répondre aux demandes (nombreuses) d'un public en mal de repères pour pratiquer et de porteurs de projet qui cherchent une aide pour développer efficacement leur offre sur le territoire.

La création à moyen-long terme d'une communauté unique, identifiée et visible, véritable « maison des parasports » / « communauté des parasports » / « hub des parasports » constituée de l'ensemble des acteurs volontaires pour la rejoindre, pourrait amener dans une Région aussi dynamique que les Pays de la Loire, une plus-value en matière d'accentuation du travail collectif déjà réalisé par ailleurs par l'ensemble des acteurs. Là encore, multiplier les communautés ne semble pas utile, et il pourrait être pertinent d'intégrer cette communauté des parasports aux récentes « communautés 360 », dispositif porté par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, qui vise à réunir les expertises d'acteurs variés (associations de personnes, établissements et services médico-sociaux, hôpital, professionnels de santé de ville, école, entreprises, mairie, services publics, citoyens...) au service de l'accompagnement individualisé de la personne en situation de handicap.

⁵⁸ Voir <http://www.handi-surf.org/2019/11/28/et-les-aidants-handi-surf-leur-fait-prendre-la-vague>

La communauté des parasports



Annexes

1) Liste des contributions

Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire	Conseil Départemental de Vendée (85)
APAJH 44 - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loire-Atlantique	Conseil Régional des Pays de la Loire
APAJH 72-53 - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés Sarthe Mayenne	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) des Pays de la Loire (ex Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS))
APF France Handicap – Délégation Départementale de Loire Atlantique (44)	Délégation régionale d'Harmonie Mutuelle
APF France Handicap – Délégation Régionale des Pays de la Loire	Filière STAPS – Le Mans Université
Association « A perte de Vue »	Institut de Formation en Education Physique et en Sport (IFEPSA) - Angers
Association « Comme Les Autres » (nouvelle antenne Bretagne-Pays de la Loire)	La Mutualité Française Pays de la Loire
Association « Des Pieds et des Mains »	Le réseau du « Club Lillial »
Association « Handi Cheval Mayenne »	Ligue d'Aviron des Pays de la Loire
Association « La Marsalette Increvable »	Ligue d'Échecs des Pays de la Loire
Association « TEAM 303 »	Ligue de Badminton des Pays de la Loire
Association des Etudiants en STAPS (AE STAPS) – Le Mans	Ligue de Flying-Disc des Pays de la Loire
Association des Etudiants en STAPS (AE STAPS) - Nantes	Ligue de Football des Pays de la Loire
Association des Personnes de Petite Taille – Délégation Régionale des Pays de la Loire	Ligue de Handball des Pays de la Loire
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) des Pays de la Loire	Ligue de Hockey sur Glace des Pays de la Loire
Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) – Pays de la Loire	Ligue de Judo, Jujitsu, Kendo et D.A des pays de la Loire
Centre Ressource Handicap Psychique (CReHPsy) des Pays de la Loire	Ligue de Karaté des Pays de Loire
Comité Départemental de Loire-Atlantique de Rugby à XIII	Ligue de Savate, Boxe Française et D.A des Pays de la Loire
Comité Départemental Handisport de la Mayenne (53)	Ligue de Ski Nautique & de Wakeboard des Pays de la Loire
Comité Départemental Handisport de la Sarthe (72)	Ligue de Surf des Pays de la Loire
Comité Départemental Handisport de la Vendée (85)	Ligue de Taekwondo des Pays de la Loire
Comité Départemental Handisport de Loire Atlantique (44)	Ligue de Tennis des Pays de la Loire
Comité Départemental Handisport de Maine et Loire (49)	Ligue de Tir des Pays de la Loire
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Sarthe (72)	Ligue de Triathlon des Pays de la Loire
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Loire Atlantique (44)	Ligue de Voile des Pays de La Loire
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Maine et Loire (49)	Ligue de Volley-Ball des Pays de la Loire
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Mayenne (53)	Ligue d'Échecs des Pays-de-la-Loire

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Vendée (85)	Ligue du Sport Universitaire des Pays de la Loire
Comité Départemental Sport Adapté de la Mayenne (53)	Ligue Régionale Sport Adapté des Pays de la Loire
Comité Départemental Sport Adapté de la Sarthe (72)	Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de Maine et Loire (49)
Comité Départemental Sport Adapté de la Vendée (85)	Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de Mayenne (53)
Comité Départemental Sport Adapté de Loire Atlantique (44)	Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Vendée (85)
Comité Départemental Sport Adapté de Maine et Loire (49)	Medef de Loire Atlantique (44)
Comité Régional d'Equitation des Pays de la Loire	Section Handibasket du club de Saint-Herblain Basket-Club (SHBC)
Comité Régional de Canoë-Kayak des Pays de la Loire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES, ex DDCS) de Loire Atlantique (44)
Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES, ex DDCS) de Maine et Loire (49)
Comité Régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade des Pays de la Loire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES, ex DDCS) de Mayenne (53)
Comité Régional de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) des Pays de la Loire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES, ex DDCS) de Sarthe (72)
Comité Régional de Vol en Planeur des Pays de Loire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES, ex DDCS) de Vendée (85)
Comité Régional Handisport des Pays de la Loire	Service Régional de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire	Think Tank « Sport et Citoyenneté »
Conseil Départemental de la Mayenne (53)	UFR STAPS de l'Université de Nantes – Filière APAS
Conseil Départemental de la Sarthe (72)	UNAPEI des Pays de la Loire
Conseil Départemental de Loire Atlantique (44) – Direction des Sports et Direction Autonomie	URIOPSS (« Unir les associations pour développer les solidarités ») des Pays de la Loire
Conseil Départemental de Maine et Loire (49)	VV3 Pays de la Loire

2) Autres éléments

a) Trame d'entretien utilisée



Trame d'entretien :

Catégorie de la structure :

- Acteur sportif
- Accueil de PSH en lien avec le sport
- Institution
- Facilitateur
- Autre acteur :

Type de structure :

Nom de la structure :

Date : .../.../.....

Heure : ...h....

Nom des participants	Poste	Téléphone/Mail

I- Introduction

Présentation du référent territorial.
Présentation du CPSF.
Présentation de la mission principale du diagnostic.
Présentation de l'objectif de l'entretien.

II- Pratiques sportives en faveur des PSH

Présentation de la structure et de ses activités principales (y compris le projet associatif)

III- Pratiques sportives en faveur des PSH

Quelles sont vos actions mises en place en lien avec la pratique sportive des PSH ?
Constatez-vous des freins au développement de ces pratiques ?
Quelles sont vos besoins pour ces pratiques ?
Quelles sont les actions que vous voulez développer ?
...

IV- Partenaires et coopérations

Avec quels partenaires êtes-vous en relation ?
Quels sont les liens avec tous ces acteurs ?
...



III- Questions spécifiques aux types de structures

Acteurs sportifs :

- Quelle est le nombre de PSH licenciés ?
- Y-a-t-il des dirigeants formés spécialement pour la pratique sportive de PSH ? Si oui combien ?
- Comment les PSH se déplacent-ils jusqu'aux infrastructures ?
- Y-a-t-il des salariés formés pour la pratiques sportives des PSH ? Si oui, quelles sont les formations ?
- ...

Accueil de PSH en lien avec le sport :

- Quel est le nombre de salariés formés pour les PSH ?
- Y-a-t-il des pratiques sportives intégrées dans l'emploi du temps des PSH ?
- ...

Facilitateurs :

- Quelles sont les formations proposées pour améliorer la qualité de l'accueil des PSH sur les infrastructures sportives ?
- ...

Institutions :

- Quelle est le nombre de PSH sur le territoire ? Quelle est sa répartition avec les types de handicap (physique, mentale ...)
- Quelles sont vos politiques mises en place en faveur des pratiques sportives des PSH ?
- ...

Autres acteurs :

Si c'est un financeur privé :

- Sur quels critères attribuez-vous un financement ?
- Sous quelle forme financez-vous un projet ?
- Avez-vous déjà financé un projet en lien avec la pratique sportive des PSH ? Si oui, pouvez-vous nous citer des exemples ?
- ...

IV- Plan d'action

Prospectives

- Quelles actions souhaitez-vous ou pensez-vous mettre en place à court et moyen terme ?
- Quels seraient les leviers à mettre en œuvre pour accompagner le développement du sport des personnes en situation d'handicap

b) Modèle de questionnaire pour identifier des pratiques sportives en ESMS



SPORT ET HANDICAP(S)

Questionnaire

Anthony Guidoux, Référent Paralympique
Territorial Pays de la Loire

Destinataires : Réseaux d'établissements
d'associations gestionnaires (APF France
Handicap, UNAPEI, APAJH)

AVEZ-VOUS DÉJÀ MENÉ UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS SPORTIVES AU BÉNÉFICIE DE VOS RESIDENTS ?

Oui Non

Si oui, s'agissait-il d'activités... (1/2)

Au sein de l'établissement uniquement En dehors de l'établissement uniquement
 Les deux

Si oui, s'agissait-il d'activités... (2/2)

Ponctuelles (initiation) Moyennement régulières (au moins 5 séances dans l'année)
 Régulières (minimum de 10 séances dans l'année)
 Très régulières (minimum de 20 séances dans l'année)

Si non, envisagez-vous une action sportive dans l'année à venir ?

Oui Non

Si non, précisez pourquoi

Manque de compétences sur le sport
 Manque de temps
 Manque de ressources humaines
 Manque de moyens financiers
 Besoin de matériel adapté
 Manque d'espace à disposition pour pratiquer (salle, etc.)
 Manque de solution de transport pour permettre aux usagers de se rendre sur le lieu de pratique
 Ce n'est pas une priorité (politique ou d'établissement)
 Manque d'outils

Comité Paralympique et Sportif Français – QUESTIONNAIRE PRATIQUE EN ESMS

Autres, précisez :

De quels outils / accompagnement auriez-vous besoin ? (documents-types d'animation, aide financière, humaine, mise en réseau...)

.....
.....
.....

Avez-vous à ce jour des besoins spécifiques en matériel sportif adapté ?

Oui Non

Dans le cas où un appel à projets viserait à doter les Etablissements et Services Médico-Sociaux de matériel sportif adapté, vous porteriez-vous candidat ?

Oui Non

DISPOSEZ-VOUS D'UN PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Oui Non

Si oui, précisez son diplôme professionnel.....
.....

VOUS AVEZ MIS EN PLACE UNE(DES) ACTIVITÉ(S) SPORTIVE(S) POUR VOS USAGERS, DESCRIVEZ LE PROJET EN QUELQUES LIGNES

Date de mise en place

Public(s) bénéficiaire(s) (nombre touché, catégories de handicaps, etc.)

Objectif(s)

Activités sportives / actions mises en place

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comité Paralympique et Sportif Français – QUESTIONNAIRE PRATIQUE EN ESMS

Partenaires éventuels

Commune / Intercommunalité Conseil Départemental / Régional
 Mouvement Olympique (CROS, CDOS) Réseau Jeunesse et Sport (DRAJES, SDJES...)
 Association(s) sportive(s) Autre structure médico-sociale Mouvement scolaire
 Autres, précisez :

Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre ? Oui Non

Si oui, précisez lesquelles

Manque de ressources humaines Animations pas adaptées au public
 Public pas assez nombreux à s'investir dans l'activité Coût de mise en place
 Difficulté à établir des partenariats avec le milieu sportif
 Autres, précisez :

Cette action a-t-elle incité le public à pratiquer une activité sportive régulière en dehors de la structure médico-sociale ? Oui Non Ne sais pas

Ce projet a-t-il donné naissance à une suite et/ou à d'autres idées / initiatives ? Oui Non

Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comité Paralympique et Sportif Français – QUESTIONNAIRE PRATIQUE EN ESMS

c) Liste des fédérations délégataires



France Paralympique

DÉLÉGATION DES PARASPORTS

PRATIQUÉS PRINCIPALEMENT EN ÉTÉ

PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES



La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'été.



Des exceptions à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existent pour les disciplines suivantes déléguées aux fédérations sportives agréées :

Fédération	Sport	Épreuve paralympique
 Fédération Française d'Aviron	Para aviron	Oui
 Fédération Française de Badminton	Para badminton	Oui
 Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie	Para canoë	Oui
 Fédération Française d'Équitation	Para dressage	Oui



Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française de Judo	Para judo	Oui
Fédération Française de Karaté	Para karaté	Non
Fédération Française de Rugby à XIII	Para rugby à XIII	Non
Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	Para ski nautique & para wake <small>pour tous les modes de traction motorisée</small>	Non
Fédération Française de Surf	Para surf	Non
Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées	Para taekwondo	Oui
Fédération Française de Tennis	Tennis fauteuil	Oui
Fédération Française de Tir	Para tir sportif	Oui



Fédération	Sport(s)	Épreuve paralympique
Fédération Française de Triathlon	Para triathlon	Oui
	Para duathlon	Non
Fédération Française de Voile	Para voile	Non
Fédération Française de Volley-ball	Volley-ball assis	Oui

PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE



La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique** dont les parasports adaptés suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'été :



Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française du Sport Adapté existe pour la discipline suivante déléguée à la fédération sportive agréée :



Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française de Surf	Para surf adapté	Non



DÉLÉGATION DES PARASPORTS



PRATIQUÉS PRINCIPALEMENT EN HIVER

PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES



La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'hiver.



Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existe pour la discipline suivante déléguée aux fédérations sportives agréées :

	Fédération	Sport	Épreuve paralympique
	Fédération Française de Hockey sur Glace	Para hockey sur glace	Oui

PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE



Pour les disciplines pratiquées principalement en hiver, la délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique**.

d) Quantification de la population en situation de handicap : données complémentaires

Pour résumer les données répertoriées dans la première partie et en ajoutant les autres typologies de déficience recensées par l'ARS dans son tableau de bord, voilà l'ensemble des répartitions des populations accueillies en ESMS sur la région, par département et par type de déficience :

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région PDL
Nb de déficiences intellectuelles	2,964	1,681	653	1,670	1,300	8,268
Nb de TED et TSA	1,026	657	165	155	200	2,203
Nb de troubles psychiques	1,720	738	734	612	395	4,199
Nb de troubles du langage et des apprentissages	653	128	113	118	35	1,047
Nb de déficiences auditives	112	134	28	62	39	375
Nb de déficiences visuelles	270	133	30	25	32	490
Nb de déficiences motrices	629	395	138	494	124	1,780
Nb de déficiences métaboliques	28	27	<i>secret stat</i>	37	<i>secret stat</i>	114
Nb de cérébrolésés	385	256	38	77	155	911
Nb de polyhandicapés	473	417	65	218	150	1,323
Nb de troubles du comportement et de la communication	427	201	68	289	204	1,189
Nb de diagnostics en cours	489	57	88	127	40	801
Nb de "autres déficiences"	216	121	<i>secret stat</i>	25	<i>secret stat</i>	421
Nbre de pers. accompagnées dans l'effectif au 31.12.2019	9,294	6,452	2,407	4,502	4,108	26,763

Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019 (ARS)

Voici également la répartition de l'ensemble des élèves scolarisés sur l'Académie de Nantes, par type de déficience :

Tous types de scolarisations	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Total ACADEMIE 2019
Les troubles intellectuels ou cognitifs	3,013	1,786	753	1,796	1,442	8,790
Les troubles psychiques	1,526	776	718	435	677	4,132
Les troubles du langage ou de la parole	788	337	236	460	496	2,317
Plusieurs troubles associés	629	341	150	231	175	1,526
Les troubles moteurs	379	175	112	253	182	1,101
Les Troubles auditifs+visuels	312	227	76	100	124	839
Autres troubles	247	214	19	171	113	764
Les troubles viscéraux	74	31	54	32	55	246
Polyhandicap	52	8	13	25	10	108
Total général	7,020	3,895	2,131	3,503	3,274	19,823

Source : Académie de Nantes

3) Glossaire⁵⁹

ANS : Agence Nationale du Sport	IA-IPR : Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional
APS : Activité Physique et Sportive	IDA : Institut pour déficients auditifs
ARS : Agence Régionale de Santé	IDV : Institut pour déficients visuels
AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap	IEM : Institut d'Education Motrice
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	IEM : Institut d'éducation motrice
CC AIPSH : Certificat Complémentaire Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap	IME : Institut Médico-Educatif
CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif	ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français	Ligérien : relatif à la Loire. Par extension, habitant de la Région des Pays de la Loire.
CPSF : Comité paralympique et sportif français	MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	MDA : Maison de l'Autonomie
CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif	Parasport(s) : néologisme. Ensemble des pratiques sportives à destination des personnes en situation de handicap
CRP : Centre de rééducation professionnelle	PCH : Prestation de Compensation du Handicap
CRS : Conférence Régionale du Sport	PISSTER : outil de cartographie dynamique qui propose près de 250 indicateurs sur la démographie, l'environnement social et physique, l'état de santé, l'offre de soins et d'accompagnement. Indicateurs sélectionnés et produits par l'ARS et l'ORS des Pays de la Loire.
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (ancienne DRDJSCS)	ORS : Observatoire Régional de Santé
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	PMR : Personne à Mobilité Réduite
EAM : Etablissement d'accueil médicalisé	PSF : Projet Sportif Fédéral
EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé	PSH : Personne en Situation de Handicap
EEAP : Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	PST : Projet Sportif Territorial
EPS : Education Physique et Sportive	RES : Recensement des Equipements Sportifs
ERP : Etablissement Recevant du Public	SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
ESAT : Etablissements et services d'aide par le travail	SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
ESMS : Etablissements et Services Médico-Sociaux	SDJES : Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (ancienne DDCS/PP)
ESQ : Emploi Sportif Qualifié	SESSAD : Services d'éducation et de soins à domicile
Etab.Acc.Temp.E.H. : Etablissement d'accueil temporaire pour enfants handicapés	SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé	STAPS-APA-S : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – Activité Physique Adaptée et Santé
FFH : Fédération française handisport	TSA : Trouble du Spectre Autistique
FFSA : Fédération française du sport adapté	UEROS : Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et/ou professionnelle pour personnes cérébro-lésées
FH AH : Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	UFR STAPS-APA : Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Activité Physique Adaptée
FH EH : Foyer d'hébergement pour enfants handicapés	ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
FV AH : Foyer de vie pour adultes handicapés	UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

⁵⁹ Voir aussi le glossaire du handicap en ligne, sur le site du Fonds de dotation « handicap et société » : <http://www.fondshs.fr/glossaire-du-handicap>

Bibliographie

Textes législatifs et documents de cadrage

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/2020-09-24/>
- Ministère des Sports, Stratégie nationale sport handicap 2020-2024, 2020,
<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/stategienationalesporthandicaps20202024.pdf>
- Agence nationale du sport, Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux (PSF) et stratégies territoriales de labellisation pour l'année 2021, février 2021
https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021-02-11_ns_dft-2021-02_pt-psf_vdef_signee.pdf
- Agence nationale du sport, Note sur la politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2021, février 2021,
https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021-02-11_ns_dft-2021-01_pt-pst_vdef_signee_mars.pdf
- Agence nationale du sport, Note sur la politique de l'Agence en faveur des équipements sportifs pour l'année 2021, février 2021,
https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/note_de_service_2021signee-es-01_equipements.pdf

Documentation nationale

- Pôle Ressources National Sport Handicap, Enquête sur la pratique des Activités Physiques et Sportives dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux accueillant des personnes handicapées, Juin 2018, <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/sport-en-esms-rapport-2.pdf>
- Pôle Ressources National Sports de Nature, Politiques départementales en faveur d'un développement maîtrisé des sports de nature, sous la direction de Gilles Quénéhervé. Vallon Pont d'Arc : Pôle ressources national sports de nature, 2021,
https://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=1063
- ORME/Paris 2024, Enquête établissant un état des lieux des freins et leviers à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, février 2020
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale, 2020
- Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Ministère de la cohésion des territoires, septembre 2017
- Bilan du Handiguide des Sports 2016 [en ligne] disponible sur : https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/11/bilan_handiguide_2016.pdf
- Handiguide des Sports [en ligne], disponible sur : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Documentation régionale

- DRAJES Pays de la Loire, Le schéma du développement du sport en pays de la Loire, et son livret de préconisations, 2015, <https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article739>
- DREAL Pays de la Loire, Approche Sociale de la Mobilité dans les territoires peu denses des Pays de la Loire, avril 2016, http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ASM_Synthese.pdf
- Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, Campagne 2020 - données 2019, ARS Pays de la Loire
- Fiche régionales du sport 202 – Région Pays de la Loire, INJEP, 2020
- Observatoire Régional du Tourisme (ORT) des Pays de la Loire, chiffres clés du tourisme en Pays de la Loire, données 2019 et 1ères données 2020
- Tableau de bord économique des Pays de la Loire, Observatoire Régional Economique et Sociale (ORES) des Pays de la Loire, 2020
- Pays de la Loire, Cartes et données, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales des Pays de la Loire (SGAR) – Données de juillet 2018
- PISSTER - Panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux [en ligne] – ARS/ORS des Pays de la Loire, octobre 2019, consultable sur <https://www.orspaysdelaloire.com/PISSTER/index.html>
- Enquête régionale sur les activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux des Pays de la Loire, étude commanditée par l'ARS, la DRDJSCS, janvier 2016. Résultats consultables en ligne ici : https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/emc_presentation_vd_support_diffuse_10_01_2017.pdf
- Conseil Régional des Pays de la Loire, [cartographie en ligne], données du service des sports consultables ici : <https://ligeo.paysdelaloire.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3c64e8eb21f74bd79f114dfd0aa3d09b>

Sources des données exploitées

- Académie de Nantes
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] de l'Education Nationale
- Agence nationale du sport / DRAJES Pays de la Loire / SDJES des départements ligériens
- Agence régionale de santé
- DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- CAF
- FITNESS
- INJEP
- INSEE
- Ligue régionale Sport Adapté et Comité Régional Handisport Pays de la Loire
- Ministère des Sports
- DATA ES, site de recensement des équipements sportifs en France, Ministère des Sports, <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>
- APAJH, APF France Handicap, UNAPEI Pays de la Loire
- Conseil Régional des pays de la Loire, <https://data.paysdelaloire.fr/pages/home/>
- Conseil Départemental de Loire-Atlantique, <https://atlas.loire-atlantique.fr/#c=home>